

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH



BUDGET 2016

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
0	036	Codes Techniques Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
	212	Invalidité
	220	Troisième âge
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	241	Crèches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	250	Jeunesse
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
	310	Services d'ordre
	320	Services de secours
4		Affaires économiques
	411	Agriculture
	412	Sylviculture
	413	Pêche et chasse
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	449	Autres systèmes de transport
	470	Développement économique (ZAC, ZARE,)

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	541	Diversité biologique
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	623	Parking
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
7		Santé
	740	Services de santé publique
	790	Autre santé
8		Loisirs, culture et culte
	810	Loisirs
	821	Terrains de sports
	822	Halls sportifs
	823	Piscines
	825	Associations sportives
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques
	838	Patrimoine culturel
	839	Autres Services culturels
	850	Cultes

NOMENCLATURE

Fonction	Sous-fonction	Libellé
9	860	Fêtes publiques
	910	Enseignement
	930	Enseignement fondamental Services annexes à l'enseignement

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Jeunesse		259
Autre santé		790
Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		419
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres Services culturels		839
Autres systèmes de transport		449
Autres types de protection de l'environnement		590
Bibliothèques		837
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crèches et garderies		241
Cultes		850
Développement économique (ZAC, ZARE,)		470
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		640
Egalité des chances		230
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
		910
Fêtes publiques		860
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Invalidité		212
Jeunesse		250
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Parking		623
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621

INDEX ALPHABETIQUE

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Précarité sociale		260
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Troisième âge		220
Voirie vicinale		624

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Caractéristiques Générales

Population au 01.03.2011	3 691	Superficie de la commune	17,420 km ²
Population au 31.12.2014	4 128	Superficie des bois appartenant à la commune	306,955 ha
31.12.2015	4 154	Superficie des prés et terres labourables appartenant à la commune	28,000 ha
31.12.2016 (estimation)	4 197	Voirie: vicinale	12,000 km
		rurale	21,000 km

Fiscalité

Taux annuels	Impôt foncier					Impôt commercial communal	Remarques
	A	B	B 1 / B 2	B 3 / B 4	B 5 / B 6		
2014	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	290,00	
2015	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	290,00	
2016	240,00		370,00 240,00	130,00 130,00	240,00 240,00	290,00	

TAXES D'HYGIÈNE ET DE SALUBRITÉ PUBLIQUE

Taxes d'eau

Taxes d'élimination des déchets

	Approvisionnement en eau			Utilisation de la canalisation			Enlèvement des ordures		
	par m3 d'eau	taxe fixe par an	Remarques	par m3 d'eau	taxe fixe par an	Remarques	par m3 d'ordures	taxe fixe par an	Remarques
Montant des taxes au 31.12.2014	2,50€/m3 (HT)	5,00€/mm/an (HT)	secteur des ménages	2,00€/m3	15,00€/EHM/an	secteur des ménages		225.00	ménage à 1 personne
	0,90€/m3 (HT)	19,00€/mm/an (HT)	secteur industriel	0,78€/m3	64,00€/EHM/an	secteur industriel		225.00	ménage à 2 personnes et plus, assurant le compostage privé
	1,20€/m3 (HT)	15,00€/mm/an (HT)	secteur agricole	1,00€/m3	50,00€/EHM/an	secteur agricole		285.00	ménage à 2 personnes et plus
Montant des taxes au 31.12.2015	2,50€/m3 (HT)	5,00€/mm/an (HT)	secteur des ménages	2,00€/m3	15,00€/EHM/an	secteur des ménages		180.00	équivalent à 60 litres - poubelle grise
	0,90€/m3 (HT)	19,00€/mm/an (HT)	secteur industriel	0,78€/m3	64,00€/EHM/an	secteur industriel	60,00		surplus p. 80 litres
	1,20€/m3 (HT)	15,00€/mm/an (HT)	secteur agricole	1,00€/m3	50,00€/EHM/an	secteur agricole	180,00		surplus p. 120 litres
							540,00		surplus p. 240 litres
							1.800,00		surplus p. 660 litres
						2.130,00		surplus p. 770 litres	
						3.120,00		surpl. p. 1100 litres	
						2,50		-10 sacs à 40 litres	
								- autres poubelles dans taxe fixe	
								- divers en sus	
Montant des taxes au 31.12.2016	2,50€/m3 (HT)	5,00€/mm/an (HT)	secteur des ménages	2,00€/m3	15,00€/EHM/an	secteur des ménages		180.00	équivalent à 60 litres - poubelle grise
	0,90€/m3 (HT)	19,00€/mm/an (HT)	secteur industriel	0,78€/m3	64,00€/EHM/an	secteur industriel	60,00		surplus p. 80 litres
	1,20€/m3 (HT)	15,00€/mm/an (HT)	secteur agricole	1,00€/m3	50,00€/EHM/an	secteur agricole	180,00		surplus p. 120 litres
							540,00		surplus p. 240 litres
							1.800,00		surplus p. 660 litres
						2.130,00		surplus p. 770 litres	
						3.120,00		surpl. p. 1100 litres	
						2,50		-10 sacs à 40 litres	
								- autres poubelles dans taxe fixe	
								- divers en sus	

RELEVÉ DU PERSONNEL COMMUNAL

(Emploi salarié)

Personnel suivant statut	Années		Postes de personnel en place au					
	31 décembre 2015		31 décembre 2016					
	A	B	A	B	A	B	A	B
1. Fonctionnaires*								
- plein temps (40 h/s)	7	280,00	8	320,00				
- mi-temps (20 h/s)	2	40,00	2	40,00				
- temps partiel (x h/s)								
Sous-total 1:	9	320,00	10	360,00	0	0,00	0	0,00
2. Salariés à tâche intellectuelle (anciens employés privés au service d'une commune)								
- plein temps (40 h/s)	3	120,00	3	120,00				
- mi-temps (20 h/s)	1	20,00	1	20,00				
- temps partiel (x h/s)								
Sous-total 2:	4	140,00	4	140,00	0	0,00	0	0,00
3. Salariés à tâche manuelle (anciens ouvriers)**								
- plein temps (40 h/s)	12	480,00	14	560,00				
- mi-temps (20 h/s)								
- temps partiel (x h/s)								
Sous-total 3:	12	480,00	14	560,00	0	0,00	0	0,00
TOTAL GENERAL:	25	940,00	28	1 060,00	0	0,00	0	0,00

Légende:

A: Nombre d'agents en place
 B: Total des heures de travail par semaine fournies par les différents agents sous A avec :

1) pour le "plein-temps"
 B= multiple de 40 h/s

2) pour le "mi-temps"
 B= multiple de 20 h/s

3) pour le "temps partiel"
 B=total des heures fournies par les différents agents sous A exprimé en heures par semaine

Pour les agents dont le cadre normal plein temps correspond à une fraction d'un poste de 40 h/s, il y a lieu de les convertir en équivalents - postes de 40 heures par semaine

Exemple:

20 heures d'un cadre de 20 heures correspond à un équivalent poste de 40 heures/semaine

18 heures d'un cadre de 25 heures correspond à un équivalent poste de $18/25 \times 40 = 28,8$ heures/semaine

* y compris les employés admis au régime de pension des fonctionnaires communaux (employés communaux)

** y compris les femmes de charge

SITUATION DES EMPRUNTS

Autorisation (arrêté grand-ducal ou décision ministérielle)		Exécution				Solde au 31.12.2015	Annuité 2016		Solde au 31.12.2016	
		Institut financier		Période années de / à	prêt init. en euro		dont			
Date et montant		Sigle	N° compte						capital	intérêts
JJ.MM.AAAA	en euro									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
07.03.2007	1 500 000,00	BILL	9-154/3720/873	2007/2026	1 500 000,00	846 654,25	78 406,18	75 732,52	2 673,66	770 921,73
07.03.2007	1 800 000,00	BILL	0	2016/2036	1 800 000,00	1 800 000,00	95 097,74	85 439,00	9 658,74	1 714 561,00
19.12.2014	5 200 000,00	BCEE	0	2016/2036	5 200 000,00	5 200 000,00	208 459,85	195 438,69	13 021,16	5 004 561,31
		CAIS	0	2016/2036	8 220 000,00	8 220 000,00	226 050,00	211 922,00	14 128,00	8 008 078,00
Totaux :						16 066 654,25	608 013,77	568 532,21	39 481,56	15 498 122,04

Engagements financiers de la Commune

1) Syndicats de commune et établissements publics placés sous la surveillance de la commune

A) Part dans les frais de fonctionnement et apports en capital

Nom du syndicat et/ou de l'établissement public	exercice	article	crédit budgétaire
Eco-Center Bascharage	2016	3/510/648211/99003	115 000,00
Minett-Kompost	2016	3/510/648211/99001	33 616,00
Minett-Kompost	2016	3/510/648211/99002	49 896,00
Pimodi (piscine)	2016	3/823/648211/99001	200 127,60
SES (eau)	2016	3/630/648211/99001	300 000,00
SICEC (crématoire)	2016	3/626/648211/99001	510,00
SICONA (environnement)	2016	3/542/648211/99001	14 169,82
SICONA (environnement)	2016	3/542/648212/99001	73 000,00
SICONA (environnement)	2016	4/542/221200/15011	51 900,00
SIDOR (ordures ménagères)	2016	3/510/648211/99001	71 360,00
SIGI (informatique)	2016	3/120/648211/99002	49 612,71
SIGI (informatique)	2016	3/120/648211/99003	38 697,92
SIVEC (épuration)	2016	3/520/648211/99001	130 000,00
SYVICOL	2016	3/120/648211/99004	5 248,10

B) Part dans les intérêts et dans le remboursement d'emprunts de syndicats

Nom du syndicat	montant initial de l'emprunt	solde au 31.12	exercice	article	crédit budgétaire

2) Cautions accordées par la Commune

Nom du cautionné	Autorisation Date	montant	nature (emprunt / compte courant)	durée

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	155 590,53	0,00	189 796,53	0,00		
<i>791000/99001</i>	<i>Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	155 590,53	0,00	189 796,53	0,00		
	- restants de 2014						
	Total 036	155 590,53	0,00	189 796,53	0,00		
	Total général 0	155 590,53	0,00	189 796,53	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	7 861,41	8 000,00	6 000,00	0,00		
<i>748310/99001</i>	<i>Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum</i>	7 861,41	8 000,00	6 000,00	0,00		
	Total 112	7 861,41	8 000,00	6 000,00	0,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
706070	Services de communication et de télévision	0,00	30,00	30,00	30,00		
<i>706070/99001</i>	<i>produit des téléphones à prépaiement</i>	0,00	30,00	30,00	30,00		
	- produit des téléphones à prépaiement: * centres culturels						
707250	Taxes de chancellerie	5 000,00	10 000,00	7 000,00	7 000,00		
<i>707250/99001</i>	<i>Taxes de chancellerie</i>	5 000,00	10 000,00	7 000,00	7 000,00		
	- taxe d'autorisation pour les établissements industriels, suivant délibération du 5.7.1990, approuvée par arrêté g.d. du 4.9.1990 * délibération de ce jour: 25.00EUR à partir du 1er janvier 2002 - taxe de chancellerie: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983 (certificats); délibération du 8.7.1988, approuvée le 1.8.1988 (lettres de rappel);						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	délibération du 28.5.1990, approuvée par arrêté g.d. du 20.6.1990 (cartes d'identité) * délibération du 15 janvier 1993, approuvée le 26 mars 1993 par l'autorité supérieure portant modification de la délibération du 24.2.1983 * décision du 29 novembre 2001 portant refixation du catalogue des taxes de chancellerie dans le cadre de l'introduction de la monnaie unique EURO * décision du 6 novembre 2007, modification de la taxe pour la délivrance d'autorisations de bâtir et introduction d'une taxe de chancellerie dans le cadre de l'introduction de dossiers PAP - abolition des certaines taxes à partir du septembre 2011 dans le cadre de la mise en route du système MaCommune (commande de certains documents par voie de l'Internet) - adjonction d'une taxe pour passe-ports en 2014						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	247,89	500,00	0,00	200,00		
<i>744400/99001 G</i>	<i>Subvention Ministère Stages Etudiants</i>	247,89	500,00	0,00	200,00		
	- remboursement de la part incombant aux lycées respectifs dans le cadre de l'acceptation d'élèves en stages						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	82 271,02	0,00	0,00	0,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les majorations biennales</i>	82 271,02	0,00	0,00	0,00		
	- participation à raison de 75% dans les majorations biennales des fonctionnaires du secrétariat et de la recette, suivant arrêté grand-ducal du 4.4.1964 - abolition de cette recette à partir de 2015						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	12,50	12,50	12,50		
<i>744612/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans le produit du timbre de la carte d'identité</i>	0,00	12,50	12,50	12,50		
	- part dans le produit du timbre de la carte d'identité * loi du 26 janvier 1953 et règlement g.d. du 20.2.1968, revisant les montants fixés par la prédite loi						
<i>744612/99002 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans les frais de recensements</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- recensements agricoles (15 mai et 1er décembre) et fiscal (15 octobre) - plus de recensement fiscal à partir de 2013						
746000	Indemnités d'assurance touchées	652,51	1 000,00	200,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre * remboursements pour dégâts causés	652,51	1 000,00	200,00	1 000,00		
748310 G	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	4 935,85	23 609,82	23 609,62	24 000,00		
748310/99001 G	Remboursement du congé politique d'un(e) salarié(e) du secrétariat communal	4 935,85	23 609,82	23 609,62	24 000,00		
748380	Autres remboursements	0,00	3 915,96	4 000,00	6 000,00		
748380/99001	autres remboursements - récupération des frais de publication pour projets de classe 1 dans le cadre de la loi commodo-incommodo et dans le cadre de publications de procédures urbanistiques - remboursements divers	0,00	3 915,96	4 000,00	6 000,00		
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	31 268,41	4 412,52	0,00	107 000,00		
748391/99001	*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines - en 2016: décomptes pour 2015	31 268,41	4 412,52	0,00	107 000,00		
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	20 220,11	13 665,16	16 500,00	5 000,00		
748392/99001	*Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	20 220,11	13 665,16	16 500,00	5 000,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	4,94	100,00	30,00	20,00		
755300/99001	inérêt OP * intérêts perçus dans le cadre de la mise en oeuvre d'ordonnances de paiement, pour paiements tardifs	4,94	100,00	30,00	20,00		
	Total 120	144 600,73	57 245,96	51 382,12	150 262,50		
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
706080	Services culturels	4 204,00	0,00	0,00	4 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
706080/99001	participation jumelage	4 204,00	0,00	0,00	4 500,00		
	- participation évent. de particuliers aux frais (le cas échéant)						
	Total 140	4 204,00	0,00	0,00	4 500,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	55 765,50	54 000,00	54 000,00	54 000,00		
707110/99001	Impôt foncier	55 765,50	54 000,00	54 000,00	54 000,00		
	- taux fixés en séance du conseil communal du 14 juillet 2014: A= 240%; B1= 370%; B2= 240%, B3= 130%, B4= 130%, B5= 240%, B6= 240%						
707120	Impôt commercial	2 676 349,20	2 610 961,38	2 661 018,70	2 803 319,16		
707120/99001	Impôt commercial	2 676 349,20	2 610 961,38	2 661 018,70	2 803 319,16		
	- taux fixé en séance du 31.07.2015 (290%); estimation faite sur base de la circulaire ministérielle du 27.10.2015, N°: 3298						
707140	Taxe sur les chiens	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	- délibération du 2.12.1988, approuvée par arrêté g.d. du 30.12.1988: 1.000.-F (24.79EUR) par chien par an						
744510 G	Fonds Communal de Dotation Financière	6 524 941,47	6 604 506,66	6 656 385,75	6 934 931,31		
744510/99001 G	Fonds Communal de Dotation Financière	6 524 941,47	6 604 506,66	6 656 385,75	6 934 931,31		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de l'Etat et sur base de la circulaire ministérielle du 27.10.2015, N°: 3298						
	Total 170	9 257 056,17	9 277 468,04	9 379 404,45	9 800 250,47		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755210	Intérêts sur comptes courants	40,46	100,00	40,00	40,00		
<i>755210/99001</i>	<i>Intérêts sur compte courant</i>	40,46	100,00	40,00	40,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	8 450,43	1 000,00	2 000,00	100,00		
<i>755220/99001</i>	<i>Intérêts sur compte à terme</i>	8 450,43	1 000,00	2 000,00	100,00		
	Total 180	8 490,89	1 100,00	2 040,00	140,00		
	Total général 1	9 422 213,20	9 343 814,00	9 438 826,57	9 955 152,97		
2/223/	2 Protection sociale						
	223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	23 421,50	31 000,00	22 000,00	23 000,00		
<i>706060/99001</i>	<i>Ventes de repas sur roues</i>	23 421,50	31 000,00	22 000,00	23 000,00		
	- système de fourniture par restaurant local à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro)						
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015:						
	- 13.25€ par repas						
	- 100€ pour caution appareil de chauffage						
748800	Autres produits d'exploitation divers	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>caution pour appareils de chauffage des menus</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015:						
	- 13.25€ par repas						
	- 100€ pour caution appareil de chauffage						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	Total 223	23 421,50	32 000,00	23 000,00	24 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
748800	Autres produits d'exploitation divers	2 830,21	4 000,00	3 700,00	8 300,00		
<i>748800/99001</i>	<i>remboursement frais d'exploitation de la crèche Kannernascht</i>	2 830,21	4 000,00	3 700,00	8 300,00		
	<i>- RBT par la commune de Garnich, suivant accord bi-latéral sous forme de convention</i>						
	Total 241	2 830,21	4 000,00	3 700,00	8 300,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
748380	Autres remboursements	9 088,21	0,00	0,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Autres remboursements</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<i>- remboursement de montants trop perçus en 2012 par le gestionnaire de la MRE</i>						
<i>748380/99002</i>	<i>Remboursement MRE suivant décomptes annuels</i>	9 088,21	0,00	0,00	0,00		
	<i>- avances perçues de trop en 2013</i>						
748800	Autres produits d'exploitation divers	58 442,83	51 265,00	59 000,00	100 000,00		
<i>748800/99001</i>	<i>remboursement frais de fonctionnement par le gestionnaire</i>	58 442,83	51 265,00	59 000,00	100 000,00		
	<i>- dans le cadre des nouvelles modalités de décompte entre Etat, Commune et gestionnaire à partir de 2013</i>						
	Total 242	67 531,04	51 265,00	59 000,00	100 000,00		
2/250/	250 Jeunesse						
748380	Autres remboursements	22 444,92	0,00	20 000,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>maison des jeunes - autres remboursements</i>	22 444,92	0,00	20 000,00	0,00		
	<i>- remboursement de montants trop perçus en 2012 et 2013 par le gestionnaire de la MDJ</i>						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/250/	250 Jeunesse						
	Total 250	22 444,92	0,00	20 000,00	0,00		
	Total général 2	116 227,67	87 265,00	105 700,00	132 300,00		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
706150	Services régaliens	825,00	2 000,00	1 700,00	2 000,00		
706150/99001	Services Sapeurs-Pompiers facturés aux bénéficiaires	825,00	2 000,00	1 700,00	2 000,00		
	- il a été procédé en 2008 par délibération du conseil communal du 28 avril 2008 au vote d'un règlement communal portant introduction de tarifs à facturer pour certaines prestations des pompiers, à l'exception des interventions contre les incendies - les recettes issues de ce règlement seront comptabilisées sur cet article alors qu'une partie en sera virée au sapeurs-pompiers suivant délibération annuelle du conseil communal. - tarifs applicables: 1. frais de personnel: - pompier par heure 10.00Eur 2. Prestatziions forfaitaires: - ouverture forcée d'une porte par interv. 75.00Eur - destruction de nids de guêpes par interv. 70.00Eur - éliminatiuon de polluztions par hydrocarb. par intervention 100.00Eur - débouchage de canalisations par interv. 75.00Eur - travaux de pompage par heure 40.00Eur - appel malveillant 150.00Eur - toute autre intervention technique 50.00Eur - mise en route à partir de 2011/12						
	Total 320	825,00	2 000,00	1 700,00	2 000,00		
	Total général 3	825,00	2 000,00	1 700,00	2 000,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	16 500,00	0,00	49 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux - subside du Ministère de l'Agriculture pour la mise en état de la voirie rurale (30%): - en 2016: subside relatif aux travaux à exécuter en 2016 - report des travaux prévus, vu certains aléas qui sont apparus	0,00	16 500,00	0,00	49 500,00		
	Total 411	0,00	16 500,00	0,00	49 500,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	118 880,56	200 000,00	115 000,00	140 000,00		
702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,...) - suivant plan de coupe et de culture à approuver par le conseil communal - y comprise tva au montant de: 10.370,37EUR pour 2016	118 880,56	200 000,00	115 000,00	140 000,00		
	Total 412	118 880,56	200 000,00	115 000,00	140 000,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
707250	Taxes de chancellerie	195,00	600,00	200,00	600,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : Permis de pêche - vente de permis de pêche * circulaire de M. le Commissaire de district du 23.12.1986, N°: 152	195,00	600,00	200,00	600,00		
708211	Loyers et charges de terrains	3 254,63	3 700,00	3 700,00	3 700,00		
708211/99001	Location de la pêche, de la chasse - suivant plan de gestion et de coupe des forêts communales approuvé par le conseil communal	3 254,63	3 700,00	3 700,00	3 700,00		
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	500,00	500,00	500,00		
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse	0,00	500,00	500,00	500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/413/	413 Pêche et chasse						
	- sommes non retirées des rôles: 250 - restant des 15% additionnels: 250						
	Total 413	3 449,63	4 800,00	4 400,00	4 800,00		
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
708211	Loyers et charges de terrains	6 047,19	7 600,00	5 300,00	5 300,00		
<i>708211/99001</i>	<i>fermage de propriétés non bâtis - redevances foncières</i>	6 047,19	7 600,00	5 300,00	5 300,00		
	- à partir de 2003, suivant contrats de bail passés en 11/02 vu l'expiration des contrat de 1993, montant annuel 3.422.18EUR - délibération du 27 juin 1996/fermage Azenha 1.000 (24.79EUR) il a été proposé au conseil communal de modifier le bail à la base de cette délibération à partir de 2007, vu la demande de M. Azenha en vue d'utiliser les fonds en question comme parking (augmentation du loyer en conséquence à 1.500,00EUR par an) - délibération du 10 septembre 1997/fermage Meunier500(12.39EUR) - en 2008: suivant délibération du conseil communal du 25 février 2008, viennent s'ajouter trois nouveaux fermages, au loyer total de 262.35EUR - en 2009: suivant délibération du conseil communal du 19 août 2009, vient s'ajouter un nouveau fermage, au loyer total de 134.40EUR - à partir de 2011, suivant contrats de bail passés en 11/11 vu l'expiration des contrats antérieurs et contrats subséquents (adjonction de certains contrats par rapport au passé, suite à l'acquisition de fonds nouveaux (projet LIFE+))						
	Total 419	6 047,19	7 600,00	5 300,00	5 300,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
748380	Autres remboursements	0,00	0,00	5 000,00	0,00		
<i>748380/99001</i>	<i>Ristourne gaz pour grand consommateurs</i>	0,00	0,00	5 000,00	0,00		
	- suivant information SUDGAZ						
752000	Revenus des immobilisations financières	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz (Sudgaz) - suite à l'adhésion de la commune de Dippach à la société Sudgaz par une prise de participation (décision du conseil communal du 8 avril 1993, approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 1993) - chiffres suivant confirmation de la part de Sudgaz	42 000,00	12 300,00	12 300,00	12 300,00		
	Total 422	42 000,00	12 300,00	17 300,00	12 300,00		
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	200,00	1 500,00	600,00	1 000,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider - mise en route d'un système de ventes d'un "Night-Rider Card" à partir de 2008, suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2007: prix de la carte pour personnes entre 16 et 25 ans: 25.00Eur par an - modalités suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2008 portant approbation d'une convention entre la commune et l'organisateur, respectivement suivant décision du 30 janvier 2012 portant approbation de cette convention à partir de 2012	200,00	1 500,00	600,00	1 000,00		
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	0,00	1 700,00	4 500,00	4 500,00		
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night Bus - subside de l'Etat pour l'organisation d'un "Late-Night-Bus" dans la commune à partir de 2005 - suivant dispositions et modalités prévues par l'Etat - augmentaiton à partir de 2015, en contre-partie augmentaiton des frais de transport suivant convention avec le prestataire qui ne reçoit plus de subsides de l'Etat	0,00	1 700,00	4 500,00	4 500,00		
	Total 441	200,00	3 200,00	5 100,00	5 500,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	3 100,00	3 500,00	3 000,00	3 200,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches, jeux et amusements publics	3 100,00	3 500,00	3 000,00	3 200,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
	- taxe de prorogation pour nuits blanches * délibération du 29.11.2001: 12.00EUR par nuit blanche * délibération du 10 novembre 2006: 25.00EUR par nuit blanche, 1 nuit blanche gratuite par an pour associations						
748800	Autres produits d'exploitation divers	1 141,19	3 150,00	3 150,00	3 150,00		
<i>748800/99001</i>	<i>allocation de la Brasserie Bofferding - ristourne sur la vente de la bière Café um Bur</i>	1 141,19	3 150,00	3 150,00	3 150,00		
	- suivant convention entre parties approuvée par le conseil communal le 6 novembre 2013						
	Total 492	4 241,19	6 650,00	6 150,00	6 350,00		
	Total général 4	174 818,57	251 050,00	153 250,00	223 750,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	4 525,60	5 000,00	5 000,00	6 500,00		
<i>704000/99001</i>	<i>Vente de déchets recyclables à VALORLUX</i>	4 525,60	5 000,00	5 000,00	6 500,00		
	- soutien par l'Asbl. Valorlux, suite la convention entre la commune et cette association du 20 mars 2003 (soutien pour la collecte séparée du verre et de cartons d'emballage) et conventions subséquentes						
705100	Ventes de marchandises	1 978,20	1 500,00	2 300,00	2 500,00		
<i>705100/99001</i>	<i>Ventes de poubelles et sachets poubelle</i>	1 978,20	1 500,00	2 300,00	2 500,00		
	- délibération du 9.9.1987, approuvée par arrêté g.d. du 29.10.1987: 1.900.-F par poubelle (47.10EURO) - adjonction d'un prix pour vente de poubelles d'occasion à 1.000.-F, suivant délibération du 9 juin 1995, approuvée par l'autorité supérieure le 31 juillet (arrêté Grand-Ducal), resp. le 3 août 1995 (Ministère de l'Intérieur) (24.79EUR) - lors de la mise en service de la nouvelle règlementation sur le déchets: vente de sacs poubelles à évacuer en supplément des poubelles grises						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	339 541,25	400 000,00	360 000,00	400 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets						
706022/99001	<p><i>Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures</i></p> <p>- taxes et tarifs d'enlèvement des ordures: - à partir de 2000: 7.400.-F (183.44EUR) par an pour les ménages à 1 personnes 9.000.-F (223.10EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 7.400.-F * suivant délibération du conseil communal du 31 janvier 2000 - à partir de 2001: 8.067,98.-F (soit 200.00EUR) par an pour les ménages à 1 personne 10.084,98.-F (soit 250.00EUR) par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 8.067,98.-F * suivant délibération du conseil communal du 19 janvier 2001 - à partir de 2003: 210.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 265.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 210.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003 - à partir de 2006: 225.00EUR par an pour les ménages à 1 personne 285.00EUR par an pour les ménages à 2 personnes et plus, les ménages assurant le compostage des ordures ménagères au niveau privé, pourront profiter de la taxe de 225.00Eur * suivant délibération du conseil communal du 22 février 2006 - redevances adaptées en cours d'exercice 2015 vu le remaniement du système de gestion des déchets dans la commune, sur base de la législation nouvelle à ce niveau, afin d'arriver à une facturation au prix de revient des redevances, application de la nouvelle réglementation prévue à partir du 1er juillet 2015 (suivant décisions du conseil communal du 24 avril 2015, approuvées par l'autorité supérieure, fixation de la redevance en fonction du volume du récipient)</p>	339 541,25	400 000,00	360 000,00	400 000,00		
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	95,08	65,00	65,00	65,00		
744611/99001 S	<i>SIDOR / compensation kilométrique</i>	95,08	65,00	65,00	65,00		
	- compensation des frais de transport des ordures à l'usine du SIDOR						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016												
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre												
2/510/	510 Gestion des déchets																		
748380	Autres remboursements	300,00	200,00	350,00	350,00														
748380/99001	<i>remboursement prix Eco-Card en cas de perte</i>	300,00	200,00	350,00	350,00														
	- RBT par les particuliers ayant perdu leur carte ECO-Center, suivant décision du conseil communal en 2013																		
	Total 510	346 440,13	406 765,00	367 715,00	409 415,00														
2/520/	520 Gestion des eaux usées																		
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	424 419,64	475 000,00	460 000,00	474 000,00														
706023/99001	<i>Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées</i>	424 419,64	475 000,00	460 000,00	474 000,00														
	- taxe d'utilisation de la canalisation: * à partir de 1995: 12.-F (0.30EUR) par m3 d'eau consommé, exception pour les agriculteurs: forfait de 200 m3 à prendre en considération pour le calcul de la taxe (eau à usage ménager), l'eau à usage de l'alimentation du bétail est imunité * suivant délibération du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure le 14 avril (arrêté Grand-Ducal), resp. le 25 avril 1995 (Ministère de l'Intérieur) * augmentation de la taxe à 16.-F (0.40EUR) par m3, suite à la décision du conseil communal du 30 décembre 1997, afin de résorber le déficit existant dans ce service * augmentation de la taxe à 0.50Eur par m3, suite à décision du conseil communal du 20 janvier 2003, afin de résorber le déficit existant dans ce service (à partir du 1er janvier 2003) * augmentation de la taxe à 0.75Eur par m3, suite à décision du conseil communal du 22 février 2006, afin de résorber le déficit existant dans ce service (à partir du 1er janvier 2006) - jusqu'en octobre 2013, application des anicennes redevances de 2006 - à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit:																		
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Redevance fixe</td> <td style="text-align: center;">Redevance variable</td> </tr> <tr> <td>. secteur des ménages:</td> <td style="text-align: center;">15,00€ par EHM/an</td> <td style="text-align: center;">2,00€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur industriel:</td> <td style="text-align: center;">64,00€ par EHM/an</td> <td style="text-align: center;">0,78€/m3</td> </tr> <tr> <td>. secteur agricole:</td> <td style="text-align: center;">50,00€ par EHM/an</td> <td style="text-align: center;">1,00€/m3</td> </tr> </table> (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013)		Redevance fixe	Redevance variable	. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3	. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3	. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3						
	Redevance fixe	Redevance variable																	
. secteur des ménages:	15,00€ par EHM/an	2,00€/m3																	
. secteur industriel:	64,00€ par EHM/an	0,78€/m3																	
. secteur agricole:	50,00€ par EHM/an	1,00€/m3																	

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	250,00	250,00	250,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : canalisation - frais avancés, en ce qui concerne la réparation de la canalisation	0,00	250,00	250,00	250,00		
	Total 520	424 419,64	475 250,00	460 250,00	474 250,00		
2/542/	542 Protection de la nature						
748380	Autres remboursements	750,00	750,00	750,00	750,00		
748380/99001	remboursement du Sicono des frais administratifs avancés - remboursement du Sicono-Ouest des frais administratifs avancés (forfait), en tant que commune, siège du secrétariat	750,00	750,00	750,00	750,00		
	Total 542	750,00	750,00	750,00	750,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
705100	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00		
705100/99001	vente de composteurs - vente de composteurs au particuliers intéressés * sensibilisation de la population pour les compostage privé, par la vente à coût modéré d'installations privées * crédit pour l'acquisition prévu à l'article 3.0730.6070 * vente au particuliers au prix de 2/3 du prix d'achat, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée le 10 mai 1995 par l'autorité supérieure - sans objet à partir de la mise en oeuvre de la nouvelle réglementation sur les déchets	0,00	0,00	0,00	0,00		
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	10 000,00	9 000,00	10 000,00		
744710/99001 G	Subside fixe pour participation au PACTE-CLIMAT - en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014	0,00	10 000,00	9 000,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
	Total 590	0,00	10 000,00	9 000,00	10 000,00		
	Total général 5	771 609,77	892 765,00	837 715,00	894 415,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	13 784,88	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
<i>708212/99001</i>	<i>Loyers logement concierge et ancien presbytère Dippach</i>	13 784,88	14 000,00	14 000,00	14 000,00		
	- Logement- école : 72.000 (1.784,83EUR) * délibération du 31.10.1986, approuvée le 28.11.1986, N°: 57/87/CAC: - Dippach-presbytère 84.000 (2.082,31EUR) augmentation de loyer à 1.000,00 /mois à partir du 1er juin 05 suivant décision du conseil communal du 15 juin 2005 - y compris loyer symbolique pour mise à disposition du presbytère de Bettange pour le logement de réfugiés, suivant convention avec l'OLAI						
748380	Autres remboursements	618,79	750,00	600,00	700,00		
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement de frais d'électricité avancés</i>	618,79	750,00	600,00	700,00		
	* remboursement de frais d'électricité avancés: * logement de service de l'école à Schouweiler (immeubles reliés à l'alimentation de l'école)						
	Total 612	14 403,67	14 750,00	14 600,00	14 700,00		
2/621/	621 Places publiques						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	495,80	495,80	495,80	495,80		
<i>741000/99001</i>	<i>taxe d'autorisation service taxis</i>	495,80	495,80	495,80	495,80		
	- taxe en relation avec des autorisations concédées pour l'exploitation de services de taxis, en vertu du règlement-taxe du 8 juin 1998, approuvé par les autorités supérieures compétente le 10 respectivement le 15 juillet 1998 * 10.000.-F par autorisation (247.89EUR)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/621/	621 Places publiques						
	Total 621	495,80	495,80	495,80	495,80		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	500,00	300,00	500,00		
748350/99001	Remboursement par le particulier des dégâts causés à la voirie	0,00	500,00	300,00	500,00		
	Total 624	0,00	500,00	300,00	500,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	5 150,00	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
706200/99001	Services funéraires (confection tombes - porteurs - inhumation)	5 150,00	7 500,00	5 000,00	7 500,00		
	- taxe de confection de fosses: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 6.000.-F par enterrement (148.74EUR) * délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: fosse à simple profondeur: 550 Eur fosse à double profondeur: 700 Eur inhumation: 100 Eur service porteurs: 100 Eur dispersion de cendres: 50 Eur						
708216	Location en relation avec les services funéraires	2 000,00	1 500,00	2 000,00	2 000,00		
708216/99001	Autres locations en relation avec les services funéraires	2 000,00	1 500,00	2 000,00	2 000,00		
	- délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: * utilisation morgue: 100 Eur						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	1 487,36	8 000,00	3 000,00	8 000,00		
741000/99001	Redevances pour concessions d'un emplacement (tombe - caveau - columbarium) au cimetière	1 487,36	8 000,00	3 000,00	8 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
	- taxes de concession: délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 3.000.-F par concession (74.37EUR) - taxe de caveau: 1.735.26 * à partir de 1995: caveau de 2m2: 30.000.-F/caveau de 4m2: 40.000.-F suivant décision du conseil communal du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68 resp. 991.57EUR) - taxe de collumbarium: 743.68 * à partir de 1995: 30.000.-F/collombarium, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68EUR)						
	Total 626	8 637,36	17 000,00	10 000,00	17 500,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	499 896,87	541 780,00	541 780,00	560 000,00		
<i>702300/99001</i>	<i>Vente d'eau</i>	499 896,87	541 780,00	541 780,00	560 000,00		
	- prix de consommation d'eau: - à partir de 2000: 39.-F (H.T.) par m3 (0.97EUR) * suivant délibération du 31 janvier 2000, modifiée par celle du 3 août 2000 - à partir de 2003: 1.00EUR (H.T.) par m3 * suivant délibération du 20 janvier 2003 - à partir de 2006: 1.50EUR (H.T.) par m3 * suivant délibération du 22 février 2006 - jusqu'en octobre 2013, application des anicennes redevances de 2006 - à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe (HT) Redevance variable (HT) . secteur des ménages: 5,00€/mm, compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm, compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm, compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances fixes reprises à l'article 2/630/706021/99001) - TVA au montant de 15.320,39Eur comprise pour 2015 4						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	141 916,99	155 530,00	155 530,00	156 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212	Loyers et charges des bâtiments	7 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
708212/99001	Location emplacement GSM	7 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	- redevance des P et T pour l'autorisation de mise en place d'un relais GSM à la Mairie, suivant convention avec la commune - en 2014: adjonction de conventions similaires avec Tango et Orange						
	Total 690	7 500,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	Total général 6	714 964,52	762 355,80	755 005,80	781 495,80		
2/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
706160	Services éducatifs	12 625,00	17 000,00	13 500,00	13 000,00		
706160/99001	cours loisirs (sport, culture)	12 625,00	17 000,00	13 500,00	13 000,00		
	- droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 10.10.12, droit d'inscription au cours de Zumba à 25€ par trimestre - délibération du 26.09.13, droit d'inscription aux cours d'activité sportive à 75€ par cours						
	Total 810	12 625,00	17 000,00	13 500,00	13 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
708213	Loyers et charges des salles	0,00	446,21	0,00	446,21		
708213/99001	Location de halls de sport	0,00	446,21	0,00	446,21		
	- accord de principe entre la commune de Dippach et celle de Bascharage, concernant la mise à disposition temporaire du hall sportif au profit du Handball-Club de Bascharage (loyer par soirée: 6.000.-F); suivant convention approuvée par le conseil communal le 14 avril 1994, approuvée en date du 2 août 1994, sous le N°: 57/94/CAC (148.74EUR)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/822/	822 Halls sportifs						
	- chiffre minimal pour 2003 et 04, étant donné que la commune de Bascharage dispose d'un local propre à partir de l'hiver 2000						
	Total 822	0,00	446,21	0,00	446,21		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	4 100,00	4 195,79	5 600,00	4 995,79		
<i>708213/99001</i>	<i>Recettes provenant de la location des centres culturels</i>	4 100,00	3 700,00	5 600,00	4 500,00		
	- redevance à payer par les utilisateurs des centres culturels de Dippach et de Bettange, pour la mise à disposition des locaux - en vertu du règlement communal du 22 mars 2004, approuvé le 22 juin 2004 par le Ministère de l'Intérieur (Réf.: 4.0042), tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2012: tarifs selon les locaux loués et selon le genre de l'utilisation						
<i>708213/99002</i>	<i>Recettes charges locatives</i>	0,00	495,79	0,00	495,79		
	- prise en recette d'une caution de 20.000.- dans le cadre d'une éventuelle reprise du Café "Um Bur" à Bettange par une nouvelle tenancière (495.79EUR)						
	Total 831	4 100,00	4 195,79	5 600,00	4 995,79		
2/850/	850 Cultes						
748380	Autres remboursements	353,42	500,00	300,00	300,00		
<i>748380/99001</i>	<i>remboursement de frais d'électricité avancés</i>	353,42	500,00	300,00	300,00		
	- remboursement de frais d'électricité avancés * presbytère Schouweiler immeuble relié à l'alimentation de l'école						
	Total 850	353,42	500,00	300,00	300,00		
	Total général 8	17 078,42	22 142,00	19 400,00	18 742,00		
	9 Enseignement						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	0,00	3 600,00	0,00	9 600,00		
<i>744611/99002 C</i>	<i>Participation d'autres communes aux frais scolaires (enfants hors commune)</i>	0,00	3 600,00	0,00	9 600,00		
	- minerval des élèves * délibération du 3.08.1992, approuvée par arrêté g.d. du 15.9.1992: 9.000.-F par an par élève dont les parents n'habitent pas la commune de Dippach (223.10EUR) * délibération du 22 février 2006, portant augmentation de ce minerval à 350,00EUR par trimestre à partir de la rentrée scolaire 2006/07 - modifications à mettre en oeuvre à partir de 2010 suite aux dispositions de la nouvelle législation scolaire, suivant règlement communal en ce sens du 30 janvier 2012 (600,00Eur par année scolaire)						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	41 811,35	86 500,00	87 500,00	87 500,00		
<i>744611/99001 G</i>	<i>Participation de l'Etat dans le traitement de la deuxième intervenante du précoce</i>	41 811,35	86 500,00	87 500,00	87 500,00		
	- à partir de 2010: remboursement par l'Etat du traitement de la deuxième intervenante au précoce au service de la commune, suivant nouvelles dispositions légales						
748380 G	Autres remboursements	27 128,54	1 000,00	0,00	1 000,00		
<i>748380/99001 G</i>	<i>Autres remboursements</i>	27 128,54	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- remboursement de la part de l'Etat en ce qui concerne les frais de scolarisation d'enfants de personnes sous le statut de réfugié, - suivant déclaration au Ministère de l'Education Nationale - pour 2013 et 2015: en plus, remboursement de la part de l'Etat de montants versés en trop dans le cadre de la participation communale aux rémunérations du personnel enseignant pour les années 2009, 2010, 2011 et 2013, suite aux décomptes actualisés sur base de la nouvelle législation scolaire (remboursement pour la commune de Dippach: 204.545,83€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 2 décembre 2013, N°: 3117 et remboursement pour la commune de Dippach: 27.128,24€, suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 3 novembre 2014, N°: 3201)						
	Total 910	68 939,89	91 100,00	87 500,00	98 100,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	1 620,00	2 000,00	2 200,00	2 300,00		
706160/99001	Cours pour adultes	1 620,00	2 000,00	2 200,00	2 300,00		
	droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500.-F par cours (12.39EUR) - délibération du 13 juin 2008: 20.00Eur pour cours d'initiation à l'informatique - délibération du 18 décembre 2000 du conseil communal: 1.000.-F par cours pour cours de langue luxembourgeoise (24.79EUR) - délibération du 14 septembre 2007: augmentation du droit d'inscription pour cours de luxembourgeois à 50 Euro par cours - délibération du 26.09.13, droit d'inscription au cours de luxembourgeois augmenté à 130€ par cours						
744710 G	Subventions d'exploitation	400,00	600,00	600,00	600,00		
744710/99001 G	subsidés du Ministère de l'Education Nationale cours de langue luxembourgeoise	400,00	600,00	600,00	600,00		
	- subside du Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise, suivant convention à passer le moment venu et la cas échéant						
	Total 930	2 020,00	2 600,00	2 800,00	2 900,00		
	Total général 9	70 959,89	93 700,00	90 300,00	101 000,00		
	TOTAL GENERAL	11 444 287,57	11 455 091,80	11 591 693,90	12 108 855,77		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	189 796,53	0,00	0,00	0,00		
<i>691000/99001</i>	<i>Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice</i>	189 796,53	0,00	0,00	0,00		
	Total 036	189 796,53	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	189 796,53	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menus dépenses imprévues du collège échevinal	5 496,92	11 200,00	12 600,00	11 200,00		
<i>615243/99001</i>	<i>Menus dépenses imprévues du collège échevinal</i>	5 496,92	10 000,00	11 800,00	10 000,00		
	- dépenses éventuelles en relation avec la mise en dépôt ou le transport de meubles appartenant à des personnes ayant dû déguerpir de leur logement						
	- dépenses diverses						
	- autres cadeaux						
	- divers cadeaux de service						
	- suivant modification du Ministère de l'Intérieur: cadeaux pour vingt ans de service, à partir de 2011 les sapeurs-pompiers pouvant se prévaloir d'une ancienneté de 20 ans se verront de même décerner un cadeau, vu la mise en route du système à partir de 2011, il est clair qu'un grand nombre de pompiers entrent en ligne de compte la première année (20 ans de service et plus)						
	- adaptation en fonction des besoins pour les années subséquentes						
	- augmentaiton en 2015 vu plus de cadeaux de service et autre imprévus						
	- en 2015: légère augmentaiton suite à des frais imprévus de l'enterrerement d'une personne sans domicile fixe à Dippach, suite à un accident et augmentaiton d'annonces mortuaires						
<i>615243/99002</i>	<i>Menus dépenses imprévues du collège échevinal</i>	0,00	1 200,00	800,00	1 200,00		
	- cadeaux aux nouveaux-nés de la commune, éventuellement par remise d'un détecteur de fumée dans le cadre de la sécurité des habitations						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	35 291,88	36 300,00	35 300,00	36 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
642110/99001	*College des bourgmestre et échevins - indemnités - en 2009: adaptation aux nouvelles dispositions légales en vertu d'une délibération du 12 mars 2009: * bourgmestre: 2.059,20EURO N.I.100 par an * échevins: 1.246,80EURO N.I.100 par an à partir du 1er mars 2009	35 291,88	36 300,00	35 300,00	36 500,00		
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	6 341,00	10 800,00	6 500,00	11 000,00		
643110/99001	*Conseil communal - jetons de présence - délibération du 19 octobre 2000: * 600.-F N.I 100 par séance, soit 14.87EUR N.I 100 par séance - délibération du 12 mars 2009: * 16,36EUR N.I 100 par séance	6 341,00	10 800,00	6 500,00	11 000,00		
	Total 111	47 129,80	58 300,00	54 400,00	58 700,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	100,00	0,00	0,00		
603500/99001	Fournitures de bureau pour les bureaux de vote - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2015	0,00	100,00	0,00	0,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	100,00	100,00	0,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien pour les bureaux de vote - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2015	0,00	100,00	100,00	0,00		
608122	Petit équipement	189,34	1 000,00	0,00	0,00		
608122/99001	Autre petit équipement pour les bureaux de vote - dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2015	189,34	1 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
615241	Frais de réception	0,00	100,00	100,00	0,00		
615241/99001	Frais de réception	0,00	100,00	100,00	0,00		
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2014 - catering pour les membres des bureaux de vote						
642800	Autres indemnités	1 201,54	850,00	800,00	0,00		
642800/99001	Indemnité pour les membres des bureaux de vote	1 201,54	850,00	800,00	0,00		
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2014 - suivant les dispositions règlementaires en vigueur, en faveur des aidants ne faisant pas partie de la composition régulière des bureaux de vote						
643800	Autres jetons de présence	6 395,09	5 200,00	5 200,00	0,00		
643800/99001	jetons de présence pour les membres des bureaux de vote	6 395,09	5 200,00	5 200,00	0,00		
	- dans la cadre des élections pour le parlement européen en printemps 2014 - référendum en 2014 - en suivant les dispositions règlementaires, en faveur des présidents, secrétaires, assesseurs et assesseurs-suppléants des bureaux de vote						
	Total 112	7 785,97	7 350,00	6 200,00	0,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	1 152,99	1 250,00	1 250,00	1 300,00		
642400/99001	Indemnités aux commissions consultatives / secrétaire commission scolaire	1 152,99	1 250,00	1 250,00	1 300,00		
	- commission scolaire: * indemnité du secrétaire: 6.000.-F N.I. 100 par an, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 7.1.1986, N°: 74/86/CAC (148.74EUR N.I. 100 par an);						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	32 464,15	45 000,00	36 000,00	37 000,00		
643400/99001	Commissions consultatives - jetons de présence	32 464,15	45 000,00	36 000,00	37 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
	- commissions consultatives - jetons de présence suivant délibération du conseil communal du 29.01.1988: 300.-F/séance, soit 7.44EUR par séance - augmentation de certains montants de jetons (présidents et secrétaires), suivant délibération du 15 juin 2006						
	Total 113	33 617,14	46 250,00	37 250,00	38 300,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	14 416,24	14 000,00	11 000,00	13 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau - enveloppes et imprimés 5.000 - frais de reliure 2.000 - matériel de bureau divers 6.000	14 416,24	14 000,00	11 000,00	13 000,00		
608112	Electricité	8 579,09	10 000,00	10 000,00	10 500,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - frais de la Mairie	8 579,09	10 000,00	10 000,00	10 500,00		
608113	Gaz de canalisation	3 370,68	7 750,00	5 000,00	5 500,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - frais de la Mairie	3 370,68	7 750,00	5 000,00	5 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 610,23	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes	1 610,23	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608122	Petit équipement	10 468,55	15 250,00	16 200,00	22 500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - bâtiments administratifs	2 408,49	2 050,00	3 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	* produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes						
608122/99002	<i>machines de bureau et matériel informatique - petit équipement</i>	1 948,77	4 200,00	4 200,00	4 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau						
608122/99005	<i>machines de bureau et matériel informatique</i>	4 866,47	7 000,00	8 500,00	15 000,00		
	- dépenses diverses						
	* en 2014: acquisition de plusieurs ordinateurs desk-top et d'un lap-top						
	* en 2015: acquisition de quelques PC-Desk-Top et matériel divers						
	dans l'optique d'un renouveau en continu afin de garantir le bon fonctionnement						
	acquisition d'une imprimante à étiquettes dans le cadre du règlement sur les déchets						
	* en 2016: acquisition de quelques PC pour le personnel et de tablettes, ensemble avec des appareils de lecture des compteurs d'eau						
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i>	1 244,82	2 000,00	500,00	1 500,00		
	- dépenses diverses						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00	500,00		
608128/99001	<i>frais divers de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	500,00		
	- frais de mesurage et extraits						
	- divers équipements						
	- en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
611200	Loyers et charges mobilières	7 189,27	9 800,00	7 800,00	7 800,00		
611200/99001	<i>Location hardware</i>	7 189,27	9 800,00	7 800,00	7 800,00		
	- frais de location serveur et autres						
612200	Entretien et réparations	45 281,88	53 000,00	50 500,00	52 000,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	44 882,78	52 000,00	50 000,00	51 000,00		
	- bâtiments administratifs						
	* augmentation substantielle à partir de 2005, vu la mise en						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	service de la nouvelle Mairie et des frais de nettoyage en conséquence, supérieurs à ceux en relation avec le nettoyage de l'ancienne Mairie (nettoyage par entreprise)						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique	399,10	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau						
612300	Contrats de maintenance	20 307,15	23 500,00	23 000,00	24 000,00		
612300/99001	Contrat de maintenance installations techniques / ascenseur et chauffage ventilation	12 017,87	12 500,00	12 500,00	13 000,00		
	- mairie: contrats de maintenance ascenseur et installation de chauffage						
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau	8 289,28	11 000,00	10 500,00	11 000,00		
	- mairie: contrat de mainenanec copieuses et serveur informatique						
613410	Honoraires juridiques	960,25	14 000,00	12 000,00	12 000,00		
613410/99001	Honoraires juridiques	960,25	14 000,00	12 000,00	12 000,00		
	- frais d'honoraires à payer à l'huissier de justice et à l'avocat, chargés du recouvrement des taxes et impositions communales - frais d'avocats dans le cadre de causes communales à défendre						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
613481/99001	Honoraires de consultance externe et d'expertise	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- frais divers - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
613484	Honoraires médicaux et de soins	286,80	400,00	310,00	400,00		
613484/99001	Honoraires médicaux et de soins	286,80	400,00	310,00	400,00		
	- à partir de 2007: vaccination à charge de la commune du personnel communal contre le virus de la grippe (à titre facultatif)						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	19 656,46	21 500,00	20 500,00	31 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol...) - Foyer S.A., en coassurance avec La Luxembourgeoise - adaptations à partir de 2010, vu une étude en relation avec nos contrats d'assurance par bureau tiers et conclusions en conséquence (diminution de primes et augmentation des garanties en parallèle) - en 2016, augmentaiton vu mise en service nouvelle école et caserne de pompiers avec atelier communal	19 656,46	21 500,00	20 500,00	31 000,00		
614600	Assurance responsabilité civile	8 227,50	8 500,00	8 300,00	9 200,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile - La Luxembourgeoise S.A. * remaniement en 2010, vu une étude par tiers concernant les assurances de la commune	8 227,50	8 500,00	8 300,00	9 200,00		
614800	Autres assurances	6 417,95	6 700,00	6 500,00	6 700,00		
614800/99001	Assurance accident usagers / Casco voyages de services / tableau Felten / oeuvres d'art mairie	6 417,95	6 700,00	6 500,00	6 700,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	22 093,74	36 500,00	36 000,00	39 000,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications - publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: - compte-rendu analytique, magazine et autres publ. - publicité et avis de presse - y compris frais de traduction par tiers en ce qui concerne le bulletin	22 093,74	35 500,00	35 000,00	39 000,00		
615100/99002	Evaluation publique sur l'opportunité de mise en route d'un système de location de bicyclettes - via enquête dans la commune	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	1 000,00	250,00	3 000,00		
615212/99001	Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	0,00	1 000,00	250,00	3 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- dépense à prévoir en conformité avec les dispositions légales en vigueur - prise en charge éventuelle de voyages d'intérêt communal						
615241	Frais de réception	6 481,50	7 700,00	7 700,00	9 000,00		
615241/99001	Fête de fin d'année personnel	6 481,50	7 700,00	7 700,00	9 000,00		
	- fête de fin d'année du personnel communal (augmentation des frais, vu une augmentation des effectifs du personnel, d'une part au niveau de l'enseignement et d'autre part suite à la mise en service d'une maison relais)						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	54 342,29	49 000,00	53 000,00	53 000,00		
615300/99001	Frais postaux et frais de télécommunications	54 342,29	49 000,00	53 000,00	53 000,00		
	- taxes téléphoniques et abonnements; télécopieur; frais d'affranchissement - augmentation à partir de 2002, vu l'augmentation du nombre d'envois collectifs distribués par la poste - augmentation à partir de 2012, vu la mise en route de certains "Hot-Spots"						
618110	Documentation générale	2 132,34	2 550,00	2 500,00	2 550,00		
618110/99001	Fournitures de bureau / Documentation générale	2 132,34	2 550,00	2 500,00	2 550,00		
618820	Frais de formation	4 615,76	4 000,00	1 000,00	5 000,00		
618820/99001	Frais de formation	4 615,76	4 000,00	1 000,00	5 000,00		
	- formations diverses et en particulier formation spécifiques des salariés à tâche manuelle pour la conduite de certains engins - formations du personnel dans le cadre du pacte-climat						
621000	Rémunérations des salariés	642 707,93	691 500,00	703 500,00	723 500,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	458 757,29	524 500,00	524 500,00	540 000,00		
	en 2016: - 1 secrétaire, 3 rédacteurs, dont un à mi-temps profitant en						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un à mi-temps - 1 receveur - 1 rédacteur à embaucher, suivant décision du conseil communal (prévisionnellement à partir de mi-2016)						
621000/99002	<i>*Rémunérations de base-employés communaux</i>	160 935,13	159 000,00	171 000,00	175 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps - 2 employés communaux à temps plein						
621000/99003	<i>*Rémunérations de base-salariés à tâche intellectuelle</i>	17 411,42	0,00	0,00	0,00		
621000/99005	<i>*Subvention d'intérêts liée à un prêt hypothécaire</i>	5 604,09	8 000,00	8 000,00	8 500,00		
	- suivant règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement						
623000	Charges sociales (part patronale)	139 622,86	149 000,00	153 000,00	158 000,00		
623000/99001	<i>*rémunération charges patronales -fonctionnaires</i>	111 000,65	127 000,00	130 000,00	133 000,00		
	en 2016: - 1 secrétaire, 3 rédacteurs, dont un à mi-temps profitant en sus d'un congé politique, 2 expéditionnaires admin., dont un à mi-temps - 1 receveur - 1 rédacteur à embaucher, suivant décision du conseil communal (prévisionnellement à partir de mi-2016)						
623000/99002	<i>*rémunération charges patronales -employés communaux</i>	21 408,83	22 000,00	23 000,00	25 000,00		
	- 1 employée communale à mi-temps - 2 employés communaux à temps plein						
623000/99003	<i>*rémunération charges patronales -salariés a tâche intellectuelle</i>	2 550,99	0,00	0,00	0,00		
623000/99004	<i>*Caisse de prévoyance fonctionnaires et employes communaux</i>	4 662,39	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre d'un congé pour travail à mi-temps, consécutif à un congé de maternité(les 24 mois qui suivent ce congé), le reste des cotisations de la sorte est repris sous les charges patronales						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs	440,30	2 000,00	1 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	similaires						
641000/99001	licences informatiques - réservation des noms de domain - internet - à partir de 2015: diverses autres licences viendront s'ajouter	440,30	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	576,49	600,00	600,00	620,00		
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse - indemnité pour pertes de caisse * indemnité annuelle de 2.400.-F N.I.100, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 31.12.1985, N°: 701/85, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (59.49EUR N.I 100) * adaptation à partir de 2005 à la législation en vigueur, suivant délibération du 31 janvier 2005, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (74.37EUR N.I 100), vu l'augmentation de la population communale	576,49	600,00	600,00	620,00		
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	0,00	0,00	0,00	0,00		
646500/99001	frais d'enregistrement - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal	0,00	0,00	0,00	0,00		
648110 P	Subventions non affectées	250,00	250,00	250,00	250,00		
648110/99001 P	Subventions Enrôlés de Force (section sud-ouest)	250,00	250,00	250,00	250,00		
648211 S	Participations à caractère général	106 406,52	111 096,56	111 096,56	117 958,73		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du Sigi - centralisation communes - frais de centralisation suivant circulaire du SIGI du 23 novembre 2015	19 691,40	21 000,00	21 000,00	24 400,00		
648211/99002 S	*Participations aux frais d'exploitation SIGI frais suivant circulaire du SIGI du 23 novembre 2015	46 498,00	47 958,29	47 958,28	49 612,71		
648211/99003 S	*Location logiciel SIGI - frais suivant circulaire du SIGI du 23 novembre 2015	35 744,72	37 507,47	37 507,48	38 697,92		
648211/99004 S	*Participations aux frais d'exploitation du Syvicol	4 472,40	4 630,80	4 630,80	5 248,10		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- suivant circulaire du syvicol du 10 novembre 2015						
648212 S	Participations à caractère spécifique	2 348,89	6 000,00	3 000,00	6 000,00		
648212/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	2 348,89	6 000,00	3 000,00	6 000,00		
	- y compris autres frais spécifiques, tels que location de portables de lecture, intrerventions techniques, etc.						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	57 800,00	111 000,00	111 000,00	168 000,00		
648510/99001 G	*Fonds pour Dépenses Communales	57 800,00	111 000,00	111 000,00	168 000,00		
	- imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordonnance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique						
	- montant, suivant circulaire ministérielle du 18 novembre 2015 N°: 3326 pour l'exercices 2016						
688000	Autres impôts et taxes	5 466,73	200,00	26 988,76	0,00		
688000/99001	*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	5 466,73	200,00	26 988,76	0,00		
	- décompte de 2014 en 2015						
	Total 120	1 192 057,40	1 358 796,56	1 382 995,32	1 484 978,73		
3/130/	130 Coordination technique						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- véhicules su service technique						
603500	Fournitures de bureau	268,55	300,00	300,00	300,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	268,55	300,00	300,00	300,00		
	- service technique, fournitures spécifiques						
603600	Carburants	3 284,44	3 600,00	3 600,00	3 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
603600/99001	Carburants pour véhicules - véhicules du service technique	3 284,44	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
608121	Fournitures d'entretien	536,20	2 000,00	800,00	1 500,00		
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien - pour service technique communal	0,00	500,00	100,00	500,00		
608121/99003	véhicules - fournitures d'entretien - véhicules du service technique	536,20	1 500,00	700,00	1 000,00		
608122	Petit équipement	456,00	500,00	200,00	500,00		
608122/99002	machines de bureau et matériel informatique - petit équipement - équipements spécifiques pour le service technique	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99005	machines de bureau et matériel informatique	456,00	500,00	200,00	500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	34,23	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608128/99001	frais divers de fonctionnement - divers menus frais en relation avec des besoins (copies diverses, petit équipement, etc.)	34,23	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	0,00	0,00	1 200,00		
611200/99001	Contrat de location batterie Renault Zoe - suivant contrat	0,00	0,00	0,00	1 200,00		
612200	Entretien et réparations	2 407,23	3 000,00	1 000,00	2 500,00		
612200/99003	Entretien et réparations - Véhicules - véhicules du service technique	2 407,23	3 000,00	1 000,00	2 500,00		
612300	Contrats de maintenance	6 422,57	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau	6 422,57	16 000,00	16 000,00	16 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
	- contrat de maintenance du "Système d'informaiton géographique" - bouleversements en 2014, suite à la faillite d'un fournisseur, reprise en 2015 par un nouveau fournisseur - acquisition programme de gestion des projets et maintenance en 2014						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	904,80	1 050,00	1 000,00	1 050,00		
614100/99001	Assurances sur véhicules	904,80	1 050,00	1 000,00	1 050,00		
	- les trois véhicules du service technique						
618120	Documentation technique	295,90	500,00	300,00	500,00		
618120/99001	Documentation technique	295,90	500,00	300,00	500,00		
621000	Rémunérations des salariés	216 115,43	267 900,00	267 900,00	289 000,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	120 540,85	199 000,00	199 000,00	234 000,00		
	- 1 ingénieur technicien en 2014, embauche d'un deuxième ingénieur-technicien en 2015						
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux	49 181,35	53 000,00	53 000,00	55 000,00		
	- 1 technicien, sous le statut d'employé communal						
621000/99003	*Rémunérations de base - salariés à tâche intellectuelle	46 393,23	15 900,00	15 900,00	0,00		
	- 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015						
623000	Charges sociales (part patronale)	42 102,68	57 450,00	59 400,00	64 200,00		
623000/99001	*rémunération charges patronales -fonctionnaires	28 815,02	48 000,00	50 000,00	57 000,00		
	- 1 ingénieur technicien en 2014, embauche d'un deuxième ingénieur-technicien en 2015						
623000/99002	*rémunération charges patronales -employés communaux	6 497,34	7 050,00	7 050,00	7 200,00		
	- 1 technicien, sous le statut d'employé communal						
623000/99003	*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle	6 790,32	2 400,00	2 350,00	0,00		
	- 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
	Total 130	272 828,03	354 300,00	352 000,00	382 350,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception	215,90	12 000,00	11 900,00	1 000,00		
615241/99001	Frais de jumelage	215,90	12 000,00	11 900,00	1 000,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras - en 2015: festivités à Dippach à charge de la commune - en 2015: festivités à Landiras						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	7 042,00	0,00	0,00	7 500,00		
616000/99001	Frais de transport jumelage	7 042,00	0,00	0,00	7 500,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras - en 2015: festivités à Dippach, donc pas de frais de transport à charge de la commune - en 2016: festivités à Landirads, donc frais de transport des participants						
	Total 140	7 257,90	12 000,00	11 900,00	8 500,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	2 387,50	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
646100/99001	Impôt foncier	2 387,50	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
	- impôt foncier/propriétés communales; - impôt foncier/propriété commune de Reckange-sur-Mess						
	Total 170	2 387,50	2 450,00	2 450,00	2 450,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés	656,70	750,00	1 000,00	1 000,00		
613300/99001	Frais de banques	656,70	750,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	- frais de compte, en particulier suite aux décisions des instituts bancaires de facturer des frais sur virements						
648231 G	Fonds pour l'emploi	53 526,98	52 214,85	53 220,57	56 066,38		
648231/99001 G	Fonds pour l'emploi	53 526,98	52 214,85	53 220,57	56 066,38		
	- suivant circulaire ministérielle du 27 octobre 2015, N°: 3298						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	0,00	100,00	0,00	100,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs sur compte courant	0,00	100,00	0,00	100,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	5 426,54	16 933,60	3 000,00	39 481,56		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	5 426,54	16 933,60	3 000,00	39 481,56		
	- emprunt contracté chez la BIL						
	- y compris pour emprunts à contracter en 2016						
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	74 112,82	243 159,34	80 000,00	568 532,21		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	74 112,82	243 159,34	80 000,00	568 532,21		
	- emprunt contracté chez la BIL						
	- y compris pour emprunts à contracter en 2016						
	Total 180	133 723,04	313 157,79	137 220,57	665 180,15		
	Total général 1	1 696 786,78	2 152 604,35	1 984 415,89	2 640 458,88		
3/220/	2 Protection sociale						
	220 Troisième âge						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	646,21	3 500,00	1 500,00	3 500,00		
608128/99001	activité commission du 3ième âge	646,21	3 500,00	1 500,00	3 500,00		
	- activités à organiser par la commission du 3e âge (frais d'organisation)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
	- participation aux activités conjointes de quelques communes du sud						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	23 723,40	31 000,00	21 000,00	25 000,00		
612150/99001	repas sur roues - Service de restauration	23 723,40	31 000,00	21 000,00	25 000,00		
	- système de fourniture par restaurant local à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40 Euro) - à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015						
615241	Frais de réception	7 909,48	8 300,00	8 300,00	8 300,00		
615241/99001	fête de Noel pour retraités - frais divers	7 909,48	8 300,00	8 300,00	8 300,00		
	- entre autres frais en relation avec les fêtes d'anniversaires extraordinaires						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	2 800,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
616000/99001	Frais de transport 3ième âge	2 800,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- activités à organiser par la commission du 3e âge (frais de transport)						
642800	Autres indemnités	500,00	500,00	500,00	500,00		
642800/99001	indemnités cours de danse 3ième âge	500,00	500,00	500,00	500,00		
	- suivant facture à présenter						
648110 P	Subventions non affectées	1 699,10	3 050,00	3 050,00	3 100,00		
648110/99001 P	excursions Amiperas	999,10	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
	- prise en charge de frais de transport occasionnés par des excursions organisées pour les membres de l'AMIPERAS *2015: suite à la décision du conseil communal						
648110/99002 P	subvention aux associations	700,00	850,00	850,00	900,00		
	- subside ordinaire de l'association Amiperas, suivant décision du conseil communal						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
688000/99001	Remboursement caution pour appareils de chauffage des menus	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- remboursement de cautions prise en recette dans le cadre de la mise à disposition des appareils de chauffage pour les repas sur roues, suivant décision du conseil communal du 27 février 2015						
	Total 220	37 278,19	52 350,00	40 350,00	46 400,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	558,68	2 000,00	500,00	2 000,00		
608128/99001	activité commission de l'égalité des chances	558,68	2 000,00	500,00	2 000,00		
	Total 230	558,68	2 000,00	500,00	2 000,00		
3/241/	241 Crèches et garderies						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- crèche à Dippach - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal						
608122	Petit équipement	803,21	1 500,00	400,00	1 500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	0,00	500,00	200,00	500,00		
	- crèche à Dippach						
608122/99002	infrastructures - petit équipement	803,21	1 000,00	200,00	1 000,00		
	- crèche à Dippach, entrtien des infrastructures connexes - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200	Entretien et réparations	8 473,11	13 700,00	10 700,00	26 000,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations	8 473,11	12 700,00	10 500,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
	- crèche à Dippach - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations des infrastructures	0,00	1 000,00	200,00	1 000,00		
	- crèche à Dippach, entretien des infrastructures connexes - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
648110 P	Subventions non affectées	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	subsidés crèche	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- subside de fonctionnement en faveur de la crèche à Dippach, suivant décision du conseil communal						
	Total 241	10 276,32	16 200,00	12 100,00	28 500,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603200	Produits d'entretien	3 902,27	4 500,00	4 500,00	5 700,00		
603200/99001	maison relais - bâtiments - produits d'entretien	3 902,27	4 500,00	4 500,00	5 700,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
603500	Fournitures de bureau	412,98	1 000,00	500,00	1 250,00		
603500/99001	maison relais - fournitures de bureau	412,98	1 000,00	500,00	1 250,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	2 468,46	2 000,00	1 700,00	3 700,00		
606310/99001	maison relais - fourniture eau et lait	2 468,46	2 000,00	1 700,00	3 700,00		
	- dans le cadre de la restauration des enfants						
608112	Electricité	6 809,89	6 750,00	7 500,00	8 250,00		
608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	6 809,89	6 750,00	7 500,00	8 250,00		
	- maison-relais à Schouweiler (part de frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	4 376,92	5 500,00	4 000,00	7 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - maison-relais à Schouweiler	4 376,92	5 500,00	4 000,00	7 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	1 001,24	1 700,00	400,00	2 500,00		
608121/99001	maison relais - bâtiment - fournitures d'entretien - maison-relais à Schouweiler	53,10	500,00	200,00	1 200,00		
608121/99002	maison relais - matériel info. et de bureau - fournitures d'entretien - maison-relais à Schouweiler	948,14	1 200,00	200,00	1 300,00		
608122	Petit équipement	5 055,15	6 800,00	6 400,00	9 950,00		
608122/99001	maison relais - bâtiment - petit équipement - maison-relais à Schouweiler	207,67	500,00	200,00	700,00		
608122/99002	maison relais - matériel info et bureau - autre petit équipement - maison-relais à Schouweiler	0,00	300,00	200,00	850,00		
608122/99004	maison relais - matériel pédagogique - maison-relais à Schouweiler, pour les besoins de travail avec les enfants	4 847,48	6 000,00	6 000,00	8 400,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	853,08	4 000,00	4 100,00	9 000,00		
608128/99001	maison relais - matériel cuisine - dans le cadre du fonctionnement de la maison-relais - dépense plus élevée en 2015: acquisition d'une installation de mise à disposition adéquate d'eau du réseau - en 2015: vu reprise par nouveau prestataire modification au niveau de l'organisation des repas, dépenses en conséquence	853,08	4 000,00	4 100,00	9 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	37 112,16	41 000,00	41 000,00	32 000,00		
611120/99001	maison relais - loyer - prise en charge du loyer mensuel de 2.800Eur (adapté à l'indice) suite à la convention de bail entre la Fabrique d'église de Schouweiler et la commune de Dippach, du 4 juin 2009 approuvée par le conseil communal - mise en route d'une nouvelle convention entre les parties	37 112,16	41 000,00	41 000,00	32 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	suite à la décision du conseil communal du 26 septembre 2013, légère adaptation du loyer vu une surface louée plus grande - convention venant à échéance en septembre 2016, vu le déménagement des activités vers l'ancienne école réaménagée						
612200	Entretien et réparations	895,64	3 700,00	2 600,00	5 000,00		
612200/99001	maison relais - travaux d'entretien et réparations des bâtiments	656,00	3 000,00	2 000,00	4 000,00		
612200/99002	maison relais - travaux d'entretien et réparations matériels info et bureau - maison-relais à Schouweiler	239,64	700,00	600,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	0,00	465,00	465,00	650,00		
612300/99001	Maintenance (installation de distribution d'eau) - à partir de 2015: acquisition d'une installation de mise à disposition adéquate d'eau du réseau, frais de maintenance dans ce cadre	0,00	465,00	465,00	650,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 327,50	1 500,00	1 500,00	2 100,00		
615212/99001	maison relais - frais excursions - maison-relais à Schouweiler	1 327,50	1 500,00	1 500,00	2 100,00		
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	120,00	400,00	300,00	450,00		
615300/99001	maison relais - frais postaux et frais de télécommunications - maison-relais à Schouweiler	120,00	400,00	300,00	450,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	2 393,30	4 800,00	4 800,00	5 500,00		
616000/99001	maison relais - transport excursions - maison-relais à Schouweiler	2 393,30	4 800,00	4 800,00	5 500,00		
648120 P	Subventions affectées	174 617,00	179 000,00	179 000,00	181 000,00		
648120/99002 P	encadrement et repas MRE - suite à la convention approuvée par le conseil communal le 19	174 617,00	179 000,00	179 000,00	181 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	<p>août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septembre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion de conventions tri-partites entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation régulière dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal de 2013 et 2014 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat. Part de l'Etat au frais: 75%. - reprise de l'article 3/242/648211/99002 vers l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - à partir de 2016: changement de prestataire, vu la cessation des activités du genre par Pro-Actif, reprise par la Croix-Rouge, déménagement des activités vers l'ancienne école réaménagée à la rentrée 2016 - convention avec le prestataire suivant décision du conseil communal du 20 novembre 2015 						
	Total 242	241 345,59	263 115,00	258 765,00	274 050,00		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	21 250,00	25 000,00	25 000,00	26 000,00		
<i>648330/99001 P</i>	<i>subvention d'études</i>	21 250,00	25 000,00	25 000,00	26 000,00		
	<p>à partir de l'année scolaire 2007:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nouvelle réglementation suivant décision du conseil communal du 14 septembre 2007: - classes de 7e-4e, resp. 7e-10e: 65 Euro par an avec succès - classe de 3e resp. 11e: 75 euro par an avec succès - classe de 2e resp. 12e: 85 Euro par an avec succès - classe de 1er resp. 13e: 100 Euro par an avec succès - enseignement postsecondaire; 125 Euro par an avec succès 						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/251/	251 Subventions d'études						
	Total 251	21 250,00	25 000,00	25 000,00	26 000,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99001	maison des jeunes - bâtiment - fournitures d'entretien - maison des jeunes à schouweiler	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	947,61	1 200,00	200,00	1 200,00		
612200/99001	maison des jeunes - travaux d'entretien et réparations des bâtiments - maison des jeunes à schouweiler	947,61	1 200,00	200,00	1 200,00		
648120 P	Subventions affectées	75 359,00	81 517,00	78 017,00	90 000,00		
648120/99001 P	activités organisations concertées communes du sud - activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers) - reprise de l'article 3/253/648211/99001 vers l'article 3/253/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	0,00	5 000,00	1 500,00	5 000,00		
648120/99002 P	activités SABA - à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.) - suivant convention à passer le moment venu - augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète - reprise de l'article 3/253/648211/99002 vers l'article 3/253/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	75 359,00	76 517,00	76 517,00	85 000,00		
	Total 253	76 306,61	82 717,00	78 217,00	91 200,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608112	Electricité	4 539,93	4 500,00	5 000,00	5 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608112/99001	Ventil. electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - home pour scouts	4 539,93	4 500,00	5 000,00	5 500,00		
608113	Gaz de canalisation	3 244,25	6 700,00	3 000,00	3 500,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - en relation avec le home pour Scouts à Schouweiler	3 244,25	6 700,00	3 000,00	3 500,00		
608122	Petit équipement	14,56	500,00	500,00	600,00		
608122/99001	home scouts - bâtiment - petit équipement	14,56	500,00	500,00	600,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	196,69	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
608128/99001	activités commission de la jeunesse - organisation de manifestations spécifiques en faveur des jeunes par la commission de la jeunesse	196,69	3 000,00	2 500,00	3 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	263,35	420,00	270,00	0,00		
611200/99001	home scouts - location réservoir à gaz	263,35	420,00	270,00	0,00		
612200	Entretien et réparations	1 871,65	4 700,00	5 200,00	15 700,00		
612200/99001	home scouts - travaux d'entretien et réparations des bâtiments - y compris nettoyage sommaire par entreprise - réfection du revêtement de l'escalier de secours en 2016	1 871,65	4 700,00	5 200,00	15 700,00		
612300	Contrats de maintenance	891,45	1 000,00	950,00	1 000,00		
612300/99001	home scout - contrat de maintenance pour l'ascenseur	891,45	1 000,00	950,00	1 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 750,00	1 900,00	1 900,00	2 000,00		
648110/99001 P	subventions section locale FNEL / amicale DACHSEN	1 750,00	1 900,00	1 900,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
	Total 259	12 771,88	22 720,00	19 320,00	31 300,00		
3/260/	260 Précarité sociale						
648110 P	Subventions non affectées	150,00	150,00	150,00	150,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions KRANK KANNER DOHEEM</i>	150,00	150,00	150,00	150,00		
	- suivant décision du conseil communal, à prendre le moment venu						
648120 P	Subventions affectées	80 454,32	57 574,76	57 574,76	57 796,85		
<i>648120/99002 P</i>	<i>emploi-service de proximité</i>	80 454,32	57 574,76	57 574,76	57 796,85		
	- participation financière en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision de principe du conseil communal du 22.05.2013, suite à la faillite de OPE et suivant convention du 27 décembre 2013						
	- reprise de l'article 3/260/648211/99002 vers l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648220 O	Participations au déficit	34 730,19	43 021,12	41 884,82	46 742,15		
<i>648220/99001 O</i>	<i>*Participation déficit office social</i>	34 730,19	43 021,12	41 884,82	46 742,15		
	- à partir de 2012: participation au déficit de l'office social commun à Mamer, suivant les dispositions légales et décisions d'adhésion de la part du conseil communal						
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	27 371,30	40 500,00	30 200,00	32 500,00		
<i>648310/99001 P</i>	<i>participations: Aide Familiale Télé-Assistance</i>	0,00	500,00	200,00	500,00		
	- en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible)						
<i>648310/99002 P</i>	<i>Aides aux personnes dans le besoin (vie chère)</i>	27 371,30	40 000,00	30 000,00	32 000,00		
	- allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement						
	- à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003)						
	- à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/260/	260 Précarité sociale						
	surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention)						
648320 P	Aides aux sinistrés	74,50	1 000,00	300,00	1 000,00		
<i>648320/99001 P</i>	<i>Aides aux sinistrés</i>	74,50	1 000,00	300,00	1 000,00		
	- en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant						
	Total 260	142 780,31	142 245,88	130 109,58	138 189,00		
3/270/	270 Intégration des étrangers						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 000,00	100,00	2 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>activités commission de l'intégration</i>	0,00	2 000,00	100,00	2 000,00		
	- fête de l'amitié à organiser						
	- mise en oeuvre d'un Welcome-Book, en faveur des nouveaux-arrivants						
615241	Frais de réception	3 273,79	4 000,00	3 500,00	4 000,00		
<i>615241/99001</i>	<i>manifestations commission de l'intégration</i>	3 273,79	4 000,00	3 500,00	4 000,00		
	- fête de l'amitié à organiser						
	Total 270	3 273,79	6 000,00	3 600,00	6 000,00		
	Total général 2	545 841,37	612 347,88	567 961,58	643 639,00		
	3 Ordre et sécurité publics						
3/310/	310 Services d'ordre						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	500,00	0,00	500,00		
608128/99001	frais divers de fonctionnement	0,00	500,00	0,00	500,00		
	- acquisition de matériel de sensibilisation pour la population						
648120 P	Subventions affectées	0,00	1 000,00	760,00	1 000,00		
648120/99001 P	Convention avec Déierenasyl	0,00	1 000,00	760,00	1 000,00		
	- frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à disposition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl.						
	- reprise de l'article 3/310/648211/99001 vers l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	325,14	700,00	400,00	450,00		
648211/99002 C	Comité et actions de prévention	325,14	700,00	400,00	450,00		
	- indemnité à allouer au secrétaire du comité de prévention intercommunal de la police (fonctionnaire à l'administration communale de Bertrange), suivant délibération du conseil communal du début de 2012: 3 p.i., à prendre en charge à titre de 1/2 par la commune de Dippach (1/2 à prendre en charge par la commune de Bertrange)						
	Total 310	325,14	2 200,00	1 160,00	1 950,00		
3/320/	320 Services de secours						
602000	Matières consommables	579,79	1 000,00	570,00	1 000,00		
602000/99001	Produits chimiques et produits connexes	579,79	1 000,00	570,00	1 000,00		
	- matériel de résorption d'hydrocarbures et matériel anti-guêpes						
603200	Produits d'entretien	118,46	500,00	200,00	700,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	118,46	500,00	200,00	700,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- casernes de sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentaiton vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	0,00	2 600,00	2 600,00	1 500,00		
603300/99001	Pneus et autres pièces de rechange	0,00	2 600,00	2 600,00	1 500,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
603600	Carburants	1 895,36	2 700,00	2 000,00	2 700,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	1 895,36	2 700,00	2 000,00	2 700,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
603700	Lubrifiants	35,00	200,00	100,00	200,00		
603700/99001	Lubrifiants	35,00	200,00	100,00	200,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608112	Electricité	4 759,27	5 400,00	4 400,00	4 500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	4 759,27	5 400,00	4 400,00	4 500,00		
	-i casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608114	Chaleur	2 073,66	4 000,00	1 250,00	4 000,00		
608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	2 073,66	4 000,00	1 250,00	4 000,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608121	Fournitures d'entretien	606,99	1 250,00	1 250,00	1 250,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	218,13	750,00	750,00	750,00		
	- casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608121/99003	véhicules - fournitures d'entretien	388,86	500,00	500,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- pour les véhicules d'incendie						
608122	Petit équipement	18 514,10	21 600,00	21 500,00	23 700,00		
608122/99001	<i>bâtiment - petit équipement</i>	1 193,62	1 000,00	1 000,00	1 100,00		
	-casernes des sapeurs-pompiers de Dippach et de Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
608122/99003	<i>véhicules - petit équipement</i>	354,61	600,00	500,00	600,00		
	- pour les véhicules d'incendie						
608122/99004	<i>Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie</i>	16 965,87	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- acquisition de matériel suivant rapport d'inspection de Monsieur, l'inspecteur cantonal et divers: - acquisition d'équipements personnels - acquisition de matériel de protection de la respiration - acquisitions diverses et entretien						
608122/99006	<i>acquisition mobilier</i>	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
	- pour les besoins des corps de sapeurs-pompiers - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
612200	Entretien et réparations	4 640,98	11 500,00	11 300,00	9 500,00		
612200/99001	<i>bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	1 167,96	1 500,00	300,00	1 500,00		
	- casernes de sapeurs-pompiers à Dippach et Bettange - à partir de 2016 augmentation vu déménagement vers caserne unique à Sprinkange						
612200/99003	<i>Entretien et réparations - Véhicules</i>	2 849,60	6 000,00	7 500,00	6 500,00		
	- pour véhicules d'incendie						
612200/99004	<i>entretien et réparation - matériel service d'incendie</i>	623,42	4 000,00	3 500,00	1 500,00		
612300	Contrats de maintenance	5 264,73	6 450,00	6 450,00	6 750,00		
612300/99001	<i>Autres contrats de maintenance pour appareils respiratoires</i>	5 264,73	5 700,00	5 700,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	- contrat de maintenance pour le contrôle régulier des appareils respiratoires, suivant convention entre la commune et entreprise prestataire, approuvée par le conseil communal, en conformité avec la loi						
612300/99002	<i>contrat de maintenance défibrillateurs</i>	0,00	750,00	750,00	750,00		
	- suite à la mise en service de plusieurs stations dans la commune en 2014						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 511,17	3 400,00	3 000,00	3 400,00		
614100/99003	<i>Assurances sur véhicules</i>	2 511,17	3 400,00	3 000,00	3 400,00		
618820	Frais de formation	0,00	20 000,00	5 000,00	20 000,00		
618820/99001	<i>Frais de formation</i>	0,00	20 000,00	5 000,00	20 000,00		
	- frais de formation à l'attention des sapeurs-pompiers pour garantir le fonctionnement impeccable du service						
	- y compris formation à l'étranger à la demande des chefs de corps, le cas échéant						
642500	Indemnités aux bénévoles	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
642500/99001	<i>Indemnités aux bénévoles- prime d'ancienneté - SI</i>	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	- à l'image des services de la Protection Civile, pour lesquels les indemnités sont prises en charge par l'Etat, il est appelé aux communes de gratifier les membres bénévoles de services d'incendie communaux d'indemnités similaires						
	- il est proposé de liquider ces indemnités sur base d'une estimation forfaitaire des heures prestées (estimation à établir d'un commun accord avec les services, décision du conseil communal à prendre le moment venu)						
	- augmentation en 2014, vu, entre autres, la mise en route d'un service "First-Responder"						
648110 P	Subventions non affectées	2 400,00	3 100,00	2 500,00	5 600,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations actives dans le service incendie</i>	2 400,00	3 100,00	2 500,00	5 600,00		
	- subside ordinaire en faveur du corps de sapeurs-pompiers de la commune et autres subsides dans ce cadre, suivant décisions du conseil communal						
	- subside extraordinaire au pompiers, dans le cadre de la fusion						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
	des deux corps, suivant décision du conseil communal à prendre le moment venu						
648120 P	Subventions affectées	1 387,66	6 000,00	3 000,00	6 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>remboursement part taxes communales - permis de conduire C - congés sapeurs</i>	1 387,66	6 000,00	3 000,00	6 000,00		
	- prise en charge éventuelle de subventions dans le cadre de l'acquisition d'un permis de conduire "C" (suivant délibération du conseil communal du 23 mars 2001, approuvé par l'autorité supérieure le 11 juin 2001, N°:142/01/CAC-modification par le conseil communal en date du 15 décembre 2003)						
	- prise en charge éventuelle de congés-sapeurs, en conformité avec la loi - reprise de ce volet de l'article 3/320/648258/99001 vers l'article 3/320/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 320	74 787,17	119 700,00	95 120,00	120 800,00		
	Total général 3	75 112,31	121 900,00	96 280,00	122 750,00		
3/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
603200	Produits d'entretien	2,76	20,00	20,00	20,00		
<i>603200/99091</i>	<i>Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien</i>	2,76	20,00	20,00	20,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	52,88	200,00	40,00	200,00		
<i>603300/99093</i>	<i>Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange</i>	52,88	200,00	40,00	200,00		
603600	Carburants	705,98	800,00	600,00	600,00		
<i>603600/99093</i>	<i>Ventil. atelier - Carburants pour véhicules</i>	705,98	800,00	600,00	600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
603700	Lubrifiants	115,36	124,00	80,00	120,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	115,36	124,00	80,00	120,00		
608112	Electricité	84,76	108,00	108,00	140,00		
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	84,76	108,00	108,00	140,00		
608114	Chaleur	408,12	620,00	480,00	600,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	408,12	620,00	480,00	600,00		
608121	Fournitures d'entretien	528,67	520,00	520,00	560,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entertien	18,69	40,00	40,00	40,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	336,53	240,00	200,00	240,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	173,45	240,00	280,00	280,00		
608122	Petit équipement	384,68	520,00	480,00	540,00		
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	4,97	20,00	20,00	20,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	201,71	260,00	200,00	260,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	178,00	240,00	260,00	260,00		
608160	Vêtements professionnels	198,06	210,00	210,00	250,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	198,06	210,00	210,00	250,00		
612200	Entretien et réparations	479,33	65 900,00	2 548,00	165 720,00		
612200/99001	travaux d'entretien du domaine agricole - chemin ruraux	0,00	65 000,00	2 000,00	165 000,00		
	en 2016: - nouvelles couches de roulement des chemins: . Beim Millekräiz à Bettange (390m) . Azingen à Dippach (200m) suivant décisions du conseil communal, report vers 2016 vu certains aléas - réfection des chemins suivants: . Op Kuebett à Schouweiler (890m) . Zärewiss à Sprinkange (400m) suivant devis à approuver le moment venu - divers travaux d'entretien à effectuer par la commune (non-subventionnables)						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	49,06	200,00	40,00	120,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	418,45	640,00	420,00	520,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	11,82	60,00	88,00	80,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	172,63	240,00	206,00	224,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	172,63	240,00	206,00	224,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
621000	Rémunérations des salariés	14 662,06	16 000,00	16 000,00	17 100,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	14 662,06	16 000,00	16 000,00	17 100,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 196,81	2 220,00	2 380,00	2 660,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	2 196,81	2 220,00	2 380,00	2 660,00		
648110 P	Subventions non affectées	600,00	1 400,00	600,00	700,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations agricoles	600,00	1 400,00	600,00	700,00		
	- subside ordinaire Coin de Terre et Foyer						
	Total 411	20 592,10	88 882,00	24 272,00	189 434,00		
3/412/	412 Sylviculture						
603700	Lubrifiants	1 630,02	4 000,00	4 000,00	6 000,00		
603700/99001	Lubrifiants	1 630,02	4 000,00	4 000,00	6 000,00		
	- frais divers						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	3 000,00	3 000,00	9 000,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier	0,00	3 000,00	3 000,00	9 000,00		
	- frais divers						
	- serrures, panneaux de signalisation etc.						
608122	Petit équipement	4 637,56	7 300,00	7 500,00	5 000,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien du domaine forestier	4 637,56	7 300,00	5 000,00	5 000,00		
	- frais divers						
608122/99002	petit équipement pour l'entretien des infrastructures - chemins forestiers	0,00	0,00	2 500,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
608180	Autres matières et fournitures non stockées	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
608180/99001	Achats de plantations	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	27 363,18	64 000,00	21 000,00	76 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien divers	27 363,18	43 000,00	18 000,00	55 000,00		
	- travaux de débardage, etc.						
	- en 2016: débardage d'une coupe prévue déjà en 2015						
612200/99002	travaux d'entretien des infrastructures - chemins forestiers	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
612200/99003	travaux d'entretien et de réparation matériel et outillage domaine forestier	0,00	1 000,00	3 000,00	1 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	66,34	600,00	600,00	600,00		
613481/99001	Frais de certifications FSC et PEFC	66,34	600,00	600,00	600,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
615212/99001	frais activités pédagogiques	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
648258 G	Autres participations à des traitements	182 223,78	185 000,00	144 000,00	163 000,00		
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat	17 639,41	20 000,00	19 000,00	20 000,00		
	- part de la commune dans les traitements du triage comprenant les communes de Dippach, Bertrange et Reckange						
	- reprise des salaires des ouvriers forestiers et d'autres indemnités sous l'article 3/412/648258/99002 en tant que remboursement à l'Etat à partir de 2004 puisqu'ils sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier						
	- suivant plan de coupe et de culture, à approuver par le conseil communal et indications du préposé forestier						
648258/99002 G	*rémunération des salariés forestiers - remboursement à l'Etat	164 584,37	165 000,00	125 000,00	143 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	- salaires des ouvriers-forestiers engagés par le préposé forestier - reprise de ces salaires à partir de 2004 sous cet article en tant que remboursement à l'Etat, puisque les ouvriers forestiers sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier						
	Total 412	215 920,88	269 900,00	180 100,00	265 600,00		
3/413/	413 Pêche et chasse						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	225,00	600,00	190,00	600,00		
646500/99001	Permis de pêche destinés à la vente	225,00	600,00	190,00	600,00		
	Total 413	225,00	600,00	190,00	600,00		
3/430/	430 Tourisme						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	1 500,00	0,00	14 500,00		
648110/99002 P	Subventions aux associations actives dans le tourisme	0,00	1 500,00	0,00	14 500,00		
	- subside ordinaire au Syndicat d'Initiative, le cas échéant - contribution à titre de quelque 12.000.-€ à l'office Régional de Tourisme à créer, participation en suivant une décision du conseil communal à prendre le moment venu						
648120 P	Subventions affectées	0,00	1 600,00	1 450,00	1 600,00		
648120/99001 P	Subventions pour l'encouragement à l'embellissement des localités	0,00	1 600,00	1 450,00	1 600,00		
	- encouragement à l'embellissement des localités - prise en charge des frais résultant de la distribution des prix dans le cadre du concours "Village Fleuri"						
	Total 430	0,00	3 100,00	1 450,00	16 100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
608121	Fournitures d'entretien	442,75	1 500,00	500,00	1 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien des infrastructures - abris-bus, etc	442,75	1 500,00	500,00	1 500,00		
608122	Petit équipement	853,92	3 700,00	3 000,00	1 000,00		
608122/99001	petit équipement pour l'entretien des infrastructures - abris-bus etc.	853,92	3 700,00	3 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques : arrêt bus	0,00	2 000,00	1 500,00	2 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	9 442,38	13 000,00	14 000,00	15 000,00		
616000/99001	transport collectif de personnes - organisation d'une navette en bus de ligne vers la "Schueberfouer", en complément aux courses normales de la ligne 215, pris en charge par l'Etat - frais en relation avec l'organisation d'un "Late-Night Bus" - mise en oeuvre d'un système de "Late-Night-Card" à partir de 2008, suivant décisions du conseil communal à prendre le moment venu - organisation de divers navettes (vers Picadilly, etc.)	9 442,38	13 000,00	14 000,00	15 000,00		
	Total 441	10 739,05	20 200,00	19 000,00	19 500,00		
	Total général 4	247 477,03	382 682,00	225 012,00	491 234,00		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	3 383,93	89 500,00	93 000,00	5 000,00		
606352/99001	Poubelles destinés à la revente - diminution en raison de la mise en vigueur de nouvelles	3 383,93	2 500,00	1 000,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	dispositions d'enlèvement et de taxes (changement de principe, plus de revente)						
606352/99002	<i>Rachat poubelles brunes et bleues (Lamesch)</i>	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	- en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes en 2015, adaptation aux dispositions légales - il est prévu que la commune se rende propriétaire de toutes les poubelles à mettre à disposituon des utilisateurs						
606352/99003	<i>Poubelles et sacs poubelles, dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement des déchets</i>	0,00	57 000,00	62 000,00	5 000,00		
	- en raison de la mise en vigueur de nouvelles dispositions d'enlèvement et de taxes en 2015, adaptation aux dispositions légales - il est prévu que la commune se rende propriétaire de toutes les poubelles à mettre à disposituon des utilisateurs						
611200	Loyers et charges mobilières	1 719,98	3 000,00	2 500,00	2 500,00		
611200/99001	<i>location conteneurs et bâches</i>	1 719,98	3 000,00	2 500,00	2 500,00		
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	169 055,20	189 000,00	179 000,00	195 000,00		
612140/99001	<i>Collecte de déchets par entreprise privée</i>	169 055,20	189 000,00	179 000,00	195 000,00		
	- frais d'enlèvement des ordures: * à partir de 2015: à l'instar des années précédentes l'entreprise Lamesch se charge à l'heure actuelle de l'enlèvement de ordures ménagères, encombrants et des déchets organiques, ainsi que du verre et du papier (suivant submission publique de mi-2015, dans le cadre de la mise en service de la nouvelle réglementation communale sur les déchets) * évaluation pour 2016: 730 tonnes de déchets ménagers 10 tonnes de déchets encombrants 720 tonnes de déchets organiques 130 tonnes de verre 190 tonnes de papier à partir de 2015: mise en route de nouvelles modalités de collecte et d'un nouveau règlement d'enlèvement des ordures et des taxes afférentes - diminution des tonnages, vu la mise en route du système pollueur-payeur, mais augmentation des prix unitaires suivant soumission						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	10 000,00	3 000,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
615100/99001	Campagne de sensibilisation dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement déchets	0,00	10 000,00	3 000,00	4 000,00		
617100	Personnel intérimaire	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
617100/99001	Distribution poubelles dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau règlement déchets - vu le besoin certain des utilisateurs en vue de changer de récipients à la mise en oeuvre d'un nouveau règlement-taxe, devant suffire aux dispositions légales	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
648120 P	Subventions affectées	2 128,80	6 500,00	2 000,00	3 500,00		
648120/99001 P	service de conseils environnementaux à la population - suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le conseil communal le 20 décembre 2012 - augmentation en 2015, vu divers activités de sensibilisation en supplément - reprise de l'article 3/510/648212/99001 vers l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	2 128,80	6 500,00	2 000,00	3 500,00		
648211 C	Participations à caractère général	97 899,98	115 000,00	110 000,00	115 000,00		
648211/99003 C	Contribution au parc de recyclage de Bascharage - suivant convention entre les communes concernées approuvée par le conseil communal le 19 mars 2012 - suivant information du gestionnaire	97 899,98	115 000,00	110 000,00	115 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	168 642,84	176 000,00	155 640,00	154 896,00		
648211/99001 S	Frais d'incinération - SIDOR / traitement des déchets par le syndicat de compostage - incinération des déchets ménagers et encombrants par SIDOR et compostage des déchets organiques par Minett-Kompost: * estimations pour 2016: 730 tonnes de déchets ménagers à 96.00EUR 10 tonnes de déchets encombrants à 128.00EUR 720 tonnes de déchets organiques à 49.00EUR * prix suivant informations du SIDOR du 2 novembre 2015 et de MINETT-KOMPOST du 26 octobre 2015 - compensation kilométrique SIDOR - à partir de 2003: adhésion à la collecte sélective d'emballages par VALORLUX, pas de dépense supplémentaire	133 002,84	138 000,00	120 000,00	105 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	à escompter						
648211/99002 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage	35 640,00	38 000,00	35 640,00	49 896,00		
	- frais de participation au syndicat Minett-Kompost						
	- suivant information de MINETT-KOMPOST du 26 octobre 2015						
	- 14.00Eur par habitant						
648220 S	Participations au déficit	0,00	0,00	6 416,06	0,00		
648220/99001 S	Participations au déficit du syndicat Minett-Kompost	0,00	0,00	6 416,06	0,00		
	- suivant information de Minett-Kompost du 26 octobre 2015						
	Total 510	442 830,73	599 000,00	551 556,06	479 896,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
602000	Matières consommables	0,00	0,00	0,00	0,00		
602000/99001	Produits chimiques de dératization	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
603200	Produits d'entretien	11,04	80,00	80,00	80,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	11,04	80,00	80,00	80,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	211,51	800,00	160,00	800,00		
603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange	211,51	800,00	160,00	800,00		
603600	Carburants	2 823,92	3 200,00	2 400,00	2 400,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	2 823,92	3 200,00	2 400,00	2 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603700	Lubrifiants	461,44	496,00	320,00	480,00		
603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants	461,44	496,00	320,00	480,00		
608112	Electricité	805,52	1 182,00	1 182,00	1 360,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	466,48	750,00	750,00	800,00		
	- frais d'électricité concernant la station de pompage à la rue de Bascharage à Schouweiler						
608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	339,04	432,00	432,00	560,00		
608114	Chaleur	1 632,49	2 480,00	1 920,00	2 400,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	1 632,49	2 480,00	1 920,00	2 400,00		
608121	Fournitures d'entretien	2 114,67	2 080,00	2 080,00	2 240,00		
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du reseau	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- achat de matériel (tuyaux, bouches d'égout) - en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collègue échevinal						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entertien	74,76	160,00	160,00	160,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	1 346,10	960,00	800,00	960,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	693,81	960,00	1 120,00	1 120,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608122	Petit équipement	1 785,13	2 630,00	2 470,00	2 760,00		
608122/99001	<i>petit équipement pour l'entretien du reseau</i>	246,45	550,00	550,00	600,00		
	achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût):						
608122/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement</i>	19,87	80,00	80,00	80,00		
608122/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - petit équipement</i>	806,83	1 040,00	800,00	1 040,00		
608122/99098	<i>Ventil. atelier - petit équipement et outillage</i>	711,98	960,00	1 040,00	1 040,00		
608160	Vêtements professionnels	198,06	210,00	210,00	250,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>	198,06	210,00	210,00	250,00		
612200	Entretien et réparations	17 749,68	20 100,00	20 192,00	21 380,00		
612200/99002	<i>travaux d'entretien et de réparation du réseau de canalisation</i>	15 832,34	16 500,00	18 000,00	18 500,00		
	- vidange de fosses, réparation du réseau, nettoyage annuel des avaloirs, mise à niveau de couvercles de canalisation						
612200/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations</i>	196,24	800,00	160,00	480,00		
612200/99093	<i>ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations</i>	1 673,80	2 560,00	1 680,00	2 080,00		
612200/99097	<i>Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations</i>	47,30	240,00	352,00	320,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	690,51	960,00	824,00	896,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	690,51	960,00	824,00	896,00		
621000	Rémunérations des salariés	14 662,06	16 000,00	16 000,00	17 100,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	14 662,06	16 000,00	16 000,00	17 100,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 196,81	2 220,00	2 380,00	2 660,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	2 196,81	2 220,00	2 380,00	2 660,00		
648120 P	Subventions affectées	2 361,87	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
648120/99002 P	frais divers en relation avec la station d'épuration	2 361,87	2 700,00	2 700,00	2 700,00		
	- frais divers en relation avec la station d'épuration: * assurance, entretien des alentours etc. - reprise de l'article 3/520/648211/99002 vers l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 S	Participations à caractère général	137 188,32	110 000,00	110 000,00	130 000,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées	137 188,32	110 000,00	110 000,00	130 000,00		
	- suivant information du SIVEC (suivant convention du 18 octobre 1995 entre le Sivec, la commune de Reckange et celle de Dippach, approuvée le 19 janvier 1996 par le conseil communal et le 21 février 1996 par l'autorité supérieure) - y compris taxe de rejet que le SIVEC doit payer à l'Etat - refacturation à la commune de la partie due aux eaux y déversés - en 2014, prise en charge de la taxe de rejet pour 2 exercices suivant informaiton du SIVEC - en 2016: prévision d'une provision pour prise en charge de frais administratifs du SIVEC, qui s'occupe de la coordination partielle des travaux de raccordement, en attendant l'adhésion projetée et nécessaire à ce syndicat afin de préserver la pérennité de l'évacuation des aux usées						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Total 520	184 893,03	165 138,00	162 918,00	187 506,00		
3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>Pacte Climat - frais de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre						
<i>608128/99002</i>	<i>Pacte Climat - autres frais de fonctionnement - programme de comptabilisation énergétique/ EBL/compteur d'eau pour chantier</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - mise en oeuvre de différentes actions concrètes						
648120 P	Subventions affectées	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
<i>648120/99001 P</i>	<i>Subventions au public pour promotion de la mobilité publique</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal le moment venu, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de titres de transport (M-Pass, Jumbo-Kaart, Seniore-Kaart, ...)						
	Total 532	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
3/542/	542 Protection de la nature						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 169,97	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
<i>608128/99001</i>	<i>activités commission de l'environnement</i>	1 169,97	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- activités à organiser par la commission de l'Environnement et de la Santé						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	650,00	0,00	0,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations de protection de la nature</i>	0,00	650,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
648211 S	Participations à caractère général	13 650,34	13 868,92	13 868,92	14 169,82		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature - suivant information du SICONA-Ouest du 17 novembre 2015 - changement du mode de calcul suite à la mise en vigueur de nouveaux statuts conformes à la loi	13 650,34	13 868,92	13 868,92	14 169,82		
648212 S	Participations à caractère spécifique	56 346,22	71 500,00	71 500,00	73 000,00		
648212/99001 S	Travaux spécifiques effectués par un syndicat de protection de la nature - contribution financière pour travaux à exécuter par le SICONA - suivant devis et programme présenté par le SICONA	56 346,22	71 500,00	71 500,00	73 000,00		
	Total 542	71 166,53	87 518,92	86 868,92	88 669,82		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
606358	Autres articles manufacturés destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0,00		
606358/99001	acquisition de composteurs - acquisition de composteurs destinés à la revente * sensibilisation des habitants de la commune pour le compostage à l'échelle privée, par la vente d'installations y destinées à coût modéré * recette afférente aux recettes ordinaires, suivant délibération du 19 janvier 1995, approuvée le 10 mai 1995 par l'autorité supérieure * adaptation en 2015 de la totalité du système de gestion des déchets dans la commune, par mise en conformité avec la loi, donc plus d'achat	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 590	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 5	698 890,29	851 656,92	801 342,98	786 071,82		
	6 Logements et équipements collectifs						
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach						
612200	Entretien et réparations	1 535,22	8 000,00	3 000,00	8 000,00		
612200/99001	bâtiment travaux d'entretien et réparations	1 535,22	8 000,00	3 000,00	8 000,00		
	- logements donnés en location, soit logement concierge à l'école de Schouweiler et ancien presbytère à Dippach (provision en 2015 pour travaux éventuels en 2015 au niveau du presbytère)						
	Total 612	1 535,22	9 500,00	4 500,00	9 500,00		
3/621/	621 Places publiques						
603200	Produits d'entretien	11,04	80,00	80,00	80,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	11,04	80,00	80,00	80,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	211,51	800,00	160,00	800,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	211,51	800,00	160,00	800,00		
603600	Carburants	2 823,92	3 200,00	2 400,00	2 400,00		
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules	2 823,92	3 200,00	2 400,00	2 400,00		
603700	Lubrifiants	461,44	496,00	320,00	480,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	461,44	496,00	320,00	480,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608112	Electricité	339,04	432,00	432,00	560,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	339,04	432,00	432,00	560,00		
608114	Chaleur	1 632,49	2 480,00	1 920,00	2 400,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	1 632,49	2 480,00	1 920,00	2 400,00		
608121	Fournitures d'entretien	18 843,76	20 080,00	22 080,00	32 240,00		
608121/99001	fournitures d'entretien	16 729,09	18 000,00	20 000,00	30 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, bornes, semences etc.						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	74,76	160,00	160,00	160,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	1 346,10	960,00	800,00	960,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	693,81	960,00	1 120,00	1 120,00		
608122	Petit équipement	8 250,99	9 780,00	4 920,00	7 160,00		
608122/99001	petit équipement	6 712,31	7 700,00	3 000,00	5 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc.						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	19,87	80,00	80,00	80,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	806,83	1 040,00	800,00	1 040,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	711,98	960,00	1 040,00	1 040,00		
608160	Vêtements professionnels	1 287,36	1 365,00	1 365,00	1 625,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 287,36	1 365,00	1 365,00	1 625,00		
612200	Entretien et réparations	4 735,86	9 600,00	5 192,00	28 880,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques	2 818,52	6 000,00	3 000,00	26 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs, mise en place borne électrique sur parking mairie;						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	196,24	800,00	160,00	480,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	1 673,80	2 560,00	1 680,00	2 080,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	47,30	240,00	352,00	320,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	690,51	960,00	824,00	896,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	690,51	960,00	824,00	896,00		
621000	Rémunérations des salariés	95 303,39	104 000,00	104 000,00	111 150,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	95 303,39	104 000,00	104 000,00	111 150,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
623000	Charges sociales (part patronale)	14 279,28	14 430,00	15 470,00	17 290,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	14 279,28	14 430,00	15 470,00	17 290,00		
648120 P	Subventions affectées	461,95	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
648120/99001 P	frais conventions CFL	461,95	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
	- frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de l'article 3/621/648211/99001 vers l'article 3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 621	149 332,54	168 903,00	160 363,00	207 161,00		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	1 462,63	2 500,00	1 500,00	2 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	1 462,63	2 500,00	1 500,00	2 500,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
608122	Petit équipement	14 631,06	19 000,00	15 000,00	10 000,00		
608122/99001	petit équipement	14 631,06	19 000,00	15 000,00	10 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
	pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
612200	Entretien et réparations	0,00	700,00	500,00	700,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations de la signalisation routière	0,00	700,00	500,00	700,00		
612300	Contrats de maintenance	4 381,89	4 500,00	4 500,00	2 500,00		
612300/99002	Contrats de maintenance pour les feux tricolores	4 381,89	4 500,00	4 500,00	2 500,00		
	- diminution en 2016, vu reporise des feux rouges au croisement RN5-CR103 par l'Etat						
648110 P	Subventions non affectées	150,00	150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	subvention aux association / sécurité routière	150,00	150,00	150,00	150,00		
	Total 622	20 625,58	26 850,00	21 650,00	15 850,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603200	Produits d'entretien	22,09	160,00	160,00	160,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	22,09	160,00	160,00	160,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	423,02	1 600,00	320,00	1 600,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	423,02	1 600,00	320,00	1 600,00		
603600	Carburants	5 647,83	6 400,00	4 800,00	4 800,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	5 647,83	6 400,00	4 800,00	4 800,00		
603700	Lubrifiants	922,87	992,00	640,00	960,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	922,87	992,00	640,00	960,00		
603800	Autres fournitures consommables	12 585,36	17 000,00	20 000,00	18 000,00		
603800/99001	Sel de déneigement	12 585,36	17 000,00	20 000,00	18 000,00		
	- à partir de fin 2015, achat en vrac, vu la mise en service d'un silo de stockage près des nouveaux ateliers communaux						
608112	Electricité	678,08	864,00	864,00	1 120,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	678,08	864,00	864,00	1 120,00		
608114	Chaleur	3 264,99	4 960,00	3 840,00	4 800,00		
608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	3 264,99	4 960,00	3 840,00	4 800,00		
608121	Fournitures d'entretien	4 840,90	6 160,00	5 160,00	9 480,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	611,55	2 000,00	1 000,00	5 000,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron, y compris acquisition de bacs à sel en 2016						
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	149,53	320,00	320,00	320,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	2 692,20	1 920,00	1 600,00	1 920,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 387,62	1 920,00	2 240,00	2 240,00		
608122	Petit équipement	3 077,36	5 160,00	4 340,00	5 320,00		
608122/99002	petit équipement	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	39,74	160,00	160,00	160,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	1 613,66	2 080,00	1 600,00	2 080,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	1 423,96	1 920,00	2 080,00	2 080,00		
608160	Vêtements professionnels	1 881,52	1 995,00	1 995,00	2 375,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 881,52	1 995,00	1 995,00	2 375,00		
612200	Entretien et réparations	58 809,08	52 200,00	39 384,00	60 760,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations	54 974,41	45 000,00	35 000,00	55 000,00		
	- voirie et trottoirs: réfection et réparation de la voirie vicinale et des trottoirs, mise en état des accotements, transport et épandage de goudron, reprofilage de couches de roulement, remplacement d'arbres morts - en 2014: augmentaiton par rapport à la normale, vu la mise en oeuvre de travaux de modifications de passages pour piétons à						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
	certains endroits à Dippach et de la mise en service d'un ralentisseur à Bettange, rue de la Gare - en 2016: de même travaux exceptionnels, dans le cadre de la réparation de trottoirs à Schouweiler et de travaux à réaliser en parallèle avec des travaux de réalisation du réseau à fibres optiques par les P. et T. - en 2016: certaines mesures dans le cadre du pacte-climat						
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	392,47	1 600,00	320,00	960,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	3 347,60	5 120,00	3 360,00	4 160,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	94,60	480,00	704,00	640,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 381,02	1 920,00	1 648,00	1 792,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	1 381,02	1 920,00	1 648,00	1 792,00		
621000	Rémunérations des salariés	139 289,58	152 000,00	152 000,00	162 450,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	139 289,58	152 000,00	152 000,00	162 450,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	20 869,72	21 090,00	22 610,00	25 270,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	20 869,72	21 090,00	22 610,00	25 270,00		
	Total 624	253 693,42	272 501,00	257 761,00	298 887,00		
3/626/	626 Cimetières						
608112	Electricité	339,47	420,00	500,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - éclairage des morgues	339,47	420,00	500,00	500,00		
608121	Fournitures d'entretien	449,41	2 500,00	1 300,00	2 500,00		
608121/99001	bâtiment - Fournitures d'entretien - matériel d'entretien morgues	380,40	1 000,00	700,00	1 000,00		
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien - matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.	69,01	1 500,00	600,00	1 500,00		
608122	Petit équipement	117,58	850,00	600,00	850,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - matériel d'entretien morgues	117,58	750,00	500,00	750,00		
608122/99002	infrastructures - petit équipement - matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.	0,00	100,00	100,00	100,00		
608160	Vêtements professionnels	1 584,44	1 680,00	1 680,00	2 000,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	1 584,44	1 680,00	1 680,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	5 690,15	11 500,00	11 000,00	11 500,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments - entretien des morgues - nettoyage régulier des morgues par tiers - en 2015: certaines modifications au niveau du dépôt du cimetière de Sprinkange	0,00	1 500,00	3 500,00	1 500,00		
612200/99002	travaux d'entretien et réparations des infrastructures - mise en oeuvre d'un système de confection de fosses par tiers à partir de 2008 - entreprise de corbillard (convention avec l'entreprise Jos calmes de Sprinkange du 02.12.1988)	5 690,15	10 000,00	7 500,00	10 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	117 296,48	128 000,00	128 000,00	136 800,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
621000/99004	*ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	117 296,48	128 000,00	128 000,00	136 800,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	17 574,50	17 760,00	19 040,00	21 280,00		
623000/99004	*ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle	17 574,50	17 760,00	19 040,00	21 280,00		
648211 S	Participations à caractère général	425,28	450,00	425,28	510,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire	425,28	450,00	425,28	510,00		
	- participation aux SICEC: * suivant information du SICEC: 0.12EURO/habitant						
	Total 626	143 477,31	163 160,00	162 545,28	175 940,00		
3/627/	627 Ateliers						
617100	Personnel intérimaire	44 753,76	47 200,00	47 900,00	62 000,00		
617100/99001	Proactif - personnel ouvriers temporaires	44 753,76	47 200,00	47 900,00	62 000,00		
	- embauche de peronnel ouvrier temporaire pour le renforcement des services de régie par temps de grands besoins - y compris 3e salarié en 2016, afin de garantir l'efficacité						
622000	Autre personnel	21 347,52	28 200,00	28 200,00	35 500,00		
622000/99001	*Salaires des étudiants travaillant dans les ateliers	21 347,52	28 200,00	28 200,00	35 500,00		
	- étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques vu les besoins, dans le adre de l'action "commune sans pesticides" (modalités suivant délibérations du conseil communal)						
623000	Charges sociales (part patronale)	236,46	300,00	315,00	375,00		
623000/99001	*salaires des étudiants charges patronales	236,46	300,00	315,00	375,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
	- étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques vu les besoins, dans le cadre de l'action "commune sans pesticides" (modalités suivant délibérations du conseil communal)						
624000	Pensions complémentaires	30 497,40	32 000,00	30 600,00	31 500,00		
624000/99004	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles	30 497,40	32 000,00	30 600,00	31 500,00		
	- suivant dispositions du contrat collectif des ouvriers des communes du Sud						
	Total 627	96 835,14	107 700,00	107 015,00	129 375,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603200	Produits d'entretien	22,10	160,00	160,00	160,00		
603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien	22,10	160,00	160,00	160,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	423,01	1 600,00	320,00	1 600,00		
603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange	423,01	1 600,00	320,00	1 600,00		
603600	Carburants	5 647,83	6 400,00	4 800,00	4 800,00		
603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules	5 647,83	6 400,00	4 800,00	4 800,00		
603700	Lubrifiants	922,86	992,00	640,00	960,00		
603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants	922,86	992,00	640,00	960,00		
608112	Electricité	1 349,05	2 364,00	2 364,00	2 820,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608112/99001	<i>bâtiment - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i> <i>- entretien des réservoirs</i> <i>- tva (17%) comprise (33.96EUR)</i>	96,58	500,00	500,00	600,00		
608112/99002	<i>réseau - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i> <i>- frais d'électricité en relation avec la station hydrophore installée à la cité "Galgenberg" à Dippach, suite à la reprise des éléments de cette cité destinés à être incorporés dans le domaine public</i> <i>- tva à 62.26EUR comprise</i>	574,40	1 000,00	1 000,00	1 100,00		
608112/99091	<i>Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	678,07	864,00	864,00	1 120,00		
608114	Chaleur	3 265,00	4 960,00	3 840,00	4 800,00		
608114/99091	<i>Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	3 265,00	4 960,00	3 840,00	4 800,00		
608121	Fournitures d'entretien	23 266,48	27 160,00	25 160,00	26 480,00		
608121/99001	<i>bâtiment - fournitures d'entretien</i> <i>- entretien des réservoirs</i> <i>- tva (17%) comprise (145.30EUR)</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608121/99002	<i>réseau - fournitures d'entretien</i> <i>- robinetterie, tuyauterie, compteurs etc.</i> <i>- tva (17%) comprise (3.051.28EUR)</i>	19 037,12	22 000,00	20 000,00	21 000,00		
608121/99091	<i>Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien</i>	149,54	320,00	320,00	320,00		
608121/99093	<i>Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien</i>	2 692,20	1 920,00	1 600,00	1 920,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	1 387,62	1 920,00	2 240,00	2 240,00		
608122	Petit équipement	3 077,34	5 360,00	4 640,00	5 520,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	0,00	700,00	700,00	700,00		
	- entretien des réservoirs - tva (17%) comprise (101.71EUR)						
608122/99002	réseau- petit équipement	0,00	500,00	100,00	500,00		
	- tva (17%) comprise (72.64EUR)						
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	39,73	160,00	160,00	160,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	1 613,65	2 080,00	1 600,00	2 080,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	1 423,96	1 920,00	2 080,00	2 080,00		
608160	Vêtements professionnels	495,14	525,00	525,00	625,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	495,14	525,00	525,00	625,00		
612200	Entretien et réparations	6 687,41	12 200,00	8 384,00	17 260,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations	0,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
	- entretien des réservoirs et autres bâtiments - tva (17%) comprise (217.54EUR)						
612200/99002	réseaux - travaux d'entretien et de réparation	2 852,74	3 500,00	3 500,00	4 000,00		
	- tva (17%) comprise (581.20EUR)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
612200/99004	Analyse d'eau par l'Etat - en suivant les contraintes de la loi, à partir de 2016 à charge des communes - tva (17%): 871.79€	0,00	0,00	0,00	6 000,00		
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	392,47	1 600,00	320,00	960,00		
612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	3 347,60	5 120,00	3 360,00	4 160,00		
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	94,60	480,00	704,00	640,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 381,02	1 920,00	1 648,00	1 792,00		
614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances	1 381,02	1 920,00	1 648,00	1 792,00		
621000	Rémunérations des salariés	36 655,15	40 000,00	40 000,00	42 750,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	36 655,15	40 000,00	40 000,00	42 750,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	5 492,03	5 550,00	5 950,00	6 650,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	5 492,03	5 550,00	5 950,00	6 650,00		
648120 P	Subventions affectées	70 445,68	78 000,00	76 000,00	78 000,00		
648120/99001 P	Subvention eau potable - En vertu de sa décision du 26 septembre 2013, le conseil communal décide de faire bénéficier toute personne résidant dans la Commune de Dippach, à titre d'allocation financière pour l'hygiène de base, d'un montant équivalent au coût de 20 litres d'eau par personne et par jour. - Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'adaptation	70 445,68	78 000,00	76 000,00	78 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	(augmentation) des redevances pour la distribution de l'eau potable, en suivant la législation et en suivant la décision du conseil communal du 10 juin 2013						
648211 S	Participations à caractère général	293 414,04	300 000,00	295 000,00	300 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable	293 414,04	300 000,00	295 000,00	300 000,00		
	- achat d'eau auprès du syndicat SES de Koerich - tva au taux superréduit de 3% incluse (8.737,86EUR) - prix suivant information du SES * pour fourniture dans réservoir: 1.00EURO/m3 * pour fourniture par raccordement directe: 1.25EURO/m3						
	Total 630	452 544,14	487 191,00	469 431,00	494 217,00		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	39 907,49	45 000,00	35 000,00	40 000,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	39 907,49	45 000,00	35 000,00	40 000,00		
	- taxes d'électricité ENOVOS - une légère diminution est escomptée, vu la mise en place de luminaires à système LED, en suivant un certain phasage						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
608121/99001	infrastructures - fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal						
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	infrastructures - petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- éclairage public: armatures et tubes - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal						
612200	Entretien et réparations	19 812,90	24 000,00	29 000,00	30 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des installations de voirie : éclairage	19 812,90	24 000,00	29 000,00	30 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/640/	640 Eclairage public						
	- éclairage public: entretien du réseau-révisions par CREOS, jusqu'en 2014 compris, à partir de 2015: travaux confiés à entreprise artisanale						
	Total 640	59 720,39	69 000,00	64 000,00	70 000,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608112	Electricité	266,29	500,00	300,00	500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	266,29	500,00	300,00	500,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	200,00	150,00	200,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - dans le cadre des locaux à la rue Tajel	0,00	200,00	150,00	200,00		
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	57,46	100,00	100,00	100,00		
611110/99001	frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs - frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs et le consentement de droits de passage	57,46	100,00	100,00	100,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	1 500,00	100,00	1 000,00		
612200/99001	bâtiment - travaux d'entretien et réparations - dans le cadre des locaux à la rue Tajel	0,00	1 500,00	100,00	1 000,00		
	Total 650	323,75	2 300,00	650,00	1 800,00		
	Total général 6	1 178 087,49	1 307 105,00	1 247 915,28	1 402 730,00		
	7 Santé						
3/740/	740 Services de santé publique						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/740/	740 Services de santé publique						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	500,00	200,00	500,00		
608128/99001	autres fournitures d'entretien et de petits équipements	0,00	500,00	200,00	500,00		
	- menues dépenses en relation avec le service de prise de sang - reprise du service de la ZITHA par le Laboratoires Réunis à partir de 2016, sans modification au niveau du service						
648110 P	Subventions non affectées	350,00	400,00	350,00	400,00		
648110/99001 P	Subside Croix Rouge	350,00	400,00	350,00	400,00		
	- subside à la Croix Rouge (section locale) - subside propre à l'exercice: 350€						
	Total 740	350,00	900,00	550,00	900,00		
	Total général 7	350,00	900,00	550,00	900,00		
3/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
608122	Petit équipement	388,85	550,00	200,00	500,00		
608122/99001	achat materiel cours loisirs	388,85	550,00	200,00	500,00		
	- matériel pour cours du soir						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 281,69	3 300,00	2 500,00	2 500,00		
608128/99001	frais d'organisations vacances loisirs	1 281,69	3 300,00	2 500,00	2 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	1 587,91	2 000,00	1 200,00	2 000,00		
615212/99001	Frais vacances loisirs	1 587,91	2 000,00	1 200,00	2 000,00		
615241	Frais de réception	671,71	1 200,00	900,00	1 200,00		
615241/99001	fête de clôture "vacances-loisirs"	671,71	1 200,00	900,00	1 200,00		
	- frais d'organisation						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	1 607,83	2 700,00	2 000,00	2 100,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
616000/99001	transport excursions vacances loisir	1 607,83	2 700,00	2 000,00	2 100,00		
	- frais de transport en relation avec les activités de "Vacances-Loisirs"						
622000	Autre personnel	5 324,00	2 600,00	2 000,00	5 000,00		
622000/99001	*salaires des étudiants, encadrement vacances loisirs	5 324,00	2 600,00	2 000,00	5 000,00		
	- frais de personnel (moniteurs), en relation avec l'organisation des activités de "Vacances-Loisirs"						
623000	Charges sociales (part patronale)	58,56	100,00	22,00	100,00		
623000/99001	*salaire des étudiants charges patronales, encadrement vacances loisirs	58,56	100,00	22,00	100,00		
642800	Autres indemnités	7 918,22	12 800,00	10 000,00	10 000,00		
642800/99001	indemnités cours loisirs (sport, culture)	7 918,22	12 800,00	10 000,00	10 000,00		
	- indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation sportive et culturelle						
	- à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal						
	- adjonction de plusieurs cours à grande envergure						
	Total 810	18 838,77	25 250,00	18 822,00	23 400,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
603200	Produits d'entretien	0,00	2 500,00	1 500,00	1 500,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	0,00	2 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis						
	- en 2015: acquisition de matériel de peinture						
608112	Electricité	7 856,67	8 750,00	9 500,00	9 750,00		
608112/99001	terrain de football - Electricité destinée à la consommation propre	5 586,71	6 500,00	7 000,00	7 000,00		
	- éclairage du local du football et du terrain						
608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre	2 269,96	2 250,00	2 500,00	2 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608113	Gaz de canalisation	7 390,72	8 300,00	6 300,00	6 300,00		
608113/99001	terrain de football - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre - chauffage du local du football	7 390,72	8 300,00	6 300,00	6 300,00		
608121	Fournitures d'entretien	2 605,63	3 100,00	1 100,00	2 500,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis	705,05	1 000,00	100,00	500,00		
608121/99002	infrastructures - fournitures d'entretien - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général	1 900,58	2 100,00	1 000,00	2 000,00		
608122	Petit équipement	419,52	1 000,00	100,00	500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement - entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal	0,00	0,00	0,00	0,00		
608122/99002	infrastructures- petit équipement - fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général	419,52	1 000,00	100,00	500,00		
608160	Vêtements professionnels	297,08	315,00	315,00	375,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	297,08	315,00	315,00	375,00		
612200	Entretien et réparations	18 430,70	23 000,00	19 500,00	29 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments locaux du football et du tennis - nettoyage pris en charge par la commune à partir de 2012	5 534,77	8 000,00	7 500,00	9 000,00		
612200/99002	travaux d'entretien et réparations des infrastructures terrain de football et courts de tennis, y compris entretien terrain de football synthétique	12 895,93	15 000,00	12 000,00	20 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	21 993,09	24 000,00	24 000,00	25 650,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	21 993,09	24 000,00	24 000,00	25 650,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
623000	Charges sociales (part patronale)	3 295,22	3 330,00	3 570,00	3 990,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	3 295,22	3 330,00	3 570,00	3 990,00		
	Total 821	62 288,63	74 295,00	65 885,00	79 565,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
603200	Produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- hall sportif à Schouweiler - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal						
608112	Electricité	13 619,78	13 500,00	15 000,00	16 500,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	13 619,78	13 500,00	15 000,00	16 500,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608113	Gaz de canalisation	13 843,38	17 630,00	14 350,00	14 760,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	13 843,38	17 630,00	14 350,00	14 760,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	140,00	1 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	140,00	1 000,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608122	Petit équipement	477,90	1 550,00	300,00	1 500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	477,90	550,00	200,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608122/99002	- hall sportif à Schouweiler <i>matériel- petit équipement</i>	0,00	1 000,00	100,00	1 000,00		
608160	- acquisition spécifiques diverses - mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif Vêtements professionnels	693,19	735,00	735,00	875,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillemant- salariés à tâche manuelle</i>	693,19	735,00	735,00	875,00		
612200	Entretien et réparations	34 719,24	34 500,00	34 500,00	35 500,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des bâtiments</i>	34 719,24	34 500,00	34 500,00	35 500,00		
612200/99002	- augmentation à partir de 2007/08, vu le nettoyage du hall sportif par tiers, diminution des heures de nettoyage par tiers à l'école, en échange <i>travaux d'entretien et réparations du matériel sportif</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
621000	- mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal Rémunérations des salariés	51 317,21	56 000,00	56 000,00	59 850,00		
621000/99004	<i>*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle</i>	51 317,21	56 000,00	56 000,00	59 850,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	7 688,84	7 770,00	8 330,00	9 310,00		
623000/99004	<i>*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle</i>	7 688,84	7 770,00	8 330,00	9 310,00		
646700	Taxe de cabaretage	0,00	100,00	0,00	100,00		
646700/99001	<i>taxe de cabaretage</i>	0,00	100,00	0,00	100,00		
	- en ce qui concerne la licence de cabaretage installée sur la salle de réunion du hall sportif						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
	Total 822	122 359,54	132 785,00	129 355,00	139 395,00		
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	158 274,13	187 696,09	196 386,27	200 127,60		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat intercommunal PIMODI - participation au syndicat intercommunal, créé entre les communes de Mondercange et de Dippach, dans le cadre de la construction d'une piscine - suivant information du syndicat PIMODI	158 274,13	187 696,09	196 386,27	200 127,60		
	Total 823	158 274,13	187 696,09	196 386,27	200 127,60		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	0,00	1 000,00	100,00	1 000,00		
608122/99001	matériel de sport - petit équipement - matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler	0,00	1 000,00	100,00	1 000,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 239,75	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
608128/99001	autres fournitures d'entretien et de petit équipement - e.a. cadeaux à décerner dans le cadre du "Mérite Sportif"	1 239,75	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations matériel de sport - matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à Schouweiler - alimentation en cas de besoin par report de crédit du collège échevinal	0,00	0,00	0,00	0,00		
615241	Frais de réception	1 170,93	5 500,00	3 000,00	4 500,00		
615241/99001	Manifestations sportives et ovation des sportifs méritants	1 170,93	5 500,00	3 000,00	4 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
	- activités à organiser par la commission sportive (frais d'organisation)						
648110 P	Subventions non affectées	9 700,00	11 500,00	11 500,00	12 000,00		
<i>648110/99001 P</i>	<i>Subventions aux associations sportives</i>	9 700,00	11 500,00	11 500,00	12 000,00		
	- subsides ordinaires: Tennis, Football, Tennis de Table, Union Cycliste Dippach, Volley-Ball, Reitclub						
	- subside à discerner dans le cadre du mérite sportif						
	- en 2013: subside de 25.000.-Eur en faveur de l'UCD, dans le cadre de l'organisation du championnat de cyclisme (suivant du conseil communal de ce jour)						
	Total 825	12 110,68	20 000,00	16 600,00	19 500,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
603200	Produits d'entretien	227,25	500,00	250,00	500,00		
<i>603200/99001</i>	<i>bâtiment - produits d'entretien</i>	227,25	500,00	250,00	500,00		
	- produits d'entretien						
608112	Electricité	14 726,04	17 500,00	16 000,00	16 500,00		
<i>608112/99001</i>	<i>Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	14 726,04	17 500,00	16 000,00	16 500,00		
	- centres polyvalents de Dippach et de Bettange						
	- salle de musique, Schouweiler						
	- à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	16 231,83	26 750,00	18 000,00	19 500,00		
<i>608113/99001</i>	<i>ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune</i>	16 231,83	26 750,00	18 000,00	19 500,00		
	- centres polyvalents de Dippach et de Bettange						
	- salle de musique, Schouweiler						
	- à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608121	Fournitures d'entretien	1 133,50	7 000,00	6 000,00	7 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	1 133,50	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
	- produits d'entretien						
608121/99002	fonctionnement - fournitures d'entretien	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- menus frais d'investissement						
	- en 2015: 2 frigos et remise à niveau du stock de couverts						
608122	Petit équipement	5 875,07	2 700,00	1 200,00	2 500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	435,53	500,00	200,00	500,00		
	- produits d'entretien						
608122/99002	fonctionnement - petit équipement	5 439,54	2 200,00	1 000,00	2 000,00		
	- menus frais d'investissement						
608160	Vêtements professionnels	495,14	525,00	525,00	625,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	495,14	525,00	525,00	625,00		
612200	Entretien et réparations	16 673,47	19 000,00	18 000,00	19 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	16 673,47	19 000,00	18 000,00	19 000,00		
	- à partir de 2006, viennent s'ajouter des frais de nettoyage de l'ancienne Mairie						
	- augmentation à partir de 2007/08 vu le nettoyage par tiers suite à l'entrée en retraite d'une femme de charge						
	- adjonction du nettoyage sommaire du home scouts à partir de 2012						
612300	Contrats de maintenance	515,90	650,00	600,00	650,00		
612300/99001	Contrat de maintenance pour l'ascenseur	515,90	650,00	600,00	650,00		
	- centre culturel Norbert SASSEL						
621000	Rémunérations des salariés	36 655,15	40 000,00	40 000,00	42 750,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	36 655,15	40 000,00	40 000,00	42 750,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
623000	Charges sociales (part patronale)	5 492,03	5 550,00	5 950,00	6 650,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	5 492,03	5 550,00	5 950,00	6 650,00		
646700	Taxe de cabaretage	73,50	100,00	100,00	100,00		
646700/99001	taxe de cabarétage	73,50	100,00	100,00	100,00		
	- en relation avec l'autorisation de débit de boissons sur le Centre Culturel de Dippach						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	495,79	0,00	495,79		
688000/99001	remboursement caution café au centre culturel de Bettange	0,00	495,79	0,00	495,79		
	- le cas échéant, en cas de changement du tenancier du café "Um Bur" à Bettange						
	- remboursement éventuel d'une caution de 20.000.-F (495.79EUR) déposée par la tenancière du café au Centre Culturel de Bettange, pour couverture de sommes éventuellement dues au moment de son départ						
	Total 831	98 098,88	120 770,79	106 625,00	116 270,79		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
612200	Entretien et réparations	100,00	500,00	100,00	400,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations du matériel de l'école de musique	100,00	500,00	100,00	400,00		
648110 P	Subventions non affectées	5 800,00	7 000,00	7 000,00	7 500,00		
648110/99001 P	Subventions aux sociétés de chants et musique	5 800,00	7 000,00	7 000,00	7 500,00		
	- subsides ordinaires pour sociétés de chant et de musique locales						
	- pas de subside en 2013 pour la chorla de Bettange, vu les activités manquantes						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
648211 C	Participations à caractère général	75 725,00	82 000,00	78 000,00	82 000,00		
<i>648211/99001 C</i>	<i>Participation au frais d'enseignement musical d'une autre commune</i>	75 725,00	82 000,00	78 000,00	82 000,00		
	- contribution aux frais déboursés par la commune de Bascharage dans le cadre de l'organisation de cours de musique en faveur d'élèves habitant notre commune (suivant convention entre les deux communes, approuvé le 13 juillet 2007)						
	Total 836	81 625,00	89 500,00	85 100,00	89 900,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
618110	Documentation générale	442,91	1 000,00	400,00	1 000,00		
<i>618110/99001</i>	<i>acquisition de publications luxembourgeoises</i>	442,91	1 000,00	400,00	1 000,00		
	Total 837	442,91	1 000,00	400,00	1 000,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00		
<i>608122/99001</i>	<i>fonds pour l'acquisition d'oeuvres d'art (report des années précédentes)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	369,58	5 000,00	750,00	5 000,00		
<i>608128/99001</i>	<i>frais de fonctionnement commission archives</i>	369,58	5 000,00	750,00	5 000,00		
	Total 838	369,58	5 000,00	750,00	5 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608121	Fournitures d'entretien	475,77	500,00	500,00	4 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
608121/99001	autres fournitures manifestations culturelles - dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles	475,77	500,00	500,00	4 000,00		
615241	Frais de réception	9 999,67	15 000,00	16 500,00	15 000,00		
615241/99001	Manifestations culturelles - frais d'activités culturelles à organiser, programme culturel au long de l'année	9 999,67	15 000,00	16 500,00	15 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	2 450,00	4 350,00	2 850,00	4 050,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations à but culturel - subsides ordinaires: Eurociné, Fraen a Mammen, Dippech hëlleft, le cas échéant Kabarä Pepperoni - éventuellement adjonction de nouvelles sociétés	1 950,00	2 600,00	2 600,00	2 800,00		
648110/99002 P	subvention - mérite culturel - subside à discerner dans le cadre du mérite culturel	0,00	500,00	0,00	500,00		
648110/99004 P	subsides anniversaires - liquidation de subsides-anniversaires, suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000 - en 2014: Procol - en 2015: amicale Dahsen - en 2016: tennis, ...	500,00	1 250,00	250,00	750,00		
	Total 839	12 925,44	19 850,00	19 850,00	23 050,00		
3/850/	850 Cultes						
608112	Electricité	1 252,18	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	1 252,18	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608113	Gaz de canalisation	13 410,26	20 000,00	14 000,00	15 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	13 410,26	20 000,00	14 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/850/	850 Cultes						
608121	Fournitures d'entretien	74,76	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	74,76	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
	- dépenses diverses						
608122	Petit équipement	101,20	500,00	1 000,00	500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	101,20	500,00	1 000,00	500,00		
	- dépenses diverses						
612200	Entretien et réparations	4 941,36	11 400,00	3 000,00	10 000,00		
612200/99001	travaux d'entretien et réparations des bâtiments	4 941,36	11 400,00	3 000,00	10 000,00		
	- travaux d'entretien						
	- en 2014 et 2015: nouvelle horloge-mère pour église de Bettange, entretien divers à ce niveau dans les autres églises						
612300	Contrats de maintenance	195,99	250,00	200,00	250,00		
612300/99001	contrat de maintenance système d'alarme église de Sprinkange	195,99	250,00	200,00	250,00		
648120 P	Subventions affectées	7 257,95	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
648120/99001 P	Participation au déficit de la fabrique d'église	7 257,95	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	- prise en charge des déficits des Fabriques d'Eglise						
	* suivant budgets et comptes des Conseils de Fabriques d'Eglise respectifs						
	- en application des dispositions légales afférentes						
	- reprise de l'article 3/850/648220/99001 vers l'article 3/850/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
	Total 850	27 233,70	44 650,00	28 700,00	38 250,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
608122	Petit équipement	3 992,62	5 000,00	3 000,00	5 000,00		
608122/99001	fêtes publiques - petit équipement	3 992,62	5 000,00	3 000,00	5 000,00		
	- en cas de besoin						
615241	Frais de réception	29 930,93	31 000,00	31 000,00	33 000,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques	29 930,93	31 000,00	31 000,00	33 000,00		
	- vin pour réceptions, inaugurations, fleurs etc., cadeaux pour noces, frais divers d'organisation						
	- dépenses élevée à partir de 2007, vu la modification des modal.						
	de la fête nationale, combinée le cas échéant avec la rencontre du jumelage						
	- en 2016, éventuellement acquisition de verres pour réceptions au logo de la commune						
642800	Autres indemnités	4 925,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
642800/99001	Indemnités - auxiliaires pour réception et festivités	4 925,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	- personnes qui assurent le service lors des réceptions						
	Total 860	38 848,55	43 000,00	41 000,00	45 000,00		
	Total général 8	633 415,81	763 796,88	709 473,27	780 458,39		
3/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
603200	Produits d'entretien	497,67	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
603200/99001	bâtiment - produits d'entretien	497,67	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- outils et produits de nettoyage, dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
603500	Fournitures de bureau	8 498,88	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	8 498,88	8 500,00	8 500,00	8 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- pour tous les cycles						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	3 025,73	3 500,00	3 500,00	3 600,00		
606310/99001	sachet St Nicolas	3 025,73	3 500,00	3 500,00	3 600,00		
	- frais de la fête St. Nicolas: 550 à 600 sachets						
606353	Imprimés destinés à la revente	32 251,20	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
606353/99001	livres de classe	32 251,20	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608112	Electricité	20 002,41	21 500,00	23 500,00	25 500,00		
608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune	20 002,41	21 500,00	23 500,00	25 500,00		
608113	Gaz de canalisation	25 548,84	33 570,00	26 650,00	27 240,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune	25 548,84	33 570,00	26 650,00	27 240,00		
608121	Fournitures d'entretien	7 392,20	11 000,00	7 500,00	10 500,00		
608121/99001	bâtiment - fournitures d'entretien	3 908,56	7 000,00	4 000,00	6 500,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
608121/99002	machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien	3 483,64	4 000,00	3 500,00	4 000,00		
	- frais d'entretien						
608122	Petit équipement	49 293,90	68 700,00	48 780,00	60 500,00		
608122/99001	bâtiment - petit équipement	2 080,27	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
608122/99002	machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	123,70	500,00	280,00	500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
608122/99005	<i>machines de bureau et materiel informatique</i>	122,55	1 000,00	500,00	1 000,00		
608122/99006	<i>meublier</i>	7 158,72	7 500,00	4 000,00	2 000,00		
	- acquisition de meublier pour cycles 1-4						
608122/99007	<i>Matériel sportif</i>	0,00	4 500,00	1 000,00	4 500,00		
	- pour tous les cycles						
608122/99011	<i>précoce - matériel pédagogique</i>	2 865,83	3 700,00	3 000,00	4 500,00		
	- dans le cadre d'une classe d'éducation précoce						
	* acquisition de matériel didactique et de jeux						
	* prix de fin d'année						
608122/99012	<i>préscolaire - matériel pédagogique</i>	11 104,10	16 000,00	12 000,00	12 500,00		
	- acquisition de matériel et autres objets pour travaux éducatifs et jeux: 1.900EUR par classe						
	- 2500.- de frais à titre de mise à jour régulier de la bibliothèque scolaire à partir de 2012, ce montant était incorporé à l'article afférent du primaire jusqu'ici						
	- frais en relation avec de cours d'initiation à la musique						
608122/99013	<i>primaire - matériel pédagogique</i>	25 838,73	32 500,00	25 000,00	32 500,00		
	- matériel didactique	13.000					
	- bibliothèques (livres, CD-ROM, etc.)	8.500					
	- bibliothèque des enseignants	2.000					
	- matériel pour travaux manuels	6.000					
	- matériel pour enseignement musical	3.000					
608160	Vêtements professionnels	2 772,77	2 940,00	2 940,00	3 500,00		
608160/99001	<i>Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle</i>	2 772,77	2 940,00	2 940,00	3 500,00		
612200	Entretien et réparations	137 971,49	144 000,00	140 500,00	186 000,00		
612200/99001	<i>travaux d'entretien et réparations des bâtiments de l'école</i>	137 971,49	143 000,00	140 000,00	185 000,00		
	- nettoyage assuré en totalité par tiers à partir de 2012, étant						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	donné que la dernière femme de charge sous contrat avec la commune est partie en retraite à partir de 2012, donc augmentation de ce poste - divers travaux - en 2016, y compris travaux de remis een état de la kitchenette du préscolaire et certaines mises en peinture dans ce même cycle - en 2016, augmentaiton vu la mise en service de la nouvelle école						
612200/99002	travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	13 600,35	12 800,00	12 200,00	12 800,00		
612300/99001	Contrats de maintenance pour les ascenceurs	1 163,13	1 300,00	1 200,00	1 300,00		
	- asscenseur installé au niveau de l'école fondamentale à Schouweiler (cycles 2-4)						
612300/99002	Contrats de maintenance machines de bureau et matériel informatique	12 437,22	11 500,00	11 000,00	11 500,00		
	- contrat d'entretien des machines à copier et contrat d'entretien du serveur informatique de l'école - maintenance du site des école et utilisation du programme de gestion internet de l'école (educ-design)						
615241	Frais de réception	1 169,49	1 250,00	1 000,00	1 250,00		
615241/99001	manifestations école	1 169,49	1 250,00	1 000,00	1 250,00		
	- diverses manifestation de l'école soutenues par la commune						
621000	Rémunérations des salariés	271 978,32	293 000,00	294 000,00	309 400,00		
621000/99001	*rémunération de base-fonctionnaires	66 709,46	69 000,00	70 000,00	70 000,00		
	- 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03						
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle	205 268,86	224 000,00	224 000,00	239 400,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	47 668,63	48 580,00	50 820,00	54 740,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
623000/99001	*rémunération charges patronales-fonctionnaires - 2e intervenant en classe, fonctionnarisé à partir de la rentrée 2002/03	16 913,24	17 500,00	17 500,00	17 500,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle	30 755,39	31 080,00	33 320,00	37 240,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2 411,53	2 600,00	2 500,00	2 800,00		
641000/99001	licences informatiques - frais en relation avec les licences informatiques utilisées à l'école (MS-Kis)	2 411,53	2 600,00	2 500,00	2 800,00		
648212 C	Participations à caractère spécifique	5 000,00	9 000,00	11 000,00	12 000,00		
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune - prise en charge des frais en relation la participation d'élèves sortant de milieux économiquement défavorisés à une classe de neige ou insertion dans une classe d'accueil - éventuellement prise en charge de minerval d'élèves qui ne fréquentent pas l'école à Schouweiler, en vertu des nouvelles dispositions légales	5 000,00	9 000,00	11 000,00	12 000,00		
648251 G	Participations au traitement du personnel enseignant	1 007 254,07	1 010 000,00	980 000,00	1 026 000,00		
648251/99001 G	*Remboursement partiel à l'Etat des traitements du personnel enseignant - à partir de 2009/2010: modification du mode de paiement et augmentation suite à la prise en charge directe des frais de remplacement et des chargés de cours par l'Etat en vertu de la nouvelle législation scolaire - suivant article 76 modifié de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental et et du règlement grand-ducal du 18 février 2010 déterminant les modalités d'établissement du contingent de leçons - y compris régularisations pour les années précédentes	1 007 254,07	1 010 000,00	980 000,00	1 026 000,00		
	Total 910	1 636 337,48	1 706 940,00	1 649 390,00	1 780 330,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	456,52	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	<i>divers matériel en relation avec le service de médecine scolaire</i>	456,52	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- frais divers en relation avec le service de médecine scolaire						
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00		
611200/99001	<i>locations cours informatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- e.a. location d'ordinateurs pour cours d'initiation à l'informatique, le cas échéant en 2013						
613484	Honoraires médicaux et de soins	3 255,00	3 600,00	2 600,00	3 500,00		
613484/99001	<i>Honoraires médicaux</i>	3 255,00	3 600,00	2 600,00	3 500,00		
	- honoraires du médecin scolaire						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	20 637,76	45 200,00	36 500,00	45 000,00		
615212/99002	<i>Frais - Excursions Cycle 1 précoce</i>	358,70	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99003	<i>Frais - Excursions Cycle 1 préscolaire</i>	1 174,20	6 000,00	2 500,00	6 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99004	<i>Frais - Excursions Cycle 2-4 primaire</i>	4 965,05	7 000,00	5 000,00	7 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99005	<i>Frais Lasep et excursions extraordinaires</i>	14 139,81	30 200,00	28 000,00	30 000,00		
	- en 2015: voyages divers, tels que séjour au Cap d'Agde et en Eiffel, pour les élèves du cycle 4, etc.						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	272 635,07	309 150,00	292 000,00	307 000,00		
616000/99001	<i>Transport scolaire</i>	255 822,54	266 000,00	260 000,00	266 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	- suivant soumission du 26 juillet 2013, l'entreprise Sales-Lentz de Bascharage est en charge du transport scolaire * année scolaire 2013/14 et s.: - bus Dippach: 66.290,24 Eur - bus Bettange: 66.290,24 Eur - bus Schouweiler: 58.297,78 Eur - bus Sprinaknge: 43.767,22 Eur - bus vers piscine: 15.024,96 Eur - bus vers hall sportif (précoce): 2.292,84 Eur - bus vers forêt: 318,40 Eur * les prix indiqués s'entendent sans TVA (3%) et corresp. aux prix offerts par soumission en 2013, ils sont à majorer des hausses légales intervenues (pas d'augmentaiton de TVA en 2015)						
616000/99002	<i>Transport - Excursions Cycle 1 précoce</i>	504,70	2 550,00	2 000,00	2 500,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99003	<i>Transport - Excursions Cycle 1 préscolaire</i>	1 751,00	6 600,00	4 000,00	6 500,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99004	<i>Transport - Excursions Cycle 2-4 primaire</i>	7 496,34	22 000,00	15 000,00	20 000,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99005	<i>transport Lasep et excursions extraordinaires</i>	7 060,49	12 000,00	11 000,00	12 000,00		
	- voyages divers, tels que séjour au Cap d'Agde et en Eiffel, pour les élèves du cycle 4, etc.						
621000	Rémunérations des salariés	25 689,70	26 500,00	26 500,00	26 700,00		
621000/99003	<i>*rémunération de base: salariés à tâche intellectuelle</i>	25 689,70	26 500,00	26 500,00	26 700,00		
	- surveillantes bus scolaire						
623000	Charges sociales (part patronale)	3 907,33	4 100,00	4 200,00	4 200,00		
623000/99003	<i>*rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle</i>	3 907,33	4 100,00	4 200,00	4 200,00		
	- surveillantes bus scolaire						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
642300	Indemnités aux membres du personnel	7 839,00	12 000,00	8 000,00	10 000,00		
642300/99001	indemnités diverses (LASEP, séances de lecture...) - frais de fonctionnement de la LASEP, augmentaiton en 2013, vu l'augmentaiton de l'offre	7 839,00	12 000,00	8 000,00	10 000,00		
642800	Autres indemnités	3 000,00	3 100,00	3 000,00	3 100,00		
642800/99001	indemnités cours pour adultes - indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation éducative (langues, informatique) - à liquider sur base de déclarations, respectivement en vertu de décisions du conseil communal	3 000,00	3 100,00	3 000,00	3 100,00		
648110 P	Subventions non affectées	750,00	1 150,00	1 250,00	1 250,00		
648110/99001 P	Subvention APEEF - suivant décision du conseil communal	750,00	850,00	850,00	900,00		
648110/99002 P	Subventions LASEP - suivant décision du conseil communal	0,00	300,00	400,00	350,00		
648120 P	Subventions affectées	930,00	1 500,00	800,00	1 500,00		
648120/99001 P	participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale - subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu) - reprise de l'article 3/930/648211/99001 vers l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur	930,00	1 500,00	800,00	1 500,00		
648330 P	Aides aux enfants	270,00	1 750,00	300,00	1 880,00		
648330/99001 P	subvention parents enfants dyslexiques - le cas échéant des soutiens financiers de l'association SOS-LRS (pour enfants dyslexiques), vu la fréquentation par deux élèves de la commune (suivant délibér. du conseil communal à prendre le moment venu) - plus de demande les dernières années	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
648330/99002 P	Epargne scolaire - allocation d'une prime de 15,00EUR en faveur des enfants de la première année d'études recevant un livret d'épargne de la part de la BCEE (suivant délibération du conseil communal du 29.11.2001)	270,00	350,00	300,00	480,00		
	Total 930	339 370,38	409 050,00	376 150,00	405 130,00		
	Total général 9	1 975 707,86	2 115 990,00	2 025 540,00	2 185 460,00		
	TOTAL GENERAL	7 241 465,47	8 308 983,03	7 658 491,00	9 053 702,09		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	9 100 000,00	0,00	15 220 000,00		
<i>194000/99001</i>	<i>Dettes >= 1 an envers des établissements de crédit: Montant Principal</i>	0,00	9 100 000,00	0,00	15 220 000,00		
	- emprunts à contracter en vue de financer les investissements en cours d'exercice						
	Total 180	0,00	9 100 000,00	0,00	15 220 000,00		
	Total général 1	0,00	9 100 000,00	0,00	15 220 000,00		
	2 Protection sociale						
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
<i>163000/15021 G</i>	<i>Suside de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle maison relais à Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
	- suivant engagement à intervenir, suivant confirmation du MENJE, y compris subside pour l'équipement en mobilier et cuisine						
169280 C	Autres participations aux frais	0,00	30 000,00	20 000,00	0,00		
<i>169280/12001 C</i>	<i>remboursement par la commune de Garnich de frais avances au niveau de la construction d'une crèche à Dippach</i>	0,00	30 000,00	20 000,00	0,00		
	- suivant convention du 25 octobre 1999 entre la commune de Dippach et celle de Garnich, concernant la fixation des modalités de financement et de remboursement de l'investissement au niveau de la transformation de l'ancienne école de Dippach en crèche (projet à réaliser de concert entre les communes en question)						
	- approbation de la convention en question par le conseil communal en date du 22 novembre 1999						
	- frais avancés par la commune de Dippach, demandes de remboursement adressées à la commune de Garnich au fur et à mesure de l'avancement du chantier						
	- en 2015: remise en état de la place de jeux de la crèche						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Total 242	0,00	30 000,00	20 000,00	500 000,00		
	Total général 2	0,00	30 000,00	20 000,00	500 000,00		
1/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
<i>161000/11001 G</i>	<i>Subside de l'Etat pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers</i>	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
	- suivant engagement promis à intervenir (1ère tranche)						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	132 050,00	2 000,00	26 400,00	36 000,00		
<i>163000/11002 G</i>	<i>subsidés d'investissement de l'Etat - dans le cadre de l'acquisition de matériel divers de lutte contre les incendies</i>	2 050,00	2 000,00	1 400,00	36 000,00		
	- dans le cadre de l'acquisition de matériel de lutte contre les incendies (tenues, appels-personnes, matériel divers)						
	- augmentation en 20106, vue acquisition de nouveau matériel de radiotransmission, à la demande de l'Etat, (digitalisation du réseau)						
<i>163000/12003 G</i>	<i>subsidés d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule TLF 2000 STA</i>	130 000,00	0,00	25 000,00	0,00		
	- suivant engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 20 décembre 2012 - solde						
263220	Véhicules spéciaux	34 300,00	7 000,00	0,00	2 000,00		
<i>263220/99001</i>	<i>vente de véhicules automoteurs - vente d'un fourgon d'incendie type KTLF</i>	34 300,00	0,00	0,00	0,00		
	- en 2014: vente d'un fourgon d'incendie de type KTLF						
<i>263220/99002</i>	<i>vente d'un véhicule d'incendie type GW</i>	0,00	7 000,00	0,00	2 000,00		
	- en 2016: vente dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule de type TSF, afin de garder la cohérence dans le parc automobile du service d'incendie						
	Total 320	166 350,00	9 000,00	26 400,00	188 000,00		
	Total général 3	166 350,00	9 000,00	26 400,00	188 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
261100	Terrains	2 875,00	24 178,50	0,00	24 521,50		
261100/14001	échange de fonds à Bettange au lieu-dit "hannert der Millen" - échange avec M. Gaton BRAUN de Bettange, en suivant le compromis afférent	1 025,00	0,00	0,00	0,00		
261100/14002	cession de fonds communaux au lieu-dit "hannert der Millen" - cession de fonds communaux à Madame SCHMIT-WELLONG de Bettange, suivant compromis afférent	1 850,00	0,00	0,00	0,00		
261100/14012	Echange de fonds entre la commune et Mme Becker Anne dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable à Dippach-Gare - suivant décision du conseil communal (approbation de l'acte notarié)	0,00	0,00	0,00	343,00		
261100/15001	Cession de fonds communaux au lieu-dit "op Kierkelt" et " beim Mühlenkreuz" - cession de fonds à M. Joel GILLES, en suivant la procédure à parfaire	0,00	24 178,50	0,00	24 178,50		
	Total 411	2 875,00	24 178,50	0,00	24 521,50		
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	124 000,00	0,00	166 394,00		
161000/13006 G	Subside de l'Etat pour la construction d'un hall de stockage pour copeaux de bois - suivant engagement du MDDI du 29 janvier 2015, N°: 246/14	0,00	0,00	0,00	46 394,00		
161000/99001 G	subside de l'Etat pour constructions des chemins forestiers en 2015: 80% de la dépense engagée dans les travaux reportés de 2014	0,00	124 000,00	0,00	120 000,00		
	Total 412	0,00	124 000,00	0,00	166 394,00		
1/422/	422 Distribution de gaz naturel						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/422/	422 Distribution de gaz naturel						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
<i>169100/99001</i>	<i>remboursement frais de raccordement au gaz avancés par la commune</i>	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursement de frais avancés par la commune						
	Total 422	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total général 4	2 875,00	149 178,50	0,00	191 915,50		
1/520/	5 Protection de l'environnement						
	520 Gestion des eaux usées						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
<i>169100/99001</i>	<i>taxes de raccordement</i>	0,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95€)						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	160 000,00		
<i>169280/15007</i>	<i>Participations de promoteurs aux frais d'assainissements rue René de Geysen à Bettange</i>	0,00	0,00	0,00	160 000,00		
	- suivant conventions à finaliser entre la commune et les promoteurs en quetions, frais avancés par la commune pour des raisons d'organisation, contre-partie aux dépenses extraordinaires						
	- en 2016: remboursement pour 1er PAP						
	- total de la dépense à rembourser en définitive						
	- dépense totale au dépenses extraordinaires: 470.000,-€ en 2016						
	- remboursement en étapes:						
	2016: 160.000,-€						
	2017: 140.000,-€						
	2018: 170.000,-€						
	Total 520	0,00	1 500,00	500,00	161 500,00		
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
162000 P	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
162000/14020 P	Subside par entreprise privée pour l'acquisition d'un véhicule électrique	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	- Eno-Prime						
	Total 532	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
1/541/	541 Diversité biologique						
161000 S	Terrains et constructions	11 182,50	0,00	3 900,00	86 100,00		
161000/11003 S	subsidés à allouer dans le cadre de l'acquisition de fonds d'une grande valeur écologique dans le cadre du projet européen life ++	3 727,50	0,00	0,00	0,00		
	- subsidés de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions prévues aux dépenses extraordinaires (part de l'Etat)						
161000/11004 S	subsidés à allouer dans le cadre de l'acquisition de fonds d'une grande valeur écologique dans le cadre du projet européen life ++	7 455,00	0,00	0,00	0,00		
	- subsidés de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions prévues aux dépenses extraordinaires (part de l'UE)						
161000/15011 S	Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA-OUEST	0,00	0,00	3 900,00	11 100,00		
	- contre-partie au dépenses extraordinaires, subsidés en suivant les dispositions légales						
161000/16015 S	Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA-OUEST	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	- contre-partie au dépenses extraordinaires, subsidés en suivant les dispositions légales						
161000/16034 S	subsidés à allouer dans le cadre de l'acquisition de terrains d'une grande valeur écologique dans le cadre du programme européen LIFE+13	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	- subsidés de la part de l'UE et de l'Etat, suite aux acquisitions prévues aux dépenses extraordinaires						
	Total 541	11 182,50	0,00	3 900,00	86 100,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	385 000,00	516 000,00	319 000,00		
162000/10004 G	subsidés d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre d'un bassin d'orage dans la cite Haard à Bettange - suivant engagement ND 157/12 du 15.10.2012 de l'AGE	0,00	0,00	233 000,00	0,00		
162000/10005 G	Subside d'investissement de l'Etat - subside bassin d'orage Bergem - suivant engagement de Minsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	0,00	385 000,00	283 000,00	92 000,00		
162000/11001 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la caserne de pompiers et atelier - suivant engagement NF056/13 du 18.10.2013 de l'AGE	0,00	0,00	0,00	37 000,00		
162000/11013 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la nouvelle école - suivant engagement NF033/13 du 18.06.2013 de l'AGE	0,00	0,00	0,00	190 000,00		
	Total 550	0,00	385 000,00	516 000,00	319 000,00		
	Total général 5	11 182,50	386 500,00	520 400,00	567 600,00		
1/611/	6 Logements et équipements collectifs						
1/611/	611 Logements au prix du marché						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
161000/99001 G	Subsidés de l'Etat procédures PAP - suivant circulaire du Ministère de l'Intérieur du 8 juillet 2008, N°: 2692	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
	Total 611	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
1/621/	621 Places publiques						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/621/	621 Places publiques						
169280	Autres participations aux frais	0,00	275 000,00	240 000,00	187 200,00		
169280/15029	<i>Remboursement des frais d'infrastructures avancées par la commune dans le cadre d'un PAP à Schouweiler Op der Heck</i>	0,00	0,00	0,00	187 200,00		
	- dépenses au chapitre extraordiniare, suivant décision du conseil commual du 31 juillet 2015, sous condition de remboursement à la commune des mointans avancés, (remboursement garanti par garantie bancaire - afin d'éviter un situation de blocage du PAP						
169280/99002	<i>Participation d'un promoteur à la voirie vers l'école - remboursement de fonds avancés</i>	0,00	275 000,00	240 000,00	0,00		
	- dans le cadre de travaux de voiri pour un PAP qui sont avancés par la commune, étant dissociables des travaux de voirie vers la nouvelle école - suivant convention avec le promoteur						
	Total 621	0,00	275 000,00	240 000,00	187 200,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
169280/99001	<i>participation d'entreprises dans les frais d'investissement communaux</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- participation de CREOS aux frais exposés par la commune dans le cadre de la réfection de la voirie vicinale (sous condition que CREOS pose des conduites) * en 2013: rue Nic. Calmes * Cité Haard: en attente * en 2016: CR103 entre Bettange et Sprinkange						
	Total 624	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	175 000,00		
161000/12017 G	<i>subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau bassin d'eau à Dippach</i>	0,00	0,00	0,00	175 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
	- suivant promesse et engagement du Minisètère de l'Intérieur à intervenir						
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
<i>169100/99001</i>	<i>taxes de raccordement</i>	0,00	1 500,00	500,00	1 500,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000.-F H.T.par raccordement (123.95EUR) - tva au montant de 43.69EUR comprise						
	Total 630	0,00	1 500,00	500,00	176 500,00		
1/640/	640 Eclairage public						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
<i>161000/13024 G</i>	<i>subvention de l'Etat pour la mise en oeuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED</i>	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Total 640	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
168000 P	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	86 000,00	0,00	87 000,00		
<i>168000/99001 P</i>	<i>Indemnités compensatoires à recevoir par des promoteurs dans le cadre de la réalisation de PAP</i>	0,00	86 000,00	0,00	87 000,00		
	- en l'espèce dans le cadre d'un PAP à Dippach-Gare (RN13)						
261100	Terrains	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
<i>261100/15029</i>	<i>Vente de fonds communaux à un particulier à Bettange, rue du Kiem</i>	0,00	0,00	15 800,00	0,00		
	- régularisation d'un situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant acte approuvé par le conseil communal en 2015						
<i>261100/15030</i>	<i>vente de fonds communaux à un particulier à Sprinkange, rue de la Chapelle</i>	0,00	0,00	4 200,00	0,00		
	- régularisation d'un situation par cession de fonds communaux à un particulier suivant acte approuvé par le conseil communal en						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
	2015						
261300	Constructions	0,00	0,00	0,00	2 750,00		
261300/15031	Vente de la charpente métallique de la caserne de pompiers à Dippach	0,00	0,00	0,00	2 750,00		
	- charpente de l'ancienne caserne de pompiers à Dippach, vente à un particulier suite à une appel d'offres public						
	Total 650	0,00	86 000,00	20 000,00	89 750,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	280 890,00	585 000,00	546 345,00	0,00		
168000/99001 G	soutien financier dans le cadre de la participation de la commune au pacte logement	280 890,00	585 000,00	546 345,00	0,00		
	- comptabilisation suivant dispositions demandées par le Ministère de l'Intérieur						
	- en 2014: subside afférent à 2013						
	- en 2015: subside afférent à 2014						
	- en 2016: augmentaiton de la population insuffisante en 2015 pour remplir les critères de liquidation						
169222	Taxe d'équipements collectifs	178 500,00	15 000,00	13 000,00	60 000,00		
169222/99001	taxes d'infrastructure - propriétaire	178 500,00	15 000,00	13 000,00	60 000,00		
	- délibération du 6 novembre 2007:						
	* par unité affectée à l'habitation:						
	2.000,00Eur jusque 100 m2 de surface construite brute						
	2.500,00Eur de 100 à 200 m2 de surface construite brute						
	3.000,00Eur au dessus de 200 m2 de surface construite brute						
	* par unité affectée à toute autre destination:						
	2.000,00Eur jusque 200 m2 de surface construite brute						
	Total 690	459 390,00	600 000,00	559 345,00	60 000,00		
	Total général 6	459 390,00	972 500,00	819 845,00	533 450,00		
	8 Loisirs, culture et culte						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/810/	810 Loisirs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
161000/10005 G	Subside de l'Etat pour l'aménagement d'un "Boltzplatz" dans la commune	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	Total 810	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
1/821/	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	181 000,00	32 000,00	32 000,00	0,00		
161000/10007 G	subside de l'Etat (Ministère des Sports) pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement de football synthétique et réaménagement du terrain existant à Schouweiler	181 000,00	32 000,00	32 000,00	0,00		
	- solde en 2015						
	Total 821	181 000,00	32 000,00	32 000,00	0,00		
	Total général 8	181 000,00	52 000,00	52 000,00	0,00		
1/910/	9 Enseignement						
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	1 054 012,00	1 000 000,00	4 407 576,00	0,00		
161000/08002 G	Subsides de l'Etat : création d'espace scolaire supplémentaire	1 027 712,00	1 000 000,00	4 407 576,00	0,00		
	- suivant engagement du Ministère de l'intérieur du 10 novembre 2014, réf.: 2.0150						
	- liquidation en 2015 de 80% du subside enngagé, en attendant la liquidaiton du reste après décompte						
161000/12023 G	*subside de l'Etat-réfection de la façade de l'école préscolaire	26 300,00	0,00	0,00	0,00		
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	638 824,43	865 890,00	828 009,27	0,00		
292300/99001	Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement	638 824,43	865 890,00	828 009,27	0,00		
	- reprise, en suivant la décision du conseil communal de mars 2014, (première tranche), de décembre 2014 (2e tranche) et suivant décision du conseil à venir						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
	Total 910	1 692 836,43	1 865 890,00	5 235 585,27	0,00		
	Total général 9	1 692 836,43	1 865 890,00	5 235 585,27	0,00		
	TOTAL GENERAL	2 513 633,93	12 565 068,50	6 674 230,27	17 200 965,50		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
223500	Matériel informatique (hardware)	9 735,59	0,00	0,00	0,00		
223500/14007	acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique - nouvelle machine à copier	9 735,59	0,00	0,00	0,00		
	- pour les services adminstraitfs de la commune, vu la vétusté de l'ancienne machine						
	Total 120	9 735,59	0,00	0,00	0,00		
4/130/	130 Coordination technique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	3 005,18	73 994,82	46 000,00	68 000,00		
211000/16001	Plans digitaux de la commune à établir	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	- pour les besoins d'un bonne organisation des services techniques						
211000/93001	acquisition de brevêt, logiciels, plans, études, etc	3 005,18	73 994,82	46 000,00	18 000,00		
	- réalisation du plan de développement communal (digitalisation comprise), d'un plan vert et d'une révision du PAG. existant de la commune de Dippach: Dépense totale de 6.954.326.-F (suivant devis remanié du 8.4.1993) Dépense en 1993: 440.497.-F, soit 10.919.64EUR Dépense en 1994: 904.555.-F, soit 22.423.33EUR Dépense en 1995: 959.055.-F, soit 23.774.35EUR Dépense en 1996: 665.765.-F, soit 16.503.88EUR Dépense en 1997: 358.400.-F, soit 8.884.50EUR Dépense en 1998: 1.710.141.-F, soit 42.393.29EUR Dépense en 1999: 0.-F, soit 0.00EUR Dépense en 2000: 1.669.561.-F, soit 41.387.34EUR Dépense en 2003: 1.919.00EUR Dépense en 2006: 1.659,30EUR Dépense en 2007: 92.964,18EUR Dépense en 2008: 92.829,01EUR Dépense en 2009: 35.445,69EUR Dépense en 2010: 77.797,05EUR Dépense en 2011: 91.374,66EUR Dépense en 2012: 50.494,09EUR Dépense en 2013: 13.551,44EUR Dépense en 2014: 3.005,18EUR						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique						
	- subside, engagé par les Ministères compétents au montant de 2.995.163.-F, inscrit à l'article 1/0710/1440 (liquidation suivant tranches, 2000: 87.045.-F; 2001: 712.118.-F) - à partir de 2005: mise en conformité avec la nouvelle législation en la matière - en 2010, 2011 et 2012 réalisation de diverses prestations en supplément, entre autres une étude concernant les répercussions du PAG sur l'environnement prévue par la loi et screening de certaines zones IBA et voisines suivant demande du Ministère de l'Environnement - en 2015 et 2016: modification ponctuelle du PAG (divers et définition de quartiers existants) et mise en oeuvre d'un règlement des bâtisses						
223500	Matériel informatique (hardware)	0,00	8 000,00	5 800,00	0,00		
223500/15001	<i>Acquisition imprimante performante pour le service technique</i>	0,00	8 000,00	5 800,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre d'un concept d'impression pour le service technique						
	Total 130	3 005,18	81 994,82	51 800,00	68 000,00		
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	500,00	660,00	660,00	0,00		
238180/99001 O	<i>fonds de roulement en vue d'alimenter le nouvel office social commun</i>	500,00	660,00	660,00	0,00		
	- suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social commun de Mamer, auquel la commune de Dippach participe - reprise de cet article sous la fonction 4/260 à partir de 2016, vu demande du Ministère de l'Intérieur						
	Total 180	500,00	660,00	660,00	0,00		
	Total général 1	13 240,77	82 654,82	52 460,00	68 000,00		
	2 Protection sociale						
4/223/	223 Repas sur roues						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/223/	223 Repas sur roues						
222100	Installations techniques	0,00	15 000,00	12 000,00	0,00		
222100/15003	appareils de chauffage des menus	0,00	15 000,00	12 000,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise en route d'un système de fourniture avec l'association SERVIOR						
	Total 223	0,00	15 000,00	12 000,00	0,00		
4/241/	241 Crèches et garderies						
222100	Installations techniques	0,00	15 000,00	0,00	0,00		
222100/13002	Crèche - divers travaux	0,00	15 000,00	0,00	0,00		
	- divers travaux de mise à jour, parlophone et modification des installations sanitaires						
	Total 241	0,00	15 000,00	0,00	0,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	34 485,67	0,00	0,00	0,00		
211000/13027	transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants - frais d'études	34 485,67	0,00	0,00	0,00		
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école, suivant devis approuvé en juin 2014 par le conseil communal, procédure d'approbation avec le MEN en cours						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	1 000 000,00	400 000,00	860 000,00		
221311/15021	transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants	0,00	1 000 000,00	400 000,00	860 000,00		
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école, suivant devis approuvé en juin 2014 par le conseil communal, procédure d'approbation avec le MENJE accomplie, travaux en cours						
	- subside en contrepartie aux recettes extraordinaires						
	- tva déductible pour installations d'eau: 10.000,00€						
	- y compris remplacement ascenseur						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
223410	Mobilier	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
223410/16002	Acquisition mobilier et agencements	0,00	0,00	0,00	200 000,00		
	- dans le cadre de la mise en route de la Maison-Relais au niveau de l'actuelle école fondamentale, dont les travaux sont en cours						
	Total 242	34 485,67	1 000 000,00	400 000,00	1 060 000,00		
4/259/	259 Autre Jeunesse						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	2 107,82	7 892,18	3 000,00	0,00		
221311/09002	construction d'un home scout à disposition de la section locale de la FNEL	2 107,82	7 892,18	3 000,00	0,00		
	- suivant devis approuvé en date du 18 février 2009 par le conseil communal, en modification d'un devis initial - montant du devis modifié: 1.383.000,00Eur, - dépense en 2009: 112.351,99EUR - dépense en 2010: 514.912,83EUR - dépense en 2011: 635.446,21EUR - dépense en 2012: 147.184,86EUR - dépense en 2013: 34.564,40EUR - subside en conséquence inscrit aux recettes extraordinaires - projet achevé, dernières dépenses en 2013 et 2014						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	1 650,00	1 650,00	0,00		
240000/99001	subside en faveur de l'association "Dippecher Dachsen asbl" pour l'acquisition de foulards	0,00	1 650,00	1 650,00	0,00		
	Total 259	2 107,82	9 542,18	4 650,00	0,00		
4/260/	260 Précarité sociale						
238180 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	0,00	0,00	0,00	890,00		
238180/99001 O	fonds de roulement en vue d'alimenter l'office social commun de Mamer	0,00	0,00	0,00	890,00		
	- suivant les dispositions légales en la matière et information de l'office social commun de Mamer, auquel la commune de Dippach participe - reprise de cet article depuis la fonction 4/180 à partir de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/260/	260 Précarité sociale						
	2016, vu demande du Ministère de l'Intérieur						
240000	Subvention d'investissement en capital	21 105,21	0,00	0,00	0,00		
240000/99001	Subside à l'attention du CIGR-DiReGa pour création d'un fond de roulement	21 105,21	0,00	0,00	0,00		
	Total 260	21 105,21	0,00	0,00	890,00		
	Total général 2	57 698,70	1 039 542,18	416 650,00	1 060 890,00		
4/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 199 960,21	4 300 000,00	2 000 000,00	2 350 000,00		
221311/11001	réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de regie	1 199 960,21	4 300 000,00	2 000 000,00	2 350 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012						
	- montant du devis: 5.605.372,01€						
	- dépense en 2013: 63.299,83						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	426 458,92	353 541,08	97 000,00	257 000,00		
221313/11001	Réseaux de voirie : réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de regie	426 458,92	353 541,08	97 000,00	257 000,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012						
	- montant du devis: 525.000,00€						
	- tva à récupérer: 6.000,-€						
	- dépense en 2013: 100.720,30€						
222100	Installations techniques	30 213,29	30 000,00	0,00	124 000,00		
222100/14009	mise en place de installations murales avec défibrillateurs	30 213,29	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la mise à disposition d'un système performant de réanimation en cas de besoins dans la commune, en suivant la politique menée au niveau national à ce niveau						
222100/15004	Acquisition de nouveaux appareils de radiotransmission pour le service d'incendie	0,00	30 000,00	0,00	62 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	- dans le cadre de la mise en oeuvre national d'un réseau digital de radiotransmission, l'ancien réseau analogique étant à échéance (suivant indication de l'autorité supérieure compétente)						
222100/16003	Acquisition installation de lavage et de contrôle d'étanchéité des tuyaux de pompiers	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- suivant besoins						
222100/16004	Acquisition de nouveaux appareils recherche personne dans le cadre de la digitalisation	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- dans le cadre de la mise en oeuvre national d'un réseau digital de radiotransmission, l'ancien réseau analogique étant à échéance (suivant indication de l'autorité supérieure compétente)						
222100/16005	Acquisition de nouveaux équipements respiratoires pour sapeurs -pompiers	0,00	0,00	0,00	42 000,00		
	- les anciennes installations étant à fin de vie						
223220	Véhicules spéciaux	325 270,69	89 729,31	12 000,00	95 000,00		
223220/12003	acquisition de véhicules automoteurs - acquisition d'un véhicule d'intervention de type TLF 2000 STA	325 270,69	2 729,31	0,00	0,00		
	- en remplacement du fourgon KTLF en service à Dippach						
	- suivant décision de principe du conseil communal du 30 novembre 2012 et soumission en conséquence, commande passée en 2013						
	- subside en conséquence au recettes extraordinaires						
223220/15005	Acquisition d'un véhicule d'incendie de type TSF	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00		
	- vu la vétusté de l'ancien engin, suivant procédure prévue par l'autorité supérieure						
223220/15023	Mise à niveau de certains véhicules d'incendie de la commune (réparations et améliorations de la visibilité)	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00		
223220/16006	Modification vehicule d' incendie / GWS adjonction mât d'éclairage	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
223220/16007	Modification vehicule d' incendie / Pick-up	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	- afin d'en garantir l'utilité pour le service d'incendie						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	1 000,00	0,00	2 000,00		
240000/99001	subsidés en faveur des corps de sapeurs - pompiers pour l'acquisition d'uniformes	0,00	1 000,00	0,00	2 000,00		
	- subsidés à accorder pour l'acquisition d'uniformes, suivant décisions à prendre le cas échéant par le conseil communal						
	- reprise au chapitre des dépenses extraordinaires, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 320	1 981 903,11	4 774 270,39	2 109 000,00	2 828 000,00		
	Total général 3	1 981 903,11	4 774 270,39	2 109 000,00	2 828 000,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
4/411/	411 Agriculture						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	27,00	0,00	0,00	0,00		
211000/13004	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la cité Hard et rue de Bettange : frais d'études	27,00	0,00	0,00	0,00		
	- études et frais de géomètre pour emprises						
221100	Terrains	0,00	3 302,50	1 802,50	12 500,00		
221100/14030	Acquisition d'emprises, dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier entre la cité Haard et la rue de Bettange à Dippach (Roulemenn)	0,00	1 500,00	0,00	0,00		
	- suivant actes à passer le moment venu						
	- en cas de besoin						
221100/15028	Echange de fonds avec M. Gilles Joël au lieu dit " Unter Hoeltges Riech " - soulte	0,00	1 802,50	1 802,50	0,00		
	- suivant compromis en cette affaire et acte passé en 2015						
	- dans le cadre de parfaire le réseau de pistes cyclables						
221100/16009	Emprises dans le cadre du projet cr103 / piste cyclable + piétons	0,00	0,00	0,00	12 500,00		
	- suivant mesurages à réaliser à la fin du projet						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	304 000,00	150 000,00	275 000,00		
221313/13004	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste entre la cité Haard et rue de Bettange (0,00	150 000,00	150 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
	+ - 650 m)						
	- dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis						
221313/14012	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste à Bettange/Mess longeant la ligne ferrovière et la cité Langert	0,00	92 000,00	0,00	170 000,00		
	- dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis à approuver le moment venu						
221313/14013	Réalisation d'un chemin piétonnier + cycliste (+- 500 m empièrrement) à Bascharage au lieu dit Häschemerwiss	0,00	62 000,00	0,00	10 000,00		
	- dans le cadre de la réalisation de la prolongation d'un chemin rural, suivant devis						
	- de concert avec la commune de Bascharage						
221313/16008	Réaménagement chemin pour piétons longeant la rue de Dahlem à Schouweiler vers Schullerbesch	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- vu l'état actuel, afin d'en garantir l'utilisation						
221313/16010	adaptation intersection CR103/ piste cyclable et pour piétons (Dippach lieu dit Woelschberg)	0,00	0,00	0,00	75 000,00		
	- dans le cadre de la sécurisation du passage de piétons et de cyclistes voulant traverser le CR103, suivant devis						
	Total 411	27,00	307 302,50	151 802,50	287 500,00		
4/412/	412 Sylviculture						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	24 268,48	731,52	0,00	0,00		
211000/13006	Frais d'études: Construction d'un hall ouvert pour le stockage et séchage des "Holzhackschnitzel"	24 268,48	731,52	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la réalisation de l'installation de chauffage pour le nouveau complexe scolaire, suivant devis approuvé par le conseil communal en juin 2014						
221100	Terrains	5 462,23	3 000,00	1 275,00	0,00		
221100/14015	acquisition de fonds forestiers à Dippach au lieu dit "Golbusch"	5 462,23	3 000,00	1 275,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture						
	- suivant acte passé en 2014 avec un propriétaire et transaction à passer avec un autre en cours d'exercice, afin de parfaire le réseau des chemins forestiers						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	60,00	424 940,00	430 000,00	90 000,00		
221313/13006	Construction d'un hall ouvert pour le stockage et séchage des "Holzhackschnitzel"	60,00	204 940,00	270 000,00	0,00		
	- dans le cadre de la réalisation de l'installation de chauffage pour le nouveau complexe scolaire, suivant devis approuvé en juin 2014						
221313/99001	Construction de chemins forestiers	0,00	220 000,00	160 000,00	90 000,00		
	- en 2015: construction de chemins forestiers au lieux-dits "Golbusch", "Haard" et "Wuesen", suivant devis approuvés le 24 octobre 2014, report de 2014						
	- en 2016: construction de chemins au lieux-dits "Hals " et "Kierchepad", suivant devis à approuver en cours d'exercice						
	- selon le plan de gestion des forêts communales de 2015 et 2016						
223210	Véhicules automoteurs	22 000,00	0,00	0,00	0,00		
223210/14014	acquisition d'un véhicule pour le service forestier	22 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 412	51 790,71	428 671,52	431 275,00	90 000,00		
4/422/	422 Distribution de gaz naturel						
222100	Installations techniques	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
222100/06002	réseau gaz - travaux d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- travaux de génie civil à mettre en oeuvre pour l'extension réseau à gaz et pour satisfaire aux conditions d'adhésion fixées par convention, approuvée par le conseil communal le 8.4.1993, approuvée le 30 avril 1993, par arrêté grand-ducal						
222100/99001	préfinancement des raccordements au réseau à gaz de particuliers	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
	- suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000, remboursement y relatif						
	Total 422	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	13 752,92	15 000,00	15 000,00	25 000,00		
221323/99001	acquisition d'abris pour voyageurs dans le cadre du transport en commun (et équipements connexes) - aménagement d'un nouvel abris en 2014 sur RN5 à l'issue de Dipach - en 2015 et 2016: poursuite du programme de renouvellement des anciens abris	13 752,92	15 000,00	15 000,00	25 000,00		
	Total 441	13 752,92	15 000,00	15 000,00	25 000,00		
	Total général 4	65 570,63	753 474,02	598 077,50	405 000,00		
4/520/	5 Protection de l'environnement						
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	45 000,00	35 000,00	5 000,00		
211000/06003	réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'assainissement de la commune - suivant devis approuvé le 22 février 2006 (108.985,53EUR ht.) - afin de donner un outil de travail et de planification performant (en combinaison avec la réalisation du SIG et de l'étude sur le réseau d'eau potable) - première tranche en 2006 - dépense en 2007: 67.568,71EUR - dépense en 2009: 49.492,03EUR - dépense en 2010: 19.251,41EUR - dépense en 2012: 31.410,76EUR - prestations en supplément nécessaires vu la longueur du réseau - en 2012: réalisation du dossier technique assainissement ,	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00		
211000/12005	acquisition de brevet, logiciels, plans, études, etc - frais d'étude dans le cadre de l'assainissement d'un PAP à Schouweiler, rue de Dahlem - à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre du PAP en question, dont la procédure d'approbation reste à approuver, frais à rembourser partiellement par le lotisseur	0,00	10 000,00	0,00	5 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	25 000,00	0,00	470 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
221313/15007	divers travaux d'assainissement au niveau de la rue R. de Geysen Bettange - vu les besoins dans le cadre de la réalisation de PAP, récupération ultérieure des frais par le promoteurs, - suivant devis à approuver en cours d'exercice - dépense totale au dépenses extraordinaires: 470.000,-€ en 2016 - remboursement en étapes: 2016: 160.000,-€ 2017: 140.000,-€ 2018: 170.000,-€	0,00	25 000,00	0,00	470 000,00		
222100	Installations techniques	209 977,05	633 240,00	160 000,00	1 134 000,00		
222100/11003	participation de la commune aux travaux d'aménagement de nouveaux collecteurs vers la station d'épuration de Schiffflange - suivant devis du conseil communal du 12 mars 2009, au montant de 568.500,00€ - subside en conséquence aux recettes extraordinaires - achèvement des travaux en 2016	200 000,00	120 000,00	40 000,00	40 000,00		
222100/12006	ouvrages hydrauliques - travaux d'investissement (par entreprise privées) - renforcement de la canalisation à Dippach-gare (partie de la commune de Dipapch) - suivant devis approuvé le 19 mars 2012, projet ensemble avec la commune de Reckange	0,00	194 000,00	0,00	194 000,00		
222100/13022	réalisation de travaux de canalisation rue de Dahlem - à la demande de l'Administration de la Gestion de l'Eau, dans le cadre d'un PAP, dont la procédure d'approbation reste à approuver - frais d'étude prévus à l'article 4/520/211000/12005	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00		
222100/13023	réalisation de travaux de canalisation route de Luxembourg (hauteur maison 115) - en vue de raccorder un avaloir à la canalisation, afin d'éviter des inondations vers des fonds et maisons privées, par temps de pluie	9 977,05	0,00	0,00	0,00		
222100/13025	travaux de réparation de le canalisation à Dippach au niveau de la RN5	0,00	18 000,00	0,00	0,00		
222100/14005	réalisation de travaux de canalisation centre de Bettange - vu les besoins d'agrandissement de la canalisation, en vue de suffire aux besoins en évacuation, aussi dan le cadre d'un PAP en cours, suivant devis approuvé le 24 sptembre 2015, au montant de 1.167.500,00€, subside de l'Etat possible	0,00	61 240,00	0,00	546 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	- il s'agit d'une canalisation de rétention avec déversoir en aval de la localité de Bettange/Mess						
222100/14016	<i>construction d'un collecteur à eau usée entre Reckange et Pontpierre</i>	0,00	46 000,00	46 000,00	76 000,00		
	- dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, a faire au niveau de l'adaptation des infrastructures aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu						
	- possibilité de subside de l'Etat						
222100/15006	<i>Equipement électromécanique du déversoir à Schouweiler rue de Bascharage</i>	0,00	100 000,00	10 000,00	208 000,00		
	- suivant devis à approuvé le 30.12.2014						
222100/15008	<i>Réfection vis d'archimède station d'épuration</i>	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00		
	- vu les besoins, en attendant que la station soit mise hors service lors du raccordement à la STEP de Schiffflange (SIVEC)						
222100/16011	<i>Bassin de rétention à Dippach (1)</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
	-à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
222100/16012	<i>Bassin de rétention à Dippach (2)</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
	-à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
	Total 520	209 977,05	703 240,00	195 000,00	1 609 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
221311/16013	<i>Bâtiments communaux - équipement en éclairage LED</i>	0,00	0,00	0,00	5 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	- pour des raisons d'économie d'énergie, dans le cadre du pacte-climat						
223280	Autres véhicules de transport	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
223280/16014	Acquisition d'un E-Bike pour les service de la commune	0,00	0,00	0,00	2 500,00		
	- dans le cadre du pacte-climat						
	Total 532	0,00	0,00	0,00	7 500,00		
4/541/	541 Diversité biologique						
221100	Terrains	15 622,97	0,00	0,00	60 000,00		
221100/13013	Acquisitions fonds life +	15 622,97	0,00	0,00	0,00		
	- suivant actes passé et à passer, respectivement compromis passés en 2012 avec les Fabriques d'Eglise de Bettange et de Schouweiler, forts subsides de l'UE et de l'Etat (cf. recettes extraordinaires)						
221100/16034	Acquisitions de fonds, subventionnés d'un grande valeur écologique	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	- suivant actes à passer, respectivement compromis à passer avec les propriétaire repsptifs, forts subsides de l'UE et de l'Etat (cf. recettes extraordinaires) - à Schouweiler, au lieux-dits Bergerbusch et Sauerwiesen						
	Total 541	15 622,97	0,00	0,00	60 000,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	7 500,00	8 300,00	6 000,00		
211000/15010	Réalisation d'un bilan énergétique territorial	0,00	2 500,00	1 300,00	0,00		
	- dans le cadre de l'adhésion au Pacte-Climat						
211000/15026	Evaluation énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du Pacte-Climat	0,00	5 000,00	7 000,00	6 000,00		
221200	Agencements et aménagements de terrains	9 359,43	30 000,00	7 800,00	51 900,00		
221200/14017	restauration de prairies maigres et mares - NATURA 2000	4 015,29	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/14018	<i>protection d'une bande écologique (clôture à refaire)</i>	5 344,14	0,00	0,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/15011	<i>Mise en Ouvre de mesures de protection de biotopes particulières (création de mares - panneaux de signalisation)</i>	0,00	30 000,00	7 800,00	22 200,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest, report d'un partie des projets vers 2016, vu retard de délivrance de certaines autorisations de l'Etat						
221200/16015	<i>Restauration de vieux vergers dans la commune (Heckbusch etc)</i>	0,00	0,00	0,00	24 700,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221200/16016	<i>Actions de sensibilisation dans le cadre d'un projet de protection de papillon</i>	0,00	0,00	0,00	5 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	125 000,00		
221311/16018	<i>Installations photovoltaïques à installer dans la commune (stade de football...)</i>	0,00	0,00	0,00	95 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, dans le cadre du pacte-climat en vue de la réduction des gaz à effet des serre						
221311/16037	<i>Mise en place d'un car-port avec borne d'alimentation pour e-mobility et installation photovoltaïque à Schouweiler, sur parking Forrett</i>	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	- dans le cadre de l'adhésion au pacte-climat						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	6 383,84	0,00	0,00	0,00		
221323/14019	<i>panneaux d'informations à aménager à Schouweiler Schéifferwee</i>	6 383,84	0,00	0,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA-Ouest						
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	12 000,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
238120/99001 S	apport en capital en faveur du SICONA-OUEST - suivant demande du SICONA-Ouest, dans le cadre de la construction d'un immeuble administratif à Olm	12 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 542	27 743,27	37 500,00	16 100,00	182 900,00		
	Total général 5	253 343,29	740 740,00	211 100,00	1 859 400,00		
4/612/	6 Logements et équipements collectifs						
	612 Logements à prix réduit (social)						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
221311/16033	Ancien presbytère à Dippach: réfection partielle de la façade - suivant devis	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	Total 612	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221200	Agencements et aménagements de terrains	71 301,55	104 571,55	100 000,00	170 000,00		
221200/11005	remise en état de diverses clôtures dans le cadre de plusieurs places de jeux - vu les besoins	12 873,10	0,00	0,00	0,00		
221200/12008	aménagement de terrains - travaux d'investissement (par entreprise privée) - travaux de plantation à réaliser au niveau de divers places publiques - y compris au niveau de certains PAP (Im Dudel)	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
221200/16017	Refections des ponts en bois dans le parc derrière la Mairie à Schouweiler - vu les besoins, suivant devis	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221200/99001	aménagement des places de jeux dans la commune - travaux divers - dépenses antérieures:	58 428,45	101 571,55	100 000,00	120 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
	2001: 11.989,81 EUR 2003: 32.503,56 EUR 2004: 39.997,00 EUR 2005: 20.000,00 EUR 2006: 18.641,50 EUR 2008: 8.230,55 EUR 2009: 9.542,30 EUR 2011: 3.475,36 EUR 2013: 58.428,45 € - en 2014: deux places de jeu, dont une à Dippach - en 2015: place de jeux crèche et derrière l la Mairie - en 2016: rue J.-G. Kremer à Schouweiler et rue Bruch à Bettange						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	193 600,00	100 000,00	117 200,00		
221313/15027	Acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes	0,00	6 400,00	0,00	30 000,00		
	- provision pour l'acquisition d'installations pour l'entreposage de bicyclettes, dans le cadre de la propoagation de l'idée de la mobilité douce, en vue de donner aux intéressés la possibilité de se rendre à des emplacements stratégiques de la commune en vélo						
221313/15029	PAP op der Heck à Schouweiler, prise en charge par la commune de travaux d'infrastructure en souffrance	0,00	187 200,00	100 000,00	87 200,00		
	- recettes au chapitre extraordiniare, suivant décision du conseil commual du 31 juillet 2015, sous condition de remboursement à la commune des mointans avancés, (remboursement garanti par garantie bancaire - afin d'éviter un situation de blocage du PAP						
	Total 621	71 301,55	298 171,55	200 000,00	287 200,00		
4/622/	622 Circulation						
222100	Installations techniques	18 294,42	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
222100/11006	installation de panneaux - indicateurs de vitesse à divers endroits de la commune	18 294,42	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
	- 2 panneaux en 2016						
	Total 622	18 294,42	12 000,00	12 000,00	15 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	5 210,41	23 789,59	17 000,00	10 000,00		
211000/12014	étude à réaliser en vue de la mise en place de zones 30 km/h dans la commune de Dippach - suivant contrat d'ingénieur passé avec T.r.-Engineering en 2012	5 210,41	1 789,59	0,00	0,00		
211000/15013	Etude en ce qui concerne le réaménagement du croisement rue du moulin - RN5 à Sprinkange - en vue d'une réalisation de feux rouges	0,00	22 000,00	15 000,00	0,00		
211000/99001	Divers frais de mesurage et d'études	0,00	0,00	2 000,00	10 000,00		
221100	Terrains	19 803,53	52 000,00	15 000,00	25 000,00		
221100/10001	Acquisition d'emprises en 2016: - dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement du CR103 entre Sprinkange et Bettange: 17.000€ - dans le cadre de projet achevé concernant le réaménagement de la voirie à Sprinkange: 6.000€	19 803,53	52 000,00	15 000,00	25 000,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	766 698,02	1 343 576,98	810 000,00	580 000,00		
221313/10004	réfection complète de la voirie et des réseaux du nouveau lotissement Haard à Bettange - suivant devis approuvé le 29 mars 2010 au montant de 3.100.000,00€ - suivant devis supplémentaire approuvé le 21 mai 2011, concernant la mise en oeuvre d'un bassin d'orage, au montant de 370.000,00€ (subside de l'Etat en conséquence aux recettes extraordinaires) - montant de la TVA déductible pour pose de conduite d'eau: 6.000,00€ - achèvement des travaux en 2015/16	655 423,02	530 576,98	220 000,00	310 000,00		
221313/11008	réfection de la rue Nic Calmes à Sprinkange - suivant devis approuvé le 3 décembre 2010 au montant de 1.100.000,00€ - montant de la TVA déductible pour pose de conduite d'eau: 3.000,00€ - achèvement des travaux en 2013 et dernière dépense	29 987,88	0,00	0,00	0,00		
221313/12011	réaménagement du CR103 entre Bettange et Sprinkange	0,00	663 000,00	490 000,00	30 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 12 novembre 2008, au montant de 273.500,00EUR (part de la commune, accotements aménagés en piste pour piétons et bicyclettes) - modification du devis s'impose vu certaines modifications au niveau du projet proosées par les P. et Ch, suivanrt décisiuon du conseil communal du 10 juin 2013 - augmentaiton probable du coût vu déplacement des réseaux d'alimentaiton vers la chaussée, initialement prévus dans la bade cyclable, à la demande du MDDI - travaux achevés en 2015						
221313/12014	travaux d'aménagement de zones 30 km/h dans la commune de Dippach	0,00	150 000,00	100 000,00	0,00		
	- suivant études à réaliser et devis en conséquence						
221313/14006	réfection du revêtement de la rue du cimetièrre à Dippach	81 287,12	0,00	0,00	0,00		
221313/16019	Croisement à Schouweiler Sprinkange (RN5 sortie nouvelle école - aménagement de feux rouges)	0,00	0,00	0,00	240 000,00		
	- a fi de sécuriser et de fluidifier les sorties de voitures et de bus depuis la nouvelle école, suivant devis à approuver en cours d'exercice						
	Total 624	791 711,96	1 419 366,57	842 000,00	615 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221200	Agencements et aménagements de terrains	36 280,43	20 000,00	0,00	20 000,00		
221200/12015	travaux de réparation et de remise en état du mur de clôture du cimetière de Bettange	36 280,43	0,00	0,00	0,00		
	- suivant devis vu son état menaçant de tomber en ruine						
221200/14021	aménagement d'un "Beschkerfecht"	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil comunal le 24.4.2015						
221313	Infrastructures publiques - sur soi propre	0,00	56 000,00	52 700,00	0,00		
221313/15014	Mise en Place de columbariums pour les cimetières à Schouweiler et Sprinkange	0,00	56 000,00	52 700,00	0,00		
222100	Installations techniques	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00		
222100/14001	acquisition de machines et équipement spéciaux - acquisition d'une nouvelle cellule frigorifique pour la morgue à Schouweiler	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
	- suivant devis, vu l'ancien appareil défectueux						
	Total 626	36 280,43	91 000,00	67 700,00	20 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
222200	Machines	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00		
222200/15015	Bennes pour camion Mercedes	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00		
	- vu les besoins, 2 bennes en 2015						
223210	Véhicules automoteurs	166 842,96	27 500,00	27 000,00	0,00		
223210/14004	acquisition camion pour l'atelier communal	166 842,96	0,00	0,00	0,00		
	- en particulier véhicule pour le combat du gel et autres besoins, suivant soumission à passer						
223210/14020	véhicule à acquérir pour la conciergerie	0,00	27 500,00	27 000,00	0,00		
	- version électrique						
223300	Outillage	12 500,00	38 000,00	38 000,00	121 000,00		
223300/99001	Acquisition d'outillage pour les ouvriers	12 500,00	38 000,00	38 000,00	121 000,00		
	- divers équipements en 2016: tracteur-tondeur, accessoires pour Manitou et Unimog, appareil de désherbage, dans le cadre du projet "commune sans pesticides"						
	Total 627	179 342,96	82 500,00	82 000,00	121 000,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	29 205,07	20 000,00	17 000,00	0,00		
211000/06004	réalisation d'une étude du réseau d'eau de la commune en vertu de RGD du 11 octobre 2002, en vue de garantir la qualité de l'eau distribuée	29 205,07	20 000,00	17 000,00	0,00		
	- mesures à mettre en oeuvre en vue de se conformer aux dispositions légales en la matière (levé des conduites, étude hydrologique, etc.)						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
	- suivant devis approuvé le 22 février 2006 (69.256,03EUR ht.) - afin de donner à la commune un outil de planification et de travail efficace (en combinaison avec le SIG et l'étude sur le réseau d'assainissement) - première tranche en 2006 - en 2014:dossier technique imposé par la loi						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	98 298,53	821 501,47	831 000,00	2 808 000,00		
221311/12017	<i>réalisation d'un nouveau bassin d'eau pour la commune de Dippach</i>	98 298,53	814 501,47	814 000,00	2 090 000,00		
	- suivant devis approuvé en août 2014 tva (17%), comprise au montant de 170.000,00EUR						
221311/15017	<i>Nettoyage Bassins d'eau par firme tierce</i>	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00		
221311/16021	<i>Aménagement de conduites d'eau de distribution à partir du nouveau bassin</i>	0,00	0,00	10 000,00	300 000,00		
	- suivant devis, équipements connexes au projet du nouveau bassin d'eau						
221311/16022	<i>Aménagement d'une nouvelle conduite d'eau à Dippach, rue de Bettange</i>	0,00	0,00	0,00	253 000,00		
	- remplacement d'une ancienne conduite en fonte, afin d'éviter des problèmes de corrosion, suivant devis à approuver en cours d'exercice						
221311/16031	<i>Aménagement d'un nouvelle conduite d'eau à Dippach-Gare - rue de la Gare depuis croisement RN13 vers dépôt Q8</i>	0,00	0,00	0,00	165 000,00		
	- remplacement d'une ancienne conduite, afin d'éviter des problèmes de corrosion, suivant devis à approuver en cours d'exercice						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
221323/16032	<i>Mise en place d'un panneau indicateur de l'emplacement de ligne de séparation des eaux à Schouweiler (Wasserscheide)</i>	0,00	0,00	0,00	2 000,00		
222100	Installations techniques	0,00	50 000,00	0,00	1 000,00		
222100/14022	<i>acquisition et mise en place de compteurs d'eau pour lecture à distance (première phase)</i>	0,00	50 000,00	0,00	1 000,00		
	Total 630	127 503,60	891 501,47	848 000,00	2 811 000,00		
4/640/	640 Eclairage public						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	48 118,30	101 881,70	0,00	205 000,00		
222100/13024	modification éclairage publique en LED	48 118,30	51 881,70	0,00	155 000,00		
	- exécution en plusieurs tranches (divers travaux en 2015) - dans le cadre du pacte-climat, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre						
222100/15022	Renforcement de l'éclairage des passages pour piétons dans la commune	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00		
	Total 640	48 118,30	101 881,70	0,00	205 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
291500	Dotation au fonds de réserve logement	280 890,00	585 000,00	546 345,00	0,00		
291500/99001	Dotation au fonds de réserve pacte logement	280 890,00	585 000,00	546 345,00	0,00		
	- comptabilisation suivant dispositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire - alimentation du fonds de réserve, via cet article - en 2014: subside afférent à 2013 - en 2015: subside afférent à 2014 - en 2016: augmentaiton de la population insuffisante en 2015 pour remplir les critères de liquidation						
	Total 690	280 890,00	585 000,00	546 345,00	0,00		
	Total général 6	1 553 443,22	3 481 421,29	2 598 045,00	4 094 200,00		
4/810/	8 Loisirs, culture et culte						
	810 Loisirs						
221200	Agencements et aménagements de terrains	10 669,01	8 330,99	0,00	0,00		
221200/10005	aménagement d'un Boltzplatz dans la commune	10 669,01	8 330,99	0,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 28 septembre 2010, au montant arrondi de 215.000,00€						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/810/	810 Loisirs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
221313/16023	<i>Aménagement de certains chemins forestiers et ruraux en "parcours fitness"</i>	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
	- suivant devis, acquisition d'installations d'entrainement						
	Total 810	10 669,01	8 330,99	0,00	15 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221200	Agencements et aménagements de terrains	536 526,38	5 473,62	0,00	0,00		
221200/10007	<i>aménagement d'un terrain d'entrainement pour les besoins de l'étoile sportive de Schouweiler</i>	536 526,38	5 473,62	0,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 28 septembre 2010 au montant de 1.010.000,00- achèvement des travaux en 2014						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
221311/16025	<i>Terrain de tennis - aménagement de deux vestiaires et travaux connexes</i>	0,00	0,00	0,00	70 000,00		
	- en fonction des besoins, suivant devis						
222100	Installations techniques	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
222100/16024	<i>Renforcement du raccordement électrique au niveau du stade Roger Winandy à Schouweiler</i>	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	- vu les bsoins, en vue de pouvoir éclairer convenablement les deux terrains de football						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	12 000,00		
240000/16027	<i>Subside à l'Etoile sportive de Schouweiler pour l'acquisition d'un tracteur tondeur</i>	0,00	0,00	0,00	12 000,00		
	- suivant décision du conseil commnal à prendre le moment venu						
	Total 821	536 526,38	5 473,62	0,00	142 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	260 000,00		
221311/16026	<i>rénovation du hall sportif à Schouweiler (toit, fenêtres arrières)</i>	0,00	0,00	0,00	260 000,00		
	- suivant devis, vu les besoins et des problèmes d'étanchéité - détails du projet à entrevoir en cours d'exercice, crédit initial						
	Total 822	0,00	0,00	0,00	260 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	34 343,85	85 000,00	6 000,00	160 000,00		
221311/10009	<i>divers travaux d'investissement au niveau des centres culturels de la commune</i>	4 635,66	70 000,00	6 000,00	70 000,00		
	- suivant devis, divers travaux depuis certaines années(carrelage, installation d'unraccordement TV, installation de fondations pour panneaux publicitaire, mise place de rideaux, renouvellement sonorisation CCD, mesures d'amélioration de l'acoustique salle au 2e étage du CCD, renouvellement de l'ascenseur, marquise etc.), remise en peinture de la salle des fêtes à Bettange, fenêtre CCB à réparer, beamer, écran, etc. - réparation majeure des fenêtres en bois du centre culturel de Dippach, divers						
221311/14002	<i>nettoyage façade Mairie</i>	0,00	15 000,00	0,00	30 000,00		
	- vu les besoins						
221311/14003	<i>rénovation Café um Bur</i>	16 727,55	0,00	0,00	0,00		
	- vu les besoins, en particulier suite aux effets des fumeurs						
221311/16028	<i>Mairie - réfection partielle de la toiture sur la partie entrée et guichet</i>	0,00	0,00	0,00	60 000,00		
	- suivant devis, vu des problèmes d'étsnchéité						
221311/90001	<i>construction d'une nouvelle mairie et d'une nouvelle salle de musique à Schouweiler</i>	12 980,64	0,00	0,00	0,00		
	- étant donné que ni la Mairie actuelle, ni la salle de musique ne sont adaptées aux besoins actuels - suivant devis définitif, approuvé par le conseil communal						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	<p>le 13 août 2001, au montant de 224.013.567.-F, soit 5.553.151.27EUR (approbation par autorité supérieure le 8 octobre 2001, N°: D/3/2001</p> <p>- dépense en 2000: 1.120.000.-LUF, soit 27.764.07EUR</p> <p>- dépense en 2001: 38.174,74EUR</p> <p>- dépense en 2002: 807.619,15EUR</p> <p>- dépense en 2003: 1.421.254,76EUR</p> <p>- dépense en 2004: 2.526.116,73EUR</p> <p>- dépense en 2005: 995.243,00EUR</p> <p>- dépense en 2006: 408.005,58EUR</p> <p>- dépense en 2007: 69.890,93EUR</p> <p>- dépenses en 2008: 121.534,43EUR</p> <p>- dépense en 2009: 4.370,00EUR</p> <p>- dépense en 2010: 1.359,09EUR</p> <p>- dépenses en 2012: 25.078,45EUR</p> <p>- achèvement des travaux en 2004</p> <p>- viennent s'ajouter par rapport au devis initial:</p> <p>* installation photovoltaïque: 238.143,40EUR, suivant devis approuvé par le conseil communal le 30.07.2003, (la mise en place de cette installation sera comptabilisée à l'article 4/0800/2123/003, pour des raisons pratiques)</p> <p>* diverses installations techniques: 30.000,00EUR (central téléphonique, projecteur, etc.)</p> <p>* mobilier: 190.000,00EUR</p> <p>* sculpture extérieure et diverses oeuvres: 80.000,00EUR</p> <p>* d'une manière générale hausse globale de l'ordre de 2,5% à prévoir, vu l'augmentation des prix</p> <p>- en 2007: divers aménagements supplémentaires</p> <p>- en 2008: e.a. réfection du bassin de la fontaine vu un problème d'étanchéité</p> <p>- subside de la part du Ministère de l'Intérieur, engagé au montant total de 1.947.712,00EUR, à liquider à titre de 80% suivant les disponibilités budgétaires et titre de 20% après le décompte (réf.: 2.0150, le 16 décembre 2002)</p> <p>- en 2013: aménagement d'un bureau en supplément pour le service technique par modification d'un garage</p>						
223800	Autres installations	4 000,00	20 000,00	20 000,00	10 000,00		
223800/99001	acquisition de biens d'investissement divers	4 000,00	20 000,00	20 000,00	10 000,00		
	- suivant besoin						
	- adjonction, respectivement renouvellement éventuel de matériel pour l'éclairage de Noël en 2015						
	- garnitures de bancs et de tables en supplément en 2016						
	Total 831	38 343,85	105 000,00	26 000,00	170 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
240000	Subvention d'investissement en capital	1 453,92	1 000,00	600,00	1 000,00		
240000/99001	subsidés pour l'acquisition d'uniformes par la fanfare locale	1 453,92	1 000,00	600,00	1 000,00		
	- suivant décision du conseil communal						
	Total 836	1 453,92	1 000,00	600,00	1 000,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	3 000,00	500,00	3 000,00		
240000/99001	primes dans le contextes de la rénovation de façades en faveurs des ménages	0,00	3 000,00	500,00	3 000,00		
	- primes de rénovation de façades: * délibération du 18.12.1986, approuvée le 31.12.1986: participation de la commune à raison de 50% dans les primes versées par l'Etat - reprise du crédit au chapitre extraordinaire à partir de 2000, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 838	0,00	3 000,00	500,00	3 000,00		
4/839/	839 Autres Services culturels						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00		
240000/99001	Allocation d'un subside à l'association locale "Schuller Fénkelcher" pour l'acquisition d'éléments d'uniformes	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant décision du conseil communal du 17 juillet 2013						
	Total 839	0,00	0,00	0,00	0,00		
4/850/	850 Cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
221311/16035	Misen place d'une nouvelle installation de chauffage à l'église de Bettange	0,00	0,00	0,00	10 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/850/	850 Cultes						
	- suivant devis, vu l'état de vétusté avancé de l'ancienne installation						
	Total 850	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Total général 8	586 993,16	122 804,61	27 100,00	601 000,00		
4/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
<i>211000/16036</i>	<i>Création d'espace scolaire nouveau à Schouweiler, frais d'études pour l'infrastructure routière - projets non exécutés</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	- décompte d'anciennes études non facturées jusqu'ici						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	3 311 908,13	6 858 091,87	4 500 000,00	11 000 000,00		
<i>221311/08002</i>	<i>école fondamentale: création d'espace scolaire supplémentaire</i>	3 311 908,13	6 848 091,87	4 500 000,00	11 000 000,00		
	- suivant devis et projet approuvés le 20 décembre 2012, (modification des projets approuvés le 1er juillet 2008 et le 14 février 2011)						
	- montant du devis (y compris alentours, mobilier et installations techniques): 19.460.934,86€						
	- tva déductible pour installations d'eau: 20.000.-€						
	- dépense en 2013: 407.889,70€						
<i>221311/15020</i>	<i>Travaux de peinture dans les salles de l'école (cycle 1)</i>	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	622 999,87	2 032 000,00	1 645 000,00	1 012 000,00		
<i>221313/11013</i>	<i>réalisation de l'infrastructure routière pour accéder au niveau complexe scolaire à Schouweiler</i>	622 999,87	2 032 000,00	1 645 000,00	1 012 000,00		
	- suivant devis approuvé le 20 décembre 2012(modification du projet, y compris volet concernant l'évacuation des eaux)						
	- montant du devis: 2.810.000,00€						
	- tva à récupérer: 6.000.-€ (conduites d'eau)						
	- viennent s'ajouter à ce devis, les frais de voirie avancés pour un promoteur dans le cadre de la réalisation d'un PAP (chantier non dissociable du chantier de voirie de l'école), remboursement prévu aux recettes extraordinaires						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2014	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
223410	Mobilier	1 736,50	0,00	0,00	2 000,00		
223410/99001	<i>mobilier scolaire</i>	1 736,50	0,00	0,00	2 000,00		
	- suivant besoins						
223500	Matériel informatique (hardware)	24 523,33	22 976,67	9 000,00	40 000,00		
223500/16029	<i>Acquisition photocopieuse nouvelle école</i>	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
	- suivant besoins						
223500/99001	<i>acquisition de machines de bureau et d'équipement informatique</i>	24 523,33	22 976,67	9 000,00	20 000,00		
	- mise à jour du matériel informatique pour le travail en classe						
	- machines et logiciels						
	- en 2014: entre autres tableaux informatisés pour travail en classe						
	- en 2015: poursuite du programme						
	- en 2016: poursuite du programme						
223800	Autres installations	6 393,90	0,00	0,00	0,00		
223800/14008	<i>installation d'un four céramique</i>	6 393,90	0,00	0,00	0,00		
	- pour les classes du cycle 1.2.						
240000	Subvention d'investissement en capital	22 339,14	0,00	0,00	0,00		
240000/14026	<i>subside en la faveur de la fabrique d'église de Schouweiler - participation démolition immeuble</i>	22 339,14	0,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre de la réalisation de la voirie d'accès vers le nouveau site scolaire, participation vu la nécessité de démolition due partiellement à ces travaux, suivant décision du conseil communal du 6 novembre 2013						
	Total 910	3 989 900,87	8 913 068,54	6 154 000,00	12 104 000,00		
	Total général 9	3 989 900,87	8 913 068,54	6 154 000,00	12 104 000,00		
	TOTAL GENERAL	8 502 093,75	19 907 975,85	12 166 432,50	23 020 490,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.
Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99097	Atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - entretien des matières et des fournitures techniques, du petit outillage, du matériel et des biens spécifiques	295,62	2 200,00	2 200,00	2 000,00		
	Dépense globale à ventiler	295,62	2 200,00	2 200,00	2 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			88,00	80,00		
3/520/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			352,00	320,00		
3/621/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			352,00	320,00		
3/624/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			704,00	640,00		
3/630/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			704,00	640,00		
	Total des tranches imputées			2 200,00	2 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes- électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais d'éclairage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	17 158,18	20 000,00	20 000,00	21 000,00		
	Dépense globale à ventiler	17 158,18	20 000,00	20 000,00	21 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			10 000,00	10 500,00		
3/831/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			10 000,00	10 500,00		
	Total des tranches imputées			20 000,00	21 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Mairie et salle des fêtes - gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais de chauffage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	6 741,36	10 000,00	10 000,00	11 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 741,36	10 000,00	10 000,00	11 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			5 000,00	5 500,00		
3/831/608113/99001	ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 50,00%- 50,00%			5 000,00	5 500,00		
	Total des tranches imputées			10 000,00	11 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99092	Ecoles et complexe sportif - Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune frais d'éclairage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible	45 399,27	50 000,00	50 000,00	55 000,00		
	Dépense globale à ventiler	45 399,27	50 000,00	50 000,00	55 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 15,00%- 15,00%			7 500,00	8 250,00		
3/259/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 10,00%- 10,00%			5 000,00	5 500,00		
3/821/608112/99002	Ventil. terrain de tennis - Electricité destinée à la consommation propre 5,00%- 5,00%			2 500,00	2 750,00		
3/822/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 30,00%- 30,00%			15 000,00	16 500,00		
3/910/608112/99001	Ventil. électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 40,00%- 40,00%			20 000,00	22 000,00		
	Total des tranches imputées			50 000,00	55 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Complexe sportif et scolaire - gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99092	Ecoles et complexe sportif - Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune frais de chauffage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible	33 764,35	35 000,00	35 000,00	36 000,00		
	Dépense globale à ventiler	33 764,35	35 000,00	35 000,00	36 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/822/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 41,00%- 41,00%			14 350,00	14 760,00		
3/910/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation destiné à la consommation propre des services de la commune 59,00%- 59,00%			20 650,00	21 240,00		
	Total des tranches imputées			35 000,00	36 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - rémunérations de base		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99004	Rémunérations de base-salariés à tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie - 3 salariés à tâche manuelle à la conciergerie de l'école - dont deux postes en supplément à partir de 2016, en suivant la décision du conseil communal	733 103,03	800 000,00	800 000,00	855 000,00		
	Dépense globale à ventiler	733 103,03	800 000,00	800 000,00	855 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			16 000,00	17 100,00		
3/520/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			16 000,00	17 100,00		
3/621/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			104 000,00	111 150,00		
3/624/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			152 000,00	162 450,00		
3/626/621000/99004	ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			128 000,00	136 800,00		
3/630/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			40 000,00	42 750,00		
3/821/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			24 000,00	25 650,00		
3/822/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			56 000,00	59 850,00		
3/831/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			40 000,00	42 750,00		
3/910/621000/99004	Ventil. rémunérations de base-salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			224 000,00	239 400,00		
	Total des tranches imputées			800 000,00	855 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - rémunérations - charges patronales		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99004	rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle - 11 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie - 3 salariés à tâche manuelle à la conciergerie de l'école - dont deux postes en supplément à partir de 2016, en suivant la décision du conseil communal	109 840,63	119 000,00	119 000,00	133 000,00		
	Dépense globale à ventiler	109 840,63	119 000,00	119 000,00	133 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			2 380,00	2 660,00		
3/520/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 2,00%- 2,00%			2 380,00	2 660,00		
3/621/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 13,00%- 13,00%			15 470,00	17 290,00		
3/624/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 19,00%- 19,00%			22 610,00	25 270,00		
3/626/623000/99004	ventil. rémunération charges patronales-salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			19 040,00	21 280,00		
3/630/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			5 950,00	6 650,00		
3/821/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 3,00%- 3,00%			3 570,00	3 990,00		
3/822/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 7,00%- 7,00%			8 330,00	9 310,00		
3/831/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 5,00%- 5,00%			5 950,00	6 650,00		
3/910/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales-salariés a tâche manuelle 28,00%- 28,00%			33 320,00	37 240,00		
	Total des tranches imputées			119 000,00	133 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - masse d'habillement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608160/99001	Masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - 14 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers: 6.000,-€ - acquisition de vêtements de sécurité - acquisition de vêtements identifiants la commune de Dippach en 2015 et 2016, poursuite et renouvellement régulier du programme pour les années suivantes	9 902,76	10 500,00	10 500,00	12 500,00		
	Dépense globale à ventiler	9 902,76	10 500,00	10 500,00	12 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			210,00	250,00		
3/520/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2,00%- 2,00%			210,00	250,00		
3/621/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 13,00%- 13,00%			1 365,00	1 625,00		
3/624/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 19,00%- 19,00%			1 995,00	2 375,00		
3/626/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			1 680,00	2 000,00		
3/630/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			525,00	625,00		
3/821/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 3,00%- 3,00%			315,00	375,00		
3/822/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 7,00%- 7,00%			735,00	875,00		
3/831/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			525,00	625,00		
3/910/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			2 940,00	3 500,00		
	Total des tranches imputées			10 500,00	12 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - produits d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603200/99091	atelier - bâtiment - produits d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	69,03	500,00	500,00	500,00		
	Dépense globale à ventiler	69,03	500,00	500,00	500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 4,00%- 4,00%			20,00	20,00		
3/520/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			80,00	80,00		
3/621/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 16,00%- 16,00%			80,00	80,00		
3/624/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			160,00	160,00		
3/630/603200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			160,00	160,00		
	Total des tranches imputées			500,00	500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - pneus et autres pièces de rechange		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603300/99093	atelier - pneus et autres pièces de rechange - achat de nouveaux pneus et autres acquisitions pour l'entretien des véhicules des services de régie	1 321,93	1 000,00	1 000,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 321,93	1 000,00	1 000,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 4,00%- 4,00%			40,00	200,00		
3/520/603300/99093	Ventil. atelier- Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			160,00	800,00		
3/621/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			160,00	800,00		
3/624/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			320,00	1 600,00		
3/630/603300/99093	Ventil. atelier - pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			320,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			1 000,00	5 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - carburants pour véhicules		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99093	atelier- carburants pour véhicules - achat de carburants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	17 649,48	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Dépense globale à ventiler	17 649,48	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 4,00%- 4,00%			600,00	600,00		
3/520/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			2 400,00	2 400,00		
3/621/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 16,00%- 16,00%			2 400,00	2 400,00		
3/624/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			4 800,00	4 800,00		
3/630/603600/99093	Ventil. atelier - carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			4 800,00	4 800,00		
	Total des tranches imputées			15 000,00	15 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - lubrifiants		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603700/99093	atelier - lubrifiants - achat de lubrifiants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	2 883,97	2 000,00	2 000,00	3 000,00		
	Dépense globale à ventiler	2 883,97	2 000,00	2 000,00	3 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 4,00%- 4,00%			80,00	120,00		
3/520/603700/99093	Ventil. atelier- Lubrifiants 16,00%- 16,00%			320,00	480,00		
3/621/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 16,00%- 16,00%			320,00	480,00		
3/624/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			640,00	960,00		
3/630/603700/99093	Ventil. atelier - lubrifiants 32,00%- 32,00%			640,00	960,00		
	Total des tranches imputées			2 000,00	3 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - assurances		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/614100/99093	atelier - véhicule - assurances - pour les véhicules des services de régie	4 315,69	5 150,00	5 150,00	5 600,00		
	Dépense globale à ventiler	4 315,69	5 150,00	5 150,00	5 600,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 4,00%- 4,00%			206,00	224,00		
3/520/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			824,00	896,00		
3/621/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 16,00%- 16,00%			824,00	896,00		
3/624/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			1 648,00	1 792,00		
3/630/614100/99093	Ventil. atelier - véhicule - assurances 32,00%- 32,00%			1 648,00	1 792,00		
	Total des tranches imputées			5 150,00	5 600,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - électricité		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99091	atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentaiton en 2016, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux	2 118,99	2 700,00	2 700,00	3 500,00		
	Dépense globale à ventiler	2 118,99	2 700,00	2 700,00	3 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			108,00	140,00		
3/520/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			432,00	560,00		
3/621/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			432,00	560,00		
3/624/608112/99091	Ventil. atelier - electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			864,00	1 120,00		
3/630/608112/99091	Ventil. atelier - électricité destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			864,00	1 120,00		
	Total des tranches imputées			2 700,00	3 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - chaleur		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99091	atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentation en 2016, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux	10 203,09	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
	Dépense globale à ventiler	10 203,09	12 000,00	12 000,00	15 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 4,00%- 4,00%			480,00	600,00		
3/520/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			1 920,00	2 400,00		
3/621/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 16,00%- 16,00%			1 920,00	2 400,00		
3/624/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			3 840,00	4 800,00		
3/630/608114/99091	Ventil. atelier - chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 32,00%- 32,00%			3 840,00	4 800,00		
	Total des tranches imputées			12 000,00	15 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99091	atelier - bâtiment - fournitures d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	467,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Dépense globale à ventiler	467,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			40,00	40,00		
3/520/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			160,00	160,00		
3/621/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			160,00	160,00		
3/624/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			320,00	320,00		
3/630/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			320,00	320,00		
	Total des tranches imputées			1 000,00	1 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99091	atelier - bâtiment - petit équipement - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	124,18	500,00	500,00	500,00		
	Dépense globale à ventiler	124,18	500,00	500,00	500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 4,00%- 4,00%			20,00	20,00		
3/520/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			80,00	80,00		
3/621/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 16,00%- 16,00%			80,00	80,00		
3/624/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			160,00	160,00		
3/630/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 32,00%- 32,00%			160,00	160,00		
	Total des tranches imputées			500,00	500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99091	atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	1 226,48	1 000,00	1 000,00	3 000,00		
	Dépense globale à ventiler	1 226,48	1 000,00	1 000,00	3 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			40,00	120,00		
3/520/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			160,00	480,00		
3/621/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			160,00	480,00		
3/624/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			320,00	960,00		
3/630/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			320,00	960,00		
	Total des tranches imputées			1 000,00	3 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99098	atelier - fournitures d'entretien - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	4 336,31	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Dépense globale à ventiler	4 336,31	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			280,00	280,00		
3/520/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 120,00	1 120,00		
3/621/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 120,00	1 120,00		
3/624/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			2 240,00	2 240,00		
3/630/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			2 240,00	2 240,00		
	Total des tranches imputées			7 000,00	7 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - petit équipement et outillage		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99098	atelier - petit équipement et outillage - achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	4 449,88	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	Dépense globale à ventiler	4 449,88	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 4,00%- 4,00%			260,00	260,00		
3/520/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			1 040,00	1 040,00		
3/621/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 16,00%- 16,00%			1 040,00	1 040,00		
3/624/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			2 080,00	2 080,00		
3/630/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			2 080,00	2 080,00		
	Total des tranches imputées			6 500,00	6 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - fournitures d'entretien		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99093	atelier - véhicule - fournitures d'entretien - pour l'entretien des véhicules des services de régie	8 413,13	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
	Dépense globale à ventiler	8 413,13	5 000,00	5 000,00	6 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 4,00%- 4,00%			200,00	240,00		
3/520/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			800,00	960,00		
3/621/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			800,00	960,00		
3/624/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 920,00		
3/630/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 920,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	6 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - petit équipement		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectifié 2015	Budget de 2016	Budget rectifié 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99093	atelier - véhicule - petit équipement - pour l'entretien des véhicules des services de régie	5 042,68	5 000,00	5 000,00	6 500,00		
	Dépense globale à ventiler	5 042,68	5 000,00	5 000,00	6 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 4,00%- 4,00%			200,00	260,00		
3/520/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			800,00	1 040,00		
3/621/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 16,00%- 16,00%			800,00	1 040,00		
3/624/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			1 600,00	2 080,00		
3/630/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 32,00%- 32,00%			1 600,00	2 080,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	6 500,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2015	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016	Budget rectificatif 2015	Budget de 2016
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99093	atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations - pour l'entretien des véhicules des services de régie	10 461,25	8 000,00	10 500,00	13 000,00		
	Dépense globale à ventiler	10 461,25	8 000,00	10 500,00	13 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 4,00%- 4,00%			420,00	520,00		
3/520/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			1 680,00	2 080,00		
3/621/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 16,00%- 16,00%			1 680,00	2 080,00		
3/624/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			3 360,00	4 160,00		
3/630/612200/99093	ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			3 360,00	4 160,00		
	Total des tranches imputées			10 500,00	13 000,00		

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX

		Budget rectifié 2015		Budget 2016	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
412	Sylviculture	115 000,00	180 100,00	140 000,00	265 600,00
422	Distribution de gaz naturel	17 300,00	0,00	12 300,00	0,00
510	Gestion des déchets	367 715,00	551 556,06	409 415,00	479 896,00
520	Gestion des eaux usées	460 250,00	162 918,00	474 250,00	187 506,00
630	Alimentation en eau	706 560,00	469 431,00	725 250,00	494 217,00
822	Hals sportifs	0,00	129 355,00	446,21	139 395,00
823	Piscines	0,00	196 386,27	0,00	200 127,60

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2015

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	189 796,53	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	9 438 826,57	1 984 415,89		
2	Protection sociale	105 700,00	567 961,58		
3	Ordre et sécurité publics	1 700,00	96 280,00		
4	Affaires économiques	153 250,00	225 012,00		
5	Protection de l'environnement	837 715,00	801 342,98		
6	Logements et équipements collectifs	755 005,80	1 247 915,28		
7	Santé	0,00	550,00		
8	Loisirs, culture et culte	19 400,00	709 473,27		
9	Enseignement	90 300,00	2 025 540,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		11 591 693,90	7 658 491,00		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2015

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	0,00	52 460,00		
2	Protection sociale	20 000,00	416 650,00		
3	Ordre et sécurité publics	26 400,00	2 109 000,00		
4	Affaires économiques	0,00	598 077,50		
5	Protection de l'environnement	520 400,00	211 100,00		
6	Logements et équipements collectifs	819 845,00	2 598 045,00		
8	Loisirs, culture et culte	52 000,00	27 100,00		
9	Enseignement	5 235 585,27	6 154 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		6 674 230,27	12 166 432,50		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	9 955 152,97	2 640 458,88		
2	Protection sociale	132 300,00	643 639,00		
3	Ordre et sécurité publics	2 000,00	122 750,00		
4	Affaires économiques	223 750,00	491 234,00		
5	Protection de l'environnement	894 415,00	786 071,82		
6	Logements et équipements collectifs	781 495,80	1 402 730,00		
7	Santé	0,00	900,00		
8	Loisirs, culture et culte	18 742,00	780 458,39		
9	Enseignement	101 000,00	2 185 460,00		
SERVICE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		12 108 855,77	9 053 702,09		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	15 220 000,00	68 000,00		
2	Protection sociale	500 000,00	1 060 890,00		
3	Ordre et sécurité publics	188 000,00	2 828 000,00		
4	Affaires économiques	191 915,50	405 000,00		
5	Protection de l'environnement	567 600,00	1 859 400,00		
6	Logements et équipements collectifs	533 450,00	4 094 200,00		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	601 000,00		
9	Enseignement	0,00	12 104 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX		17 200 965,50	23 020 490,00		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2015

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	11 591 693,90	6 674 230,27		
Total des dépenses	7 658 491,00	12 166 432,50		
Boni propre à l'exercice	3 933 202,90			
Mali propre à l'exercice		5 492 202,23		
Boni du compte 2014	4 334 904,93			
Mali du compte 2014				
Boni général	8 268 107,83			
Mali général		5 492 202,23		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 5 492 202,23	+ 5 492 202,23		
Boni présumé fin 2015	2 775 905,60			
Mali présumé fin 2015				

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2016

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	12 108 855,77	17 200 965,50		
Total des dépenses	9 053 702,09	23 020 490,00		
Boni propre à l'exercice	3 055 153,68			
Mali propre à l'exercice		5 819 524,50		
Boni présumé fin 2015	2 775 905,60			
Mali présumé fin 2015				
Boni général	5 831 059,28			
Mali général		5 819 524,50		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 5 819 524,50	+ 5 819 524,50		
Boni définitif	11 534,78			
Mali définitif				

FONDS DE RESERVE BUDGETAIRE (article 144 loi communale)

Dotation (D) du Fonds (article 3/1390/6920) ou Recours (R) au Fonds (article 2/1390/7920) ou Intérêts créditeurs (I)				
Dotation (D) ou Recours (R) ou Intérêts créditeurs (I)	date	- mandat (M) ou titre (T) + art.budgétaire - Intérêts créditeurs (I)	montant	montant cumulé
Dotation	17/03/03	M, art. 3/1390/6920	230 246,74	230 246,74
Dotation	20/07/04	M, art. 3/1390/6920	38 908,54	269 155,28
Recours	12/12/05	T, art. 2/1390/7920	269 155,28	0,00

Compte Bancaire: LU12 0025 1540 0570 1400

Situation du Fonds au 31.12.2015:

Banque: BILL

article du Journal auxiliaire: 475800

Date: 21 janvier 2016

Signature du receveur communal

FONDS DE RESERVE PACTE LOGEMENT
(article 144 loi communale; loi pacte logement du 12.12.2008)

Dotation (D) du Fonds (article 4/0710/2701/001) ou Recours (R) au Fonds (article 1/code fonctionnel/2701/001) ou Intérêts créditeurs (I)				
Dotation (D) ou Recours (R) ou Intérêts créditeurs (I)	date	- mandat (M) ou titre (T) + art.budgétaire - Intérêts créditeurs (I)	montant	montant cumulé
Dotation	17/12/10	4/690/291500/99001 (M)	198 720,00	198 720,00
Intérêts créditeurs	26/07/11	4/690/291500/99001 (M)	1 198,94	199 918,94
Intérêts créditeurs	22/02/12	4/690/291500/99001 (M)	1 626,01	201 544,95
Intérêts créditeurs	24/07/12	4/690/291500/99001 (M)	1 344,98	202 889,93
Dotation	08/02/13	4/690/291500/99001 (M)	207 630,00	411 135,08
Intérêts créditeurs	11/02/13	4/690/291500/99001 (M)	615,15	203 505,08
Intérêts créditeurs	03/07/13	4/690/291500/99001 (M)	777,22	411 912,30
Intérêts créditeurs	03/01/14	4/690/291500/99001 (M)	818,83	412 731,13
Dotation	13/01/14	4/690/291500/99001 (M)	226 350,00	639 081,13
Recours	12/05/14	1/910/292300/99001 (T)	190 322,88	448 758,25
Recours	26/05/14	1/910/292300/99001 (T)	163 501,55	285 256,70
Intérêts créditeurs	02/07/14	4/690/291500/99001 (M)	517,57	285 774,27
Recours	22/07/14	1/910/292300/99001 (T)	285 000,00	774,27
Dotation	10/10/14	4/690/291500/99001 (M)	280 890,00	281 664,27
Intérêts créditeurs	31/12/14	4/690/291500/99001 (M)	93,23	281 757,50
Intérêts créditeurs	30/06/15	4/690/291500/99001 (M)	347,20	282 104,70
Dotation	14/07/15	4/690/291500/99001 (M)	546 345,00	828 449,70

Compte Bancaire: LU 44 0025 2540 0572 7300

Situation du Fonds au 31.12.2015:

Banque: BILL

article du Journal auxiliaire: 475810

Date: 21 janvier 2016

 Signature du receveur communal

EXTRAIT
du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 15.01.2016

Date de l'annonce publique
de la séance 08.01.2016

Présents: Mme Bei-Roller, bourgmestre; MM. Hahn et Haas, échevins;
MM. Bosseler, Kariger, Neu, Braun, Theisen, Berger, Bleser et Meyers, conseillers; M. Elsen, secrétaire.

Date de la convocation des
conseillers 08.01.2016

Absents: a) excusés /
b) sans motif /

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2015 et au budget de l'exercice 2016;
Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;
Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

par sept voix contre quatre voix, sans abstention
le budget rectifié de l'exercice 2015

| par sept voix contre quatre voix, sans abstention
le budget de l'exercice 2016

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Schouweiler, le 15 janvier 2016

La bourgmestre,

Manon Bei-Roller

Le secrétaire,

Claude ELSÉN

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Schouweiler, le _____

La bourgmestre

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2015 et le budget de l'exercice 2016 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

Le Ministre de l'Intérieur,